

## PROCES-VERBAL

### Séance du 30 juillet 2020

---

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

---

Le jeudi 30 juillet 2020 à 13 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 24 juillet 2020 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

#### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci de regagner vos places.

Bonjour à toutes et bonjour à tous.

En application stricte des gestes barrières, nous allons, durant tout ce Conseil municipal, sauf lorsque nous sommes amenés à prendre la parole, porter notre masque en permanence. Je vous remercie de suivre scrupuleusement cette consigne, même si, j'en conviens, le port du masque nous tient un peu chaud, mais le fait de retourner dans cette salle a un prix. Nous avons souhaité, par souci de formalisme et de praticité également, reprendre le chemin de notre salle de Conseil habituelle.

Bienvenue à tous et à toutes dans cette salle de Conseil.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sonia ZDOROVZOFF.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Vote.)

**M. LE MAIRE** : Comme il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Au préalable, je rappelle qu'en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, et ce, jusqu'au 30 août 2020, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers des membres en exercice présents, soit 25 au moins sur un total de 73. De même, jusqu'au 30 août 2020, un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel du nom de l'élu leur ayant donné pouvoir, afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, de déposer ce pouvoir à la table du secrétariat de l'assemblée.

Enfin, conformément aux recommandations sanitaires en vigueur, je vous invite à porter votre masque tout au long de cette séance et de vous laver les mains avec du gel hydroalcoolique préalablement à la manipulation des bulletins de vote.

Ces rappels étant effectués, Madame Sonia ZDOROVZOFF, vous avez la parole.

---

#### Appel nominal

**PRESENTS** : MME ALCOVER, MME AUGÉY, MME BACHA-HIMEUR, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLACHE, M. BLANC, MME BLANC, MME BORBON, M. BOSETTI, MME BOUAGGA, MME BRAIBANT THORAVALL, M. BROLIQUIER, MME BRUVIER HAMM, MME CABOT, MME CAUTELA-FERRARI, M. CHAPUIS, M. CHEVALIER, M. CHIH, MME CONDEMINÉ, MME CROIZIER, M. CUCHERAT, MME DE LAURENS, MME DE MONTILLE, M. DEBRAY, MME DELAUNAY, M. DOUCET, M. DRIOLI, MME DUBOIS BERTRAND, MME DUBOT, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, MME FRÉRY, M. GENOUVRIER, MME GEORGEL, M. GIRAULT, M. GODINOT, MME GOUST, MME HÉNOCCQUE, M. HERNANDEZ, M. HUSSON, M. KEPENEKIAN, MME LEGER, M. LEVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, MME MARAS, M. MICHAUD, M. MONOT, MME NUBLAT, M. ODIARD, M. OLIVER, MME PALOMINO, MME PERRIN-GILBERT, MME POPOFF, M. PRIETO, M. REVEL, MME ROCH, MME RUNEL, M. SECHERESSE, M. SOUVESTRE, MME TOMIC, M. VASSELIN, MME VIDAL, MME ZDOROVZOFF, M. ZINCK.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANCHARD (pouvoir à MME FRERY), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), MME GAILLIOUT (pouvoir à MME PALOMINO), M. GIRAUD (pouvoir à MME RUNEL), MME PRIN (pouvoir à MME NUBLAT-FAURE), MME VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN).

**DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANÉES** : MME BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à M. BERZANE), M. KEPENEKIAN (pouvoir à MME CAUTELA-FERRARI).

---

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame ZDOROVITZOFF.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus est atteint.

*(Le quorum est constaté.)*

---

**2020/9 - Compte rendu des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibérations n° 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018 et par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19**

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, chers collègues, avant de nous engager dans le contenu de notre Conseil municipal, je souhaite, en introduction, prendre quelques minutes pour me livrer à un exercice que je ferai en sorte de renouveler régulièrement auprès de vous, de manière récurrente, à savoir vous donner à voir, vous rendre compte de mon activité.

Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'un exercice d'autosatisfecit, mais plutôt d'un moyen de vous permettre de comprendre les orientations qui sont prises.

En premier lieu, vous le savez, notre installation est intervenue dans une période un peu particulière, que nous vivons encore. Nous sommes toujours en crise sanitaire. Il n'y a qu'à regarder cette assemblée pour le constater. Je vous ai demandé de respecter l'ensemble des gestes barrières, mais aussi d'encourager à le faire autour de vous. Nous avons un devoir d'exemplarité en la matière.

Dans ce contexte de crise sanitaire, j'ai tenu à rendre hommage aux soignants, notamment lors de la cérémonie du 13 juillet. J'ai également souhaité me rendre dans l'un de nos EHPAD, l'Étoile du Jour, le 23 juillet. Je tiens ici à témoigner de l'engagement magnifique de nos agents, de leur sens du devoir, mais aussi de leur agilité pour inventer de nouvelles façons de s'occuper de nos aînés. C'est ce que j'ai pu constater en visitant, avec madame Sandrine RUNEL et monsieur Alexandre CHEVALIER, l'EHPAD l'Étoile du Jour.

Notre fraternité, notre sens de l'autre, j'ai également voulu lui donner toute son importance au cours de la cérémonie au Mémorial de la Maison d'Izieu. Madame Florence DELAUNAY en a fait de même le jour de la cérémonie au CHR.D.

Ce mois de juillet a été également le temps pour moi de prises de contact avec les représentants de l'État, Monsieur le Préfet bien sûr, ainsi que Monsieur le Recteur d'Académie, pour notamment travailler à la préparation de la rentrée scolaire, et le Directeur régional des affaires culturelles, pour traiter des nombreux dossiers en cours, parmi lesquels celui qui vous sera présenté cet après-midi. Avec Monsieur le Préfet, nous avons bien évidemment travaillé sur les sujets de tranquillité publique. Les nombreux incivilités et délits qui ont connu une forte croissance avec le déconfinement ont fait l'objet de traitements fermes. À ce sujet, je tiens à saluer l'action de notre police municipale et l'investissement de notre Adjoint à la Sûreté, à la Sécurité et à la Tranquillité publique, qui n'a pas ménagé sa peine et qui a été sur tous les fronts. Avec le Préfet, nous avons également évoqué les événements qui ont endeuillé notre ville et suscité un fort émoi. Nous avons convenu de la nécessité de ne pas réagir à chaud, afin de laisser à la police et à la justice le soin de faire leur travail et afin de permettre aux familles endeuillées de vivre leur deuil dans la plus grande sérénité.

J'ai également pris le temps de rencontrer des responsables associatifs, des chefs d'entreprise, pour faire davantage connaître notre vision. Il m'importe de vous dire ici le bon accueil reçu de toutes et tous. Il m'importe aussi de vous faire part de ma rencontre avec le directeur de l'Organisation mondiale de la Santé, le Docteur Tedros ADHANOM GHEBREYESUS, avec lequel Bruno BERNARD et moi-même avons partagé hier notre intérêt pour l'installation à Lyon dans les années à venir de l'Académie de la Santé de l'OMS. Cette installation viendrait enrichir notre écosystème déjà riche d'acteurs de la santé. Elle serait aussi une contribution à la santé mondiale, dans le respect de la grande tradition lyonnaise d'humanisme.

Pour terminer, je veux aussi informer l'ensemble des membres du Conseil municipal que les élus de la majorité ont commencé à travailler à l'établissement d'un plan de mandat. En parallèle de la PPI, à laquelle la Première Adjointe s'est déjà attaquée, le plan de mandat présentera les orientations de chaque délégation et les résultats à atteindre, pour lesquels nous allons mobiliser nos énergies tout au long de cette mandature. Dans son domaine, dans sa délégation, chaque membre de l'exécutif est donc chargé, dans un premier temps, d'établir une note d'orientation, qui constituera la matière du plan de mandat et, pour établir ces notes d'orientation, un calendrier a été défini. Il prévoit bien évidemment la mobilisation des services, des groupes de travail qui vont être mis en place, ainsi – et c'est très important – que des arrondissements. Je précise ici de tous les arrondissements. Je tiens à le préciser, car il m'importe que toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais puissent être concernés et associés à l'élaboration de ce plan de mandat via leurs représentants. Des ateliers de travail seront donc prochainement programmés pour que le travail puisse se faire, se poursuivre même. Nous prévoyons de finaliser ce plan de mandat d'ici à la fin 2020. Des contacts seront pris avec les arrondissements bien avant. Nous le présenterons en Conseil municipal au printemps 2021, je l'espère, au même moment que la présentation de la programmation pluriannuelle des investissements.

Au sujet des arrondissements que j'évoquais précédemment, je tiens ici à remercier l'ensemble des Maires d'arrondissement qui ont pris leurs fonctions avec, j'ai pu le constater, beaucoup d'énergie, beaucoup d'enthousiasme et une belle envie d'aller de l'avant. Je prévois de venir à leur rencontre de manière régulière, dans leurs arrondissements. J'en profite d'ailleurs pour rappeler qu'à la fin de l'été aura lieu la première Conférence des Maires d'arrondissement, une rencontre entre nous, pour traiter des sujets qui concernent les arrondissements en priorité, mais également pour travailler sur les sujets que nous allons, petit à petit, déléguer aux arrondissements.

J'en profite également pour informer les Maires d'arrondissement qu'ils seront bien invités à la Conférence métropolitaine des Maires, à ma demande. Bruno BERNARD, le Président de la Métropole, me l'a confirmé.

Sur ce, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose de passer à notre ordre du jour.

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délégations numéro 2018-4192 et 2018-4193 du 5 novembre 2018. Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux prises par la précédente municipalité.

Le présent compte rendu intègre par ailleurs les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution donnée au Maire par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance numéro 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour. Pour en faciliter la lecture, celle-ci est subdivisée en deux parties, une première partie regroupant les décisions prises jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2020 inclus, une deuxième partie regroupant les décisions prises à compter du 2 avril 2020, date de publication au Journal officiel de la République française de l'ordonnance numéro 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 précitée.

La Conférence des Présidents a retenu les demandes de temps de parole suivantes : pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO, c'est à vous.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je tenais à vous faire part de mon grand étonnement que cette communication n'ait pas été transmise en Conseils d'arrondissement. En effet, vous avez fait de la démocratie participative un axe fort – vous venez encore de le dire. Cette dispense d'un échelon, au plus proche de la vie démocratique lyonnaise, peut surprendre.

Cette délibération décrit le soutien apporté aux associations culturelles, sportives, éducatives, ainsi qu'aux associations développant des solidarités d'ordre sanitaire et social, et ce, pour leur permettre une continuité de fonctionnement dans leur mission de soutien à la population en cette période de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces acteurs culturels, sociaux, éducatifs, sanitaires ont dû s'adapter pour mailler notre ville par leurs actions au plus proche des préoccupations des Lyonnais et des Lyonnaises. Il nous semble plus que jamais primordial que l'information puisse être transmise et que vous permettiez le débat à l'échelle de l'arrondissement.

Vous aborderez, dans la délibération 2020-61, les délégations d'attribution accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement. Après ce que nous espérons être un oubli de début de mandat, nous attendons avec impatience les modalités que vous proposerez pour une meilleure articulation de la Ville de Lyon avec ses Mairies d'arrondissement au bénéfice du service public rendu aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame PALOMINO.

Une demande de prise de parole également du groupe Droite, Centre et Indépendants a été formulée. Madame DE MONTILLE.

**Mme de MONTILLE Béatrice** : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Des articles de presse ont relayé l'adoption de l'écriture inclusive par votre majorité. À défaut d'une délibération sur ce sujet, nous pensions trouver une quelconque décision à ce propos dans ce compte rendu, mais non, pas plus d'arrêté du Maire au Bulletin municipal officiel. Pourtant, la lecture des délibérations et du BMO nous montre que ce mode d'écriture est entré en vigueur au sein de la Ville de Lyon.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette écriture est extrêmement clivante entre ceux qui pensent qu'elle est un outil utile à la promotion de l'égalité hommes-femmes – ce qui reste à prouver – et ceux qui pensent qu'elle rend complexe la lecture des documents administratifs ou encore qu'elle abîme la beauté de la langue française, premier ciment de notre unité nationale, unité en ce moment si souvent bafouée.

Est-il utile de rappeler que l'Académie française y est formellement opposée ?

Enfin, dans une circulaire du 21 novembre 2017, le Premier ministre demandait qu'il ne soit pas fait usage de ce type d'écriture et invitait à se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques.

Lors du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement, vous nous avez dit qu'il fallait attendre une déclaration officielle de votre part avant de s'en inquiéter. Nous vous écoutons donc, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je vous précise que ce type de compte rendu, en principe, ne passe jamais en Conseil d'arrondissement. Cela étant, les décisions attributives de subventions avaient fait l'objet d'avis préalables de chaque Mairie d'arrondissement. Pour autant, comme vous l'avez souligné, il convient de retravailler sur les relations entre la Mairie centrale et les Maires d'arrondissement. Sur ce point, comme je l'ai évoqué, un travail pourra être engagé rapidement avec la première Conférence des Maires d'arrondissement.

Sur la question de l'écriture inclusive, sur laquelle vous m'interpellez, Madame DE MONTILLE, tout comme je vous l'avais précisé lors du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement auquel vous faisiez à l'instant référence, je n'ai pris absolument aucune décision concernant l'écriture inclusive. Il a été fait mention dans un article de journal qu'il s'agissait de ma première décision. Je n'ai jamais pris cette décision formellement. Je vous rassure, même si je crois que c'est un sujet à étudier avec attention, peut-être ne pas en rester au premier abord. Je compte bien, pour pouvoir ouvrir le débat, qui n'est pas une priorité, tant s'en faut, prendre le temps de concerter. Tout comme je vous y avais invités lors du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement, ne vous fiez pas aux soi-disant déclarations que vous pourriez lire dans les journaux. Fiez-vous davantage à celles officielles que je pourrais faire ici ou dans d'autres espaces. Beaucoup de choses peuvent être dites par des journalistes qui ne sont pas nécessairement le reflet de ce que nous pouvons nous-mêmes dire, mais, de cela, vous êtes déjà convaincue.

Je vous remercie.

Je vous demande donc de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

## DÉSIGNATIONS

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, je vous propose de désigner par vote à main levée deux scrutateurs pour le dépouillement des scrutins qui vont suivre.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies parmi les élus les plus jeunes de notre assemblée :

- Premier scrutateur, choisi parmi les élus des listes Ensemble l'Écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET, Monsieur Akif EKINCI ;
- Deuxième scrutateur, choisi parmi les élus de la liste Lyon, la Force du Rassemblement, Monsieur Romain BILLARD.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Nos deux scrutateurs sont donc désignés et je les invite à rester à leur place pour l'instant.

Par délibérations numéro 2020/6 et 2020/7 du 4 juillet 2020, vous avez fixé les modalités de dépôt des listes de sorte que nous puissions procéder à la désignation lors de notre séance de ce jour d'une part des membres de la Commission de délégations de services publics et de concessions, d'autre part des membres de la Commission d'appels d'offres. À cet effet, il avait été convenu que les listes de candidats me soient transmises au plus tard à l'ouverture de notre séance de ce jour.

J'ai donc reçu les listes de candidats suivantes pour la Commission de délégations de services publics et de concessions :

- La liste présentée par les groupes de la majorité, les Écologistes Lyon en Commun, Socialiste, la Gauche sociale et écologique ;
- La liste présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants ;
- La liste présentée par le groupe Pour Lyon ;
- La liste présentée par le groupe Progressistes et Républicains.

Pour la Commission d'appels d'offres, j'ai reçu :

- Une liste présentée par les groupes de la majorité, les Écologistes Lyon en Commun, Socialiste, la Gauche sociale et écologique ;
- Une liste présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants ;
- Une liste présentée par le groupe Pour Lyon ;
- Une liste présentée par le groupe Progressistes et Républicains.

Y a-t-il d'autres listes ?

Nous procéderons donc aux scrutins correspondants dans le cours de notre séance.

Avec le renouvellement de mandat, l'ensemble des désignations effectuées dans les commissions internes, structures et organismes externes par le Conseil municipal du mandat précédent prennent fin de plein droit. Il incombe donc au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

L'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. À égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En outre, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Dans ce cas, la mise en œuvre d'un scrutin formel n'est pas nécessaire.

Enfin, jusqu'au 25 septembre 2020, l'article 10 de la loi numéro 2020-760 du 22 juin 2020 prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats de communes et des syndicats mixtes fermés.

En synthèse, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prendront effet immédiatement après l'appel à candidatures. En cas de pluralité de candidatures, nous aurons donc le choix entre deux modes de scrutin, un scrutin à main levée, si vous en êtes d'accord et si aucune disposition législative ou réglementaire ne l'interdit, un scrutin secret dans le cas contraire.

La majorité des désignations à effectuer en priorité pour assurer le bon fonctionnement de la Ville de Lyon figure à l'ordre du jour de notre séance. Afin d'organiser les scrutins qui seraient nécessaires, je vous propose :

- D'organiser un vote à bulletin secret chaque fois que la réglementation ou la législation l'impose ou lorsque doit être calculée une représentation à la proportionnelle au plus fort reste ou à la plus forte moyenne. Cela concerne les commissions et organismes suivants : la Commission de délégations de services publics et de concessions, la Commission d'appels d'offres, le Conseil d'administration du CCAS.
- D'organiser un vote à main levée dans les autres cas dans l'hypothèse d'une pluralité de candidatures.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Nous nous organiserons donc de cette façon.

Préalablement au dossier 2020/10, nous avons deux demandes de temps de parole, le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, pour une prise de parole commune. Madame RUNEL.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Bien noté. Merci, Madame RUNEL.

Nous avons une deuxième demande de temps de parole pour le groupe les Écologistes, Monsieur ODIARD.

**M. ODIARD Patrick** : Monsieur le Maire, Cher Grégory DOUCET,

Mes chers collègues,

Je suis très honoré de prendre la parole au nom des 41 élus du groupe les Écologistes.

Je souhaiterais avec mes collègues vous féliciter, Monsieur le Maire, pour votre élection, car elle apporte une nouvelle vision de la ville et de la démocratie locale, une vision de la ville audacieuse, apaisée et humaniste, une ville plus verte, plus douce et résiliente. La crise sanitaire que nous traversons et qui touche encore les Lyonnaises et les Lyonnais est là pour nous le rappeler.

C'est le but que nous allons poursuivre avec vous, Monsieur le Maire, et avec vous, mes collègues Adjointes et Adjoints, conseillères et conseillers municipaux, des groupes de la majorité, Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes. Vu les chaleurs annoncées, c'est bel et bien le dernier mandat pour le climat !

Une nouvelle vision de la ville, je l'ai dit, et de la démocratie locale. Nous allons attaquer, comme vous venez de nous l'expliquer, une longue phase, qui, elle, ne change pas vraiment, l'élection de nos représentants et représentantes dans tous les organismes extérieurs. À travers ces désignations, nous souhaitons assurer les Lyonnaises et les Lyonnais de notre envie d'apporter notre regard et notre contribution.

Comme président de groupe, j'ai consacré beaucoup de temps et d'attention à la préparation de ce processus, car nous avons l'envie de faire et surtout de bien faire, de faire mieux. En tout cas, c'est l'obligation que nous nous sommes assignée avec tous les partenaires de la majorité, dans le respect de nos points de vue et des personnes. Et c'est une première pour les organismes extérieurs, le renouveau démocratique commence par la parité. En effet, les écologistes ne souhaitent pas faire de la parité d'affichage, mais bel et bien donner aux femmes de notre groupe la moitié des postes et pas n'importe quels postes. Nous ne sommes qu'au début de ce Conseil et nous allons voir déjà le changement s'opérer.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur ODIARD.

**2020/10 - Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

*(Adopté)*

---

**2020/11 - Assemblée générale de l'association Soins et santé – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Soins et santé.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Céline DE LAURENS.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

*(Adopté)*

---

**2020/12 - Assemblée générale de l'association Délice - Le Réseau des Villes gourmandes - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Délice, le Réseau des Villes gourmandes.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Gautier CHAPUIS.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

*(Adopté)*

---

**2020/13 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association École de la deuxième chance - E2C Rhône Lyon Métropole - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'École de la deuxième Chance.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Camille AUGÉY.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

*(Adopté)*

---

**2020/14 - Assemblée générale de l'association Lighting urban community international (LUCI) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Lighting urban community international.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Sylvain GODINOT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

---

(Adopté)

---

**2020/15 - Assemblée générale de l'association Réseau des territoires pour l'économie solidaire - RTES - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Réseau des Territoires pour l'Économie solidaire.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Camille AUGÉY.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

---

**2020/16 - Assemblée générale de l'association Réseau français des Villes éducatrices - RFVE - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Réseau français des Villes éducatrices.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Stéphanie LÉGER.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

---

**2020/17 - Assemblée générale de l'association Réseau francophone des Villes amies des aînés - RFVAA - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Réseau francophone des Villes amies des aînés.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Alexandre CHEVALIER.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

---

**2020/18 - Assemblée générale de l'association Sites et cités remarquables de France - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Sites et cités remarquables de France.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Sylvain GODINOT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

---

**2020/19 - Assemblée générale de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon.



Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

*(Adopté)*

---

**2020/20 - Conseil d'administration de la Fondation entreprise réussite scolaire - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de la Fondation Entreprise Réussite scolaire.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Patrick ODIARD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

*(Adopté)*

---

**2020/21 - Correspondant défense - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de son correspondant défense.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Mohamed CHIHI.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

*(Adopté)*

---

**2020/22 - Conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

*(Adopté)*

---

**2020/23 - Comité directeur de l'Office des sports - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de deux membres titulaires pour siéger au sein du comité directeur de l'Office des Sports.

Je vous propose les candidatures suivantes : Monsieur Steven VASSELIN et Monsieur Yann CUCHERAT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/24 - Assemblée générale et Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation au sein du GIP Maison de la veille sociale du Rhône de deux membres titulaires et deux suppléants pour siéger au conseil d'administration, d'un titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale choisi parmi l'un des deux élus désignés au conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En titulaires, Monsieur Jean-Luc GIRAULT, Madame Caroline RAMIREZ ;
- En suppléants, Madame Yasmine BOUAGGA et Madame Laura FERRARI ;
- En titulaire pour l'assemblée générale, Monsieur Jean-Luc GIRAULT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/25 - Assemblée générale et Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de deux membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En titulaires, Madame Camille AUGÉY et Madame Sandrine RUNEL ;
- En suppléants, Monsieur Ludovic HERNANDEZ et Madame Claire PERRIN.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/26 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de trois membres titulaires pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Institut Lumière.

Je vous propose les candidatures suivantes : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, Monsieur Olivier BERZANE, Madame Analía CABRERA.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/27 - Assemblée générale de l'association France urbaine - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de trois membres titulaires pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association France urbaine.

Je vous propose les candidatures suivantes en titulaires : Madame Audrey HÉNOCCQUE, Monsieur Laurent BOSETTI, Madame Céline DE LAURENS.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/28 - Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de crédit municipal de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de cinq membres titulaires pour siéger au sein du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de crédit municipal de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes : Madame Audrey HÉNOCQUE, Monsieur Ivan REVEL, Madame Sandrine RUNEL, Madame Françoise BLANC, Monsieur Georges KÉPÉNÉKIAN.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/29 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de six membres titulaires pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association ALLIES.

Je vous propose les candidatures suivantes : Madame Camille AUGÉY, Madame Touria EL GANNOUNI, Monsieur Jean-Luc GIRAULT, Monsieur Nicolas PLANCHON, Madame Béatrice DE MONTILLE, Madame Anne-Sophie CONDEMINÉ.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/30 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation au sein de l'association Opéra national de Lyon de sept membres titulaires pour siéger à l'assemblée générale, de deux membres titulaires pour siéger au sein du conseil d'administration, choisis parmi les représentants désignés à l'assemblée générale.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Au sein de l'assemblée générale, en titulaires : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, Monsieur Jacques BONNIEL, Monsieur Quentin CARPENTIER, Madame Véronique DUBOIS-BERTRAND, Madame Marie-Claude DURAND, Monsieur Romain BILLARD, Monsieur Yann CUCHERAT.

- Au sein du conseil d'administration, en titulaires : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT et Monsieur Jacques BONNIEL.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/31 - Assemblée générale et Conseil d'administration de la Mission locale de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de sept membres titulaires pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission locale de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes : Monsieur Jean-Luc GIRAULT, Madame Marie-Agnès CABOT, Monsieur Antoine JOBERT, Madame Touria EL GANNOUNI, Monsieur Adrien DRIOLI, Madame Béatrice DE MONTILLE et Madame Céline COUDER.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

---

(Adopté)

---

**2020/32 - Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de huit membres titulaires et huit membres suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En titulaires : Madame Chloë VIDAL, Monsieur Jean-Luc GIRAULT, Madame Yasmine BOUAGGA, Monsieur Emmanuel VIVIEN, Madame Stéphanie LÉGER, Madame Béatrice DE MONTILLE, Madame Delphine BORBON, Madame Sylvie PALOMINO ;

- En suppléants : Monsieur Patrick ODIARD, Madame Aurélie MARAS, Madame Marie ALCOVER, Madame Véronique DUBOIS-BERTRAND, Monsieur Tristan DEBRAY, Monsieur Romain BILLARD, Monsieur Franck LÉVY, Madame Béatrice GAILLIOUT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

---

**2020/33 - Comité de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de neuf membres titulaires pour siéger au sein du comité de la Caisse des écoles de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes : Monsieur David SOUVESTRE, Madame Florence VERNEY-CARRON, Madame Isabelle PRIN, Madame Marie-Agnès CABOT, Madame Nadine GEORGEL, Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS, Madame Fanny DUBOT, Monsieur Patrick ODIARD, Madame Anne BRAIBANT-THORAVALL.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

---

**2020/34 - Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier - Désignation de représentants et de personnalités qualifiées par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation au sein du conseil d'administration de la Halle Tony Garnier de neuf membres titulaires, choisis au sein du Conseil municipal, ainsi que de huit personnalités qualifiées.

Nous reporterons à notre Conseil de septembre le vote sur les huit personnalités qualifiées.

Je vous propose les candidatures suivantes pour les titulaires du Conseil municipal : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, Madame Fanny DUBOT, Madame Victoire GOUST, Monsieur Vincent MONOT, Monsieur Steven VASSELIN, Madame Stéphanie LÉGER, Madame Florence VERNEY-CARRON, Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE, Madame Laura FERRARI.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

J'en profite pour préciser au passage que j'ai souhaité prendre un peu plus de temps pour choisir les personnalités qualifiées de manière à pouvoir établir ce vote dans les meilleures conditions.

(Adopté)

---

**2020/35 - Conseil d'administration et Commission de contrôle du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon (COS) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation au sein du Comité des œuvres sociales, pour siéger au sein du conseil d'administration huit titulaires et huit suppléants et pour siéger au sein de la Commission de Contrôle de titulaires distincts des élus désignés au conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En titulaires au conseil d'administration, Madame Marie-Agnès CABOT, Monsieur Steven VASSELIN, Madame Sonia ZDOROVITZOFF, Monsieur Alexandre CHEVALIER, Madame Stéphanie LÉGER, Madame Béatrice DE MONTILLE, Monsieur Ludovic HERNANDEZ, Madame Béatrice GAILLIOUT.

- En suppléants au conseil d'administration, Madame Aurélie MARAS, Monsieur Akif EKINCI, Madame Sylvie TOMIC, Monsieur David SOUVESTRE, Monsieur Philippe PRIETO, Madame Françoise BLANC, Madame Delphine BORBON, Madame Sylvie PALOMINO.

- En titulaires à la Commission de Contrôle, Madame Valérie ROCH, Monsieur Ivan REVEL.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

**2020/36 - Conseils d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de représentants pour siéger au sein des conseils d'administration des 47 collèges, lycées et lycées professionnels publics situés sur le territoire de Lyon.

Je vous propose les candidatures que vous trouverez sur vos pupitres et vous laisse quelques instants pour en prendre connaissance si vous ne l'avez pas déjà fait.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

ARR	Etablissements	Catégories	Titulaire Suppléant	rang	Délégués Ville de Lyon
1	COLLEGE DE LA TOURETTE	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Nathalie PERRIN-GILBERT
				2	Benoît SCIBERRAS
			Suppléants	1	Sylvain GODINOT
				2	Malika HADDAD GROSJEAN
1	LYCEE DES METIERS JACQUES DE FLESSELLES	Lycée professionnel	Titulaires	1	Yasmine BOUAGGA
				2	Bertrand PINOTEAU
			Suppléants	1	David SOUVESTRE
				2	Fatima BERRACHED
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DIDEROT - TERREAUX	Lycée	Titulaires	1	David SOUVESTRE
				2	Jean-Christian MORIN
			Suppléants	1	Yasmine BOUAGGA
				2	Laurence HUGUES
1	LYCEE PROFESSIONNEL DIDEROT	Lycée professionnel	Titulaires	1	David SOUVESTRE
				2	Laurence HUGUES
			Suppléants	1	Sylvain GODINOT
				2	Bertrand PINOTEAU

Procès-verbal – Séance du Conseil municipal du 30 juillet 2020

ARR	Etablissements	Catégories	Titulaire Suppléant	rang	Délégués Ville de Lyon
2	COLLEGE AMPERE	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Pierre OLIVER
			Suppléant	1	Florence VERNEY-CARRON
2	COLLEGE JEAN MONNET	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Pierre OLIVER
			Suppléant	1	Florence VERNEY-CARRON
2	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE	Lycée	Titulaires	1	Pierre OLIVER
				2	Pauline GROSJEAN
			Suppléants	1	Florence VERNEY-CARRON
				2	Stéphanie STAN
2	LYCEE JULIETTE RECAMIER	Lycée	Titulaires	1	Pierre OLIVER
				2	Pauline GROSJEAN
			Suppléants	1	Florence VERNEY-CARRON
				2	Stéphanie STAN
3	COLLEGE GILBERT DRU	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Bertrand MAES
				2	Nouria MAHMOUDI
			Suppléants	1	Emmanuel VIVIEN
				2	Amandine BARIOZ-PLANCHE
3	COLLEGE LACASSAGNE	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Emmanuel VIVIEN
			Suppléant	1	Julie NUBLAT-FAURE
3	COLLEGE MOLIERE	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Steven VASSELIN
			Suppléant	1	Béatrice DE MONTILLE
3	COLLEGE PROFESSEUR DARGENT	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Isabelle PRIN
				2	Guy CORAZZOL
			Suppléants	1	Bertrand MAES
				2	Nouria MAHMOUDI
3	COLLEGE RAOUL DUFY	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Isabelle PRIN
			Suppléant	1	Akif EKINCI
3	LYCEE LACASSAGNE	Lycée	Titulaires	1	Julie NUBLAT-FAURE
				2	Akif EKINCI
			Suppléants	1	Steven VASSELIN
				2	Béatrice DE MONTILLE
4	COLLEGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Remi ZINCK
			Suppléant	1	Chloë VIDAL
4	COLLEGE CLEMENT MAROT	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Remi ZINCK
			Suppléant	1	Chloë VIDAL
4	LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	Lycée	Titulaires	1	Rémi ZINCK
				2	Samuel MECKLENBURG
			Suppléants	1	Marie-Agnès CABOT
				2	Sylvie PALOMINO
4	LYCEE PROFESSIONNEL CAMILLE CLAUDEL	Lycée professionnel	Titulaires	1	Alexandre CHEVALIER
				2	Aline GUITARD
			Suppléants	1	Sylvie PALOMINO
				2	Yannick PAPAIX

## Procès-verbal – Séance du Conseil municipal du 30 juillet 2020

ARR	Etablissements	Catégories	Titulaire Suppléant	rang	Délégués Ville de Lyon
5	COLLEGE JEAN CHARCOT	Collège de moins 600 élèves avec SEGPA	Titulaires	1	Tristan DEBRAY
				2	Béatrice GAILLIOUT
			Suppléants	1	Pascal BLANCHARD
				2	Bertrand ARTIGNY
5	COLLEGE JEAN MOULIN	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Tristan DEBRAY
				2	Joanny MERLINC
			Suppléants	1	Pascal BLANCHARD
				2	Marie DUARTE
5	COLLEGE LES BATTIERES	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Nadine GEORGEL
			Suppléant	1	Nicolas HUSSON
5	LYCEE DE SAINT JUST	Lycée	Titulaires	1	Nicolas HUSSON
				2	Anne PROST
			Suppléants	1	Sophia POPOFF
				2	Marie DUARTE
5	LYCEE POLYVALENT DES METIERS EDOUARD BRANLY	Lycée professionnel	Titulaires	1	Yann CUCHERAT
				2	Joanni MERLINC
			Suppléants	1	Béatrice GAILLIOUT
				2	Bertrand ARTIGNY
6	COLLEGE BELLECOMBE	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Françoise BLANC
				2	Christian TERMOZ-MAZAN
			Suppléants	1	Jean-Michel DUVERNOIS
				2	Olivier BOUZARD
6	COLLEGE VENDOME	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Laurence CROIZIER
				2	Dominique TRIBALAT
			Suppléants	1	Delphine BORBON
				2	Hervé BRUN
6	LYCEE EDOUARD HERRIOT	Lycée	Titulaires	1	Romain BILLARD
				2	Virginie FOURNEYRON
			Suppléants	1	Ludovic HERNANDEZ
				2	Véronique AZOULAY
6	LYCEE GENERAL DU PARC	Lycée	Titulaires	1	Pascal BLACHE
				2	Jacques STUDER
			Suppléants	1	Françoise BLANC
				2	Marc AUGOYARD
7	COLLEGE GABRIEL ROSSET	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Laurent BOSETTI
				2	Bénédicte PASIECZNIK
			Suppléants	1	Mohamed CHIHI
				2	Luc VOITURIER
7	COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Sylvie TOMIC
				2	Clément ESCARAVAGE
			Suppléants	1	Céline DE LAURENS
				2	Yacine FEKRANE

ARR	Etablissements	Catégories	Titulaire Suppléant	rang	Délégués Ville de Lyon
7	COLLEGE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Raphaël MICHAUD
				2	Barthélémy CHENAUX
			Suppléants	1	Céline DE LAURENS
				2	Luc VOITURIER
7	LYCEE DES METIERS LOUISE LABE	Lycée professionnel	Titulaires	1	Fanny DUBOT
				2	Yacine FEKRANE
			Suppléants	1	Laurent BOSETTI
				2	Loïc GRABER
7	LYCEE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND	Lycée	Titulaires	1	Mohamed CHIHI
				2	Bénédicte PASIECZNIK
			Suppléants	1	Sylvie TOMIC
				2	Aurélié GRIES
7	LYCEE POLYVALENT HECTOR GUIMARD	Lycée professionnel	Titulaires	1	Vincent MONOT
				2	Sophie PECOURT
			Suppléants	1	Fanny DUBOT
				2	Maxence GALLICE
8	COLLEGE ALICE GUY	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Patrick ODIARD
			Suppléant	1	Aurélié MARAS
8	COLLEGE HENRI LONGCHAMBON	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Olivier BERZANE
				2	Pierre MOURIER
			Suppléants	1	Patrick ODIARD
				2	Charles-Franck LEVY
8	COLLEGE JEAN MERMOZ	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Patrick ODIARD
			Suppléant	1	Jean-Luc GIRAULT
8	COLLEGE VICTOR GRIGNARD	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Olivier BERZANE
				2	Marine CHASTAN
			Suppléants	1	Patrick ODIARD
				2	Mamadou SY
8	LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	Lycée	Titulaires	1	Patrick ODIARD
				2	Jacques BONNIEL
			Suppléants	1	Victoire GOUST
				2	Anne-Rose EVA
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLBERT	Lycée	Titulaires	1	Patrick ODIARD
				2	Hubert BECART
			Suppléants	1	Samira BACHA-HIMEUR
				2	Clothilde FLAMANT
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE MONPLAISIR	Lycée	Titulaires	1	Patrick ODIARD
				2	Marie-Claude DURAND
			Suppléants	1	Philippe PRIETO
				2	Anne-Rose EVA
8	LYCEE PROFESSIONNEL DU PREMIER FILM	Lycée professionnel	Titulaires	1	Sandrine RUNEL
				2	Vincent MABILLOT
			Suppléants	1	Patrick ODIARD
				2	Jean-François AUZAL



ARR	Etablissements	Catégories	Titulaire Suppléant	rang	Délégués Ville de Lyon
8	LYCEE PROFESSIONNEL Jean Lurçat	Lycée professionnel	Titulaires	1	Mathieu AZCUE
				2	Patrick ODIARD
			Suppléants	1	Samira BACHA-HIMEUR
				2	Angélique BAPTISTE
9	COLLEGE JEAN DE VERRAZANE	Collège de moins 600 élèves	Titulaire	1	Anne BRAIBANT THORAVAL
			Suppléant	1	François GENOUVRIER
9	COLLEGE JEAN PERRIN	Collège de plus 600 élèves	Titulaires	1	Emmanuel GIRAULT
				2	Yohann PARIS
			Suppléants	1	Pauline BRUVIER HAMM
				2	Servane DEBAUGE
9	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER	Collège de moins 600 élèves avec SEGPA	Titulaires	1	Anne BRAIBANT THORAVAL
				2	Quentin CARPENTIER
			Suppléants	1	Marie ALCOVER
				2	Amaïa SAINZ-RUIZ
9	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE	Lycée	Titulaires	1	François GENOUVRIER
				2	Yohann PARIS
			Suppléants	1	Marie ALCOVER
				2	Quentin CARPENTIER
9	LYCEE JEAN PERRIN	Lycée	Titulaires	1	Adrien DRIOLI
				2	Marion CRETINON
			Suppléants	1	Anne BRAIBANT THORAVAL
				2	Elie PORTIER

(Adopté)

---

**2020/37 - Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de dix membres titulaires pour siéger au sein du conseil d'administration de la SAHLMAS.

Je vous propose les candidatures suivantes : Monsieur Raphaël MICHAUD, Madame Marie-Noëlle FRERY, Madame Malika BONNOT, Monsieur Olivier BERZANE, Monsieur François GENOUVRIER, Madame Christiane CERUTTI, Monsieur Alexandre CHEVALIER, Monsieur Pierre OLIVER, Madame Samira BACHA-HIMEUR, Madame Laura FERRARI.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Pour terminer sur les désignations au sein de la SAHLMAS, nous devons délibérer pour autoriser nos représentants à occuper la fonction de président du conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Adopté.

**2020/38 - Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de neuf membres titulaires pour siéger au sein du conseil d'administration de la SACVL.

Je vous propose les candidatures suivantes : Monsieur Raphaël MICHAUD, Madame Audrey HÉNOCQUE, Madame Pauline BRUVIER HAMM, Madame Valérie ROCH, Madame Laura FERRARI, Monsieur Emmanuel GIRAUD, Monsieur Adrien DRIOLI, Monsieur Romain BILLARD, Monsieur Marc AUGOYARD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Pour terminer sur les désignations au sein de la SACVL, nous devons délibérer pour autoriser nos représentants à occuper la fonction de président du conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/39 - Assemblée générale, Conseil d'administration et Comité des partenaires de la SCIC Maison de la danse - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du comité des partenaires de la Maison de la danse.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

*(Adopté)*

---

**2020/40 - Conseil d'administration de Procivis Rhône (Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété SACICAP) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal - Rectificatif**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de Procivis Rhône.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Loïc RIGAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Pour terminer sur les désignations au sein de Procivis Rhône, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à occuper la fonction de président du conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

**2020/41 - Conseil d'administration et Assemblée générale de la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SPL Lyon Confluence.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Pour terminer sur les désignations au sein de la SPL Lyon Confluence, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à occuper la fonction de président du conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/42 - Assemblée générale, Conseil d'administration et Comité d'engagement de la Société publique locale Lyon Part-Dieu - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du comité d'engagement de la SPL Lyon Part-Dieu.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Pour terminer sur les désignations au sein de la SPL Lyon Part-Dieu, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à occuper la fonction de président du conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/43 - Assemblée générale et Conseil d'administration de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto (LPA) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation au sein de la SEM Lyon Parc Auto de trois membres titulaires pour siéger au conseil d'administration, d'un titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En tant que titulaires au conseil d'administration, Monsieur Valentin LUNGENSTRASS, Madame Florence DELAUNAY, Monsieur Denis BROLIQUIER.
- Au sein de l'assemblée générale, Monsieur Emmanuel VIVIEN.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Pour terminer sur les désignations au sein de la SEM Lyon Parc Auto, nous devons délibérer pour autoriser nos représentants à occuper la fonction de président du conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/44 - Assemblée générale et Conseil d'administration de la Société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon (SEM patrimoniale) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SEM patrimoniale du Grand Lyon.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Sylvain GODINOT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Pour terminer sur les désignations au sein de la SEM patrimoniale du Grand Lyon, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à occuper la fonction de président du conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/45 - Assemblée générale de la Société française du Tunnel routier du Fréjus (SFTRF) - Désignation du représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Société française du Tunnel routier du Fréjus.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Sonia ZDOROVZOFF.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

Pour terminer sur les désignations au sein de la Société française du Tunnel routier du Fréjus, nous devons délibérer pour autoriser notre représentante à occuper la fonction de censeur qui pourrait lui être confiée par l'assemblée générale.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/46 - Syndicat mixte pour l'Aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

---

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de deux membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger au sein du conseil syndical du SYMALIM.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En titulaires, Monsieur Gautier CHAPUIS, Madame Victoire GOUST.
- En suppléants, Monsieur Emmanuel GIRAUD, Monsieur Denis BROLIQUIER.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/47 - Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de six membres titulaires pour siéger au sein du conseil syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes : Madame Stéphanie LÉGER, Madame Nadine GEORGEL, Monsieur Tristan DEBRAY, Monsieur Patrick ODIARD, Madame Laurence CROIZIER, Madame Samira BACHA-HIMEUR.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/48 - Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert – Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de deux membres titulaires et un suppléant pour siéger au sein du Syndicat intercommunal à vocation unique Aquavert.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En titulaires, Monsieur François GENOUVRIER, Madame Julie NUBLAT-FAURE.
- En suppléante, Madame Béatrice GAILLIOUT.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/49 - Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au sein du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier.

Je vous propose les candidatures suivantes : en titulaire, Monsieur Sylvain GODINOT, en suppléant, Monsieur Nicolas HUSSON.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/50 - Comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique Lyon, Saint-Fons, Vénissieux - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de trois membres titulaires et de deux membres suppléants pour siéger au sein du Syndicat intercommunal du Centre nautique Lyon, Saint-Fons, Vénissieux.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- En titulaires, Monsieur Olivier BERZANE, Madame Julie NUBLAT-FAURE, Madame Béatrice DE MONTILLE.
- En suppléants, Madame Victoire GOUST et Monsieur Patrick ODIARD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/51 - Comité syndical du Syndicat intercommunal dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de sept membres titulaires pour siéger au sein du Syndicat intercommunal des Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise

Je vous propose les candidatures suivantes : Madame Audrey HÉNOCQUE, Monsieur Nicolas HUSSON, Madame Florence DELAUNAY, Monsieur Emmanuel GIRAUD, Monsieur Laurent BOSETTI, Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS, Monsieur Ludovic HERNANDEZ.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

*(Adopté)*

---

**2020/52 - Commission de délégations de services publics (DSP) et de concessions - Élection des membres**

**2020/53 - Commission d'appel d'offres (CAO) - Élection des membres**

**2020/54 - Conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale (CCAS) de Lyon - Élection des représentants du Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux délibérations 2020/52, 53 et 54, qui concernent la commission de délégations de services publics et de concessions, la commission d'appel d'offres et le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Lyon. Nous devons élire des membres et nos représentants.

Les élections qui vont suivre doivent intervenir à bulletin secret. Pour faciliter ces opérations, je propose de faire tourner simultanément trois urnes distinctes et nous utiliserons des bulletins de couleurs différentes pour chaque scrutin.

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger au sein de la Commission de délégations de services publics et de concessions, avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

- La liste présentée par les groupes de la majorité (les Écologistes, Lyon en Commun, Socialiste, la Gauche sociale et écologique) ;
  - La liste présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants ;
  - La liste présentée par le groupe Pour Lyon ;
  - La liste présentée par le groupe Progressistes et Républicains.
-

Je rappelle qu'il ne peut être présenté d'autres listes que celles déposées en début de séance.

Pour ce scrutin, nous allons donc utiliser les bulletins de couleur jaune.

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger au sein de la Commission d'appels d'offres, avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les listes de candidats suivantes :

- La liste présentée par les groupes de la majorité (les Écologistes, Lyon en Commun, Socialiste, la Gauche sociale et écologique) ;
- La liste présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants ;
- La liste présentée par le groupe Pour Lyon ;
- La liste présentée par le groupe Progressistes et Républicains.

Comme précédemment, il ne peut être présenté d'autres listes que celles déposées en début de séance.

Pour ce scrutin, nous allons donc utiliser les bulletins de couleur bleue.

Enfin, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de 16 membres titulaires pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de Lyon, avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les listes de candidats suivantes :

- La liste présentée par les groupes de la majorité (les Écologistes, Lyon en Commun, Socialiste, la Gauche sociale et écologique) ;
- La liste présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants ;
- La liste présentée par le groupe Pour Lyon ;
- La liste présentée par le groupe Progressistes et Républicains.

Il ne peut être présenté d'autres listes que celles déposées en Conférence des Présidents.

Pour ce scrutin, nous allons donc utiliser les bulletins de couleur rose.

Au préalable, je mets ce dossier aux voix pour fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS de Lyon élus par le Conseil municipal et le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Lyon nommés par le Maire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Nous allons donc voter à bulletin secret, le scrutin est ouvert, veuillez faire circuler les urnes, s'il vous plaît. Chaque urne, je le rappelle, correspond à un bulletin de couleur.

*(Il est procédé à un triple vote à bulletin secret.)*

*(La clôture des scrutins et l'ouverture des opérations de dépouillement sont annoncées en page 29 du procès-verbal)*

*(Les résultats des scrutins et les noms des candidats proclamés élus sont annoncés en page 48 du procès-verbal)*

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, chers collègues, pendant que les urnes tournent, je vous propose de poursuivre l'examen de l'ordre du jour pour ne pas perdre de temps.

**2020/55 - Compte de gestion - Exercice 2019**

Rapporteur : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'examen du compte administratif 2019, nous devons arrêter le compte de gestion correspondant à cet exercice et qui fait l'objet du dossier numéro 2020/55.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/56 - Vote du Compte administratif 2019**

Rapporteur : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Avant toutes choses, je vous rappelle qu'en application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Pour la bonne application de ces dispositions, au cas particulier du renouvellement de mandat, je vous précise que, si le Maire sortant n'a pas été réélu, le nouveau Maire peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus pour sa comptabilité au Maire en fonction durant l'exercice 2019.

En outre, si le Maire sortant a été réélu conseiller municipal, il peut assister à la discussion sans prendre part aux débats. In fine, il ne prend pas part au vote et doit quitter la salle lors de ce dernier.

Il n'y a donc pas lieu à ce que le Conseil élise un président de séance pour l'examen de ce dossier.

Je donne la parole à madame Audrey HÉNOCQUE, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et à la Commande publique, pour la présentation de ce dossier.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez certainement, le compte administratif de l'année antérieure doit être approuvé normalement avant le 30 juin de l'année, mais, cette année, du fait de la crise sanitaire, un délai a été accordé jusqu'au 31 juillet. Nous devons donc adopter ce compte administratif aujourd'hui.

De manière assez classique et j'espère pédagogique, je vais vous le présenter de manière résumée. Vous avez tous eu le compte administratif complet, en présentant tout d'abord, pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, ce qui nous permet de déterminer l'épargne, ensuite les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement, afin de terminer sur la question de la dette et de la capacité de désendettement de la Ville.

Tout d'abord, les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour l'année 2019, elles ont atteint la somme de 576,1 millions d'euros, soit une augmentation par rapport à 2018 de 0,4 % seulement. Comme vous le savez, pour cette année 2019, la Ville était en contractualisation avec l'État et ne devait pas dépasser une augmentation de 1,19 %. En réalité, elle a fait une augmentation de seulement 0,4 %.

Il est préférable de regarder les graphiques de droite, qui présentent les chiffres retraités, c'est-à-dire que les éléments exceptionnels de l'année sont enlevés qui ne sont pas comparables avec l'année antérieure. Par exemple, pour ces dépenses réelles de fonctionnement ont été isolées les dépenses de la Coupe du Monde féminine de Football, puisque c'est exceptionnel. Il y en avait eu pour 457 000 euros.



Si nous regardons la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement par grandes masses, l'essentiel des dépenses de fonctionnement est consacré à la masse salariale avec 57 % du total. Nous allons zoomer sur les autres postes de dépenses.

Pour 2019, la masse salariale s'élevait à 329,6 millions d'euros, soit une progression d'environ 1,3 million d'euros, ce qui reflète une masse salariale contrainte.

Les charges à caractère général ont augmenté de 2,4 %, soit une somme totale de 103,3 millions d'euros. Elles correspondent essentiellement aux fluides pour presque 20 millions d'euros. Ils ont augmenté en consommation et en coût, puisque nous avons une augmentation de 800 000 euros entre 2018 et 2019. Les autres postes sont, par exemple, les dépenses d'entretien de maintenance, pour 16 millions d'euros, les fournitures, pour 10 millions d'euros, ou encore les achats de repas pour la restauration scolaire pour 10,7 millions d'euros sur 2019. Ce dernier poste explique l'augmentation, puisque davantage d'élèves ont été inscrits à la restauration scolaire en 2019 du fait de l'évolution des temps scolaires. Cela a généré un coût de 770 000 euros supplémentaires.

Sur les subventions aux personnes de droit privé, elles atteignent 70,2 millions d'euros. Elles sont en augmentation. Il s'agit essentiellement des subventions aux MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance, pour 20,4 millions d'euros en 2019, des subventions aux crèches (les établissements d'accueil du jeune enfant, EAJE) en gestion associative, pour 16,6 millions d'euros, des subventions aux acteurs culturels, pour environ 15 millions d'euros, dont l'Opéra, et des subventions aux clubs sportifs et au Comité des Œuvres sociales. Il convient de rappeler que l'augmentation pour les subventions aux personnes de droit privé, l'augmentation est liée à l'évolution de l'organisation du temps de l'enfant, qui a nécessité d'augmenter les subventions aux associations mobilisées à hauteur de 1,5 million en 2019.

Sur les subventions aux personnes de droit public, sur le total de 12,9 millions d'euros, il s'agit essentiellement du CCAS, puisqu'il a perçu 11,6 millions d'euros. Le CCAS n'avait pas appelé en 2018 l'ensemble de la subvention à laquelle il avait droit. Il l'a appelé en 2019, d'où une augmentation de la subvention au CCAS de 610 000 euros en 2019, qui explique essentiellement cette hausse de 3,6 %.

Avant-dernier poste de dépenses, ce sont les frais financiers. Nous pouvons noter une réelle amélioration des charges financières, puisque nous sommes passés de 7,7 millions à 6 millions, en lien avec le remboursement d'emprunts qui étaient plus coûteux que ceux qui ont pu être contractualisés par la suite. Il est important de le noter, car cette économie de 1,7 million d'euros explique aussi la maîtrise globale des dépenses de fonctionnement pour la Ville.

Enfin, le dernier poste de dépenses, ce sont les autres charges, pour un montant total de 53,6 millions d'euros. Il s'agit là essentiellement des dotations aux Mairies d'arrondissement, pour 5 millions d'euros, de la participation au budget annexe de l'Auditorium-ONL, pour 9,3 millions d'euros, de la participation au Conservatoire à rayonnement régional, pour 8,3 millions d'euros. Ce sont des données que vous retrouvez dans le livret que nous vous avons transmis. C'est encore l'École des beaux-arts, le Théâtre des Célestins, la participation aux écoles privées.

Si nous regardons la ventilation de ces dépenses de fonctionnement par grande mission, il apparaît que l'Éducation et l'Enfance sont le premier poste de dépenses de la Ville, avec 27 % du budget ou 155 millions d'euros qui y sont consacrés. Le deuxième poste de dépenses est la mission Culture avec 106 millions d'euros. Nous retrouvons ensuite les Espaces publics avec 37 millions d'euros.

Sur les recettes de fonctionnement, elles sont plus importantes que les dépenses, puisque nous avons perçu en recettes 696,4 millions d'euros. Ces recettes de fonctionnement sont en augmentation. Elles connaissent une progression retraitée de 6,6 millions d'euros, soit 1 % d'augmentation. Cette évolution est liée à la dynamique de notre municipalité, même si l'augmentation est plus faible que les années antérieures.

Si nous regardons la ventilation de ces recettes de fonctionnement par type de produit, la fiscalité directe (essentiellement taxe foncière et taxe d'habitation) représente 53 % des recettes de la Ville. Ce pourcentage atteint même 82 % quand nous réunissons l'ensemble des recettes fiscales et les dotations de l'État.

Là aussi, je vais opérer un zoom sur chacune de ces recettes, en commençant par la recette fiscale directe, donc les impôts directs, qui ont rapporté à la Ville en 2019 369 millions d'euros. Cette ressource a augmenté de 11,3 millions d'euros par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 3,2 %. Cette augmentation est liée essentiellement à deux facteurs, car, comme vous le savez, les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2015, en revanche, les bases sont revalorisées chaque année par un coefficient de majoration forfaitaire défini au niveau national. Ce coefficient pour 2019 a été établi à 2,2 % pour les locaux d'habitation. La deuxième raison est l'évolution physique des bases : plus de locaux ont été taxés sur l'année 2019. L'augmentation physique des bases justifie à elle seule une augmentation de 1,4 % de la taxe d'habitation et 0,93 % de la taxe sur le foncier bâti.

Sur la fiscalité indirecte, sur un total de 61,4 millions d'euros, je vous épargne le détail de tous les impôts, mais je réalise un zoom sur l'évolution des droits de mutation, qui correspond à la recette principale, avec un total en 2019 de 42 millions d'euros. Nous voyons que les droits de mutation continuent à évoluer, même s'ils évoluent un peu moins rapidement que par le passé.

Autre recette de fonctionnement, ce sont les dotations de l'État. Les différentes dotations de l'État vous sont présentées, pour un total de 73,1 millions d'euros sur 2019. Nous sommes en situation de stagnation après des années de baisse importante. Je ferai un zoom sur la plus importante : la dotation forfaitaire.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon, comme toutes les grandes collectivités, a été amenée à contribuer au redressement des finances publiques. Cela a permis à l'État, en cumulé entre 2013 et 2017, de baisser les dotations versées à la Ville de Lyon de 40 millions d'euros. Depuis 2017, le mécanisme a évolué, puisque nous sommes rentrés en contractualisation avec l'État. Nos dotations ont cependant continué à baisser. Pour 2019, en comparaison avec 2018, il s'agit d'une baisse de 1,3 million d'euros.

Nous pouvons désormais déterminer le résultat et le ratio d'épargne brute de la Ville. Nous projetons un tableau qui semble compliqué au premier abord, mais qui ne l'est pas en réalité. Je vous invite à regarder la colonne « CA 2019 ». Quand nous déduisons les dépenses de fonctionnement des recettes de fonctionnement, nous arrivons à une épargne de gestion retraitée de 114,3 millions. Il apparaît d'ores et déjà à ce niveau que l'épargne de la Ville a beaucoup augmenté entre 2018 et 2019, d'environ 10 millions d'euros. Ensuite, nous déduisons de cette épargne de gestion les frais financiers. Comme nous l'avons vu, les charges financières ont baissé, passant de 7,7 millions à 6 millions d'euros. Nous en déduisons les produits financiers. En bref, les charges financières de la Ville au global ont coûté à la Ville 5,3 millions d'euros en 2019. Si nous déduisons ces frais financiers de notre épargne, nous arrivons à une épargne brute retraitée de 108,9 millions d'euros. Avec cette épargne, comme nous le verrons, nous finançons les investissements, mais nous remboursons également le capital de la dette. En 2019, la Ville en a donc profité pour poursuivre un désendettement important en remboursant 75,6 millions d'encours de dettes. L'année 2019 finit avec une épargne brute retraitée de 33,3 millions d'euros.

Nous retrouvons dans le graphique suivant l'évolution de cette épargne brute de 109 millions d'euros.

Cette épargne brute sert à financer l'investissement. Nous allons donc passer à la section investissement.

Concernant les dépenses d'investissement ou d'équipement, elles ont en 2019 été de 118 millions d'euros. Sur le dernier mandat, les dépenses d'investissement de la Ville étaient environ de 100 millions d'euros par an. Est constatée traditionnellement une accélération en fin de mandat, en lien avec la mise en œuvre des projets. Cela apparaît clairement sur le graphique. L'augmentation aurait dû se poursuivre en 2020, mais elle a été en partie ralentie à cause du Covid-19. L'atterrissage prévisionnel du plan d'équipement de la Ville de Lyon était prévu entre 630 et 650 millions d'euros. Du fait de la crise du Covid-19, il sera plutôt entre 615 et 620 millions d'euros.

Si nous regardons à quoi ces dépenses d'équipement ont servi en termes de services publics, nous observons que la plupart des dépenses d'investissement ont été réalisées dans le secteur de l'Éducation, puis des Espaces publics et, enfin, de la Culture et du Patrimoine.

Concernant les recettes d'investissement, elles s'établissent en 2019 à 28,7 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année précédente. Si nous réalisons un zoom sur ce qui constitue ces recettes d'investissement, il s'agit essentiellement du fonds de compensation pour la TVA, qui est une sorte de remboursement des dépenses que nous avons effectuées avec le plan d'équipement en payant la TVA deux ans au préalable, et de produits de cession et d'immobilisation et de subventions d'équipement, en provenance de l'Europe, de la CAF ou des projets partenariaux de construction (plans d'urbanisme partenariaux, PUP). Je ne rentrerai pas davantage dans le détail sur ce sujet.

Nous en arrivons au dernier point concernant l'évolution de la dette de la Ville. Comme il a été indiqué, du fait que les recettes de fonctionnement sont dynamiques et que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, une épargne brute importante a pu être générée par la Ville. Par ailleurs, le plan d'investissement était somme toute modeste. La Ville a pu rembourser un encours d'emprunt important et arriver à un niveau d'emprunt très bas pour l'année 2019, puisque l'encours est de 390 millions d'euros. Si nous rapportons cette somme aux Lyonnais et aux Lyonnaises, le taux d'endettement sur l'année 2019 par habitant de la Ville de Lyon est de 745 euros, à comparer avec la moyenne de la strate démographique de 1 144 euros. La Ville de Lyon est donc très en deçà de cette moyenne. Le dernier graphique le montre d'une manière quelque peu différente. Il s'agit de la capacité de désendettement. Si nous utilisons l'ensemble de notre épargne pour rembourser l'emprunt sans réaliser plus aucun investissement, la dette serait remboursée en 3,6 années.

En conclusion, pour l'année 2019, l'épargne est en augmentation, car les recettes de fonctionnement sont très dynamiques sur Lyon, alors que les dépenses ont été contraintes. L'investissement a été somme toute modéré. Nous arrivons donc à un faible endettement. Cela donne à la Ville des marges de manœuvre intéressantes pour pouvoir dérouler un projet ambitieux en termes d'investissement, tout en restant vigilants aux dépenses de fonctionnement.

**M. LE MAIRE** : Madame la Première Adjointe, bravo et merci. Merci aussi pour ce dernier commentaire qui nous projette déjà sur l'après.

J'espère que vous avez toutes et tous pu suivre cette présentation à la fois exhaustive et synthétique. Encore une fois, Madame HÉNOCQUE, je vous en remercie. Dieu sait si l'exercice n'était pas aisé, puisque vous n'avez pas porté, comme nous, cet exercice comptable.

La Conférence des Présidents a retenu plusieurs interventions, notamment celle du groupe Progressistes et Républicains. Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges** : Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Merci, Madame la Première Adjointe, d'avoir si bien défendu cet exercice, qui reste malgré tout une figure imposée et, pourtant, la présentation du compte administratif est l'occasion de faire l'état des lieux et le bilan de l'année 2019, mais surtout de la situation budgétaire et financière de la Ville. Elle constitue l'outil qui permet de tracer, en ce début de mandat, les possibilités d'action pour la Ville et vous l'avez laissé entrevoir à la fin de votre présentation.

La Ville de Lyon est, comme l'ensemble des villes du monde, confrontée à une crise sanitaire, une crise qui se transforme progressivement en crise économique et sociale sans précédent dans notre histoire récente.

Cette crise est une accélération de l'histoire et une accélération des tendances qui se dessinaient jusqu'alors dans notre société en bien et en mal, dirais-je.

Cette crise entraîne de nombreux bouleversements et de nombreuses difficultés pour les Lyonnaises et les Lyonnais, des bouleversements qui nécessitent que nous soyons réactifs et en capacité de nous adapter rapidement. C'est en ce sens que nous avons travaillé ces derniers mois dans le cadre de la mission de déconfinement et de la mission de relance portées par la Métropole pour faire face à la crise et préparer l'avenir.

Face à ces défis, la Ville de Lyon dispose de nombreux points forts et atouts, des finances solides, grâce à l'important travail et à la gestion rigoureuse qui ont été menés dans le mandat précédent, mais aussi un écosystème social pleinement mobilisé pour mener collectivement les efforts nécessaires face à la crise.

C'est cette bonne santé et la mobilisation de tous ceux qui font notre cité, qui nous permet aujourd'hui de faire face aux urgences que connaissent de nombreux secteurs, à l'image de ceux de l'emploi, de la culture, du tourisme, du commerce, de l'événementiel, et c'est une chance, c'est une force.

Nous savons combien, dans ces périodes difficiles, ce sont les plus fragiles et les plus précaires qui sont le plus en danger. Je pense aux hommes et aux femmes en situation difficile, mais aussi aux entreprises, et plus particulièrement certains de nos territoires.

La crise que nous connaissons va s'inscrire dans le temps long et, une fois passée la situation la plus urgente, il est important de mettre en place une stratégie de soutien et d'accompagnement qui soit à la fois efficace et soutenable dans la durée.

Si je parle de stratégie, c'est que nous devons avoir des objectifs clairs, de cohésion, de prospérité pour notre cité, au présent et au futur. Les enjeux environnementaux sont bien sûr au cœur de ces défis, mais les enjeux sociaux et économiques liés à l'emploi, tout comme les défis liés à la sécurité, sont majeurs. Nous devons faire les bons choix et permettre de garder cette situation positive pour la Ville, qui permettra des investissements importants dans les années à venir.

Notre groupe, notre petit groupe, sera vigilant à ce que les efforts du passé qui ont permis la bonne situation de notre cité soient prolongés par une gestion rigoureuse, accompagnée de cette vision à long terme pour le développement de Lyon. Il faudra aussi préserver la capacité d'investissement de notre Ville pour faire face aux nouveaux enjeux. Nous le savons et, au-delà d'impacter nos dépenses, cette crise aura un impact sur les revenus des Lyonnais dans les années à venir et cet impact aura nécessairement des répercussions sur nos capacités d'investissement.

Il est dès lors important qu'un dialogue soit noué et entretenu avec l'ensemble des interlocuteurs concernés dans notre Ville, avec la Métropole, notamment pour l'accompagnement des personnes en difficulté ou le soutien à nos commerces et entreprises. Plus que jamais, la synergie entre nos deux institutions est nécessaire pour accompagner les missions qu'elles portent en complémentarité.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, il est de notre devoir à tous, quelle que soit notre orientation politique ou notre niveau de responsabilité, de travailler dans le même sens pour lutter contre cette crise.

Nous voterons ce compte administratif.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

Une demande de parole avait également été formulée pour le groupe Pour Lyon. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous.

**M. CUCHERAT Yann** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Ce rapport du compte administratif de l'exercice 2019 traduit très nettement, et je vous remercie de l'avoir reconnu, Madame HÉNOCQUE, la qualité de gestion de l'équipe municipale sortante, qui aura, durant toutes ces dernières années, su mettre en place une stratégie financière équilibrée, malgré les contraintes qu'elle aura rencontrées.

Par contraintes, je pense évidemment, comme vous l'avez rappelé, à la baisse drastique des dotations de l'État, qui représente à elle seule - 40 millions d'euros entre 2013 et 2017. Mais je pense également à la contractualisation qui s'en est suivie ou encore aux différentes réformes qui se sont succédé.

Cette gestion financière saine aura permis d'investir dans de nombreux équipements et de toujours adapter qualitativement notre service public pour les Lyonnais. J'en veux pour exemple les ouvertures de crèches, comme l'Escale de Nelly ou encore la Ronde des Colibris, qui nous ont permis de constamment augmenter le nombre de berceaux, la réhabilitation de cinq EHPA et EHPAD, la réalisation de nombreux logements sociaux (7 300 depuis 2014), l'ouverture de trois nouvelles bibliothèques de proximité municipales en 2017, l'achèvement de l'aménagement des Rives de Saône, la végétalisation et l'aménagement de nouveaux espaces verts, un développement territorial accompagné à travers la relocalisation du Centre social Langlet Santy, le réaménagement des MJC Ménival et Laennec Mermoz, la rénovation de la salle de concert du Marché-Gare et je pourrais citer encore de nombreux exemples.

Depuis trois mandats, notre stratégie financière nous a permis de respecter nos engagements vis-à-vis de l'État, tout en préservant durablement les moyens dont la collectivité a besoin pour assurer avec efficacité les transitions sociétales et environnementales qui s'imposaient et qui ne cessent d'évoluer.

C'est ainsi que vous héritez aujourd'hui d'une ville extrêmement saine financièrement. Ses dépenses de fonctionnement auront progressé très modérément, alors que ses périmètres d'intervention, tout comme sa démographie, ont fortement évolué. Son épargne est élevée et nous avons toujours optimisé l'usage de nos recettes de fonctionnement vers des dépenses complémentaires d'investissement. Sa fiscalité est stable depuis 2015. Son endettement s'est réduit, passant de 428 millions d'euros en 2001 à moins de 400 millions d'euros en 2020, malgré une politique d'investissement des plus dynamiques. Pour mémoire, ce sont plus de 2 milliards d'euros qui ont été investis depuis 2001 dans nos écoles, nos crèches, nos gymnases, nos piscines, nos résidences seniors, nos parcs ou encore nos établissements culturels pour améliorer le service public des Lyonnais.

Je l'ai dit, cette ligne de conduite et cette rigueur de gestion sont à mettre au crédit de la majorité précédente et des services qui les accompagnaient. Je souhaite le souligner, car c'est bien grâce à leur gestion budgétaire que vous avez aujourd'hui les moyens financiers de répondre à l'urgence de la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons. Je fais en l'occurrence référence aux deux prochaines délibérations.

Cette gestion saine vous permet aujourd'hui de réallouer 30 millions d'euros d'excédents de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, en déployant 10 millions d'euros pour couvrir des besoins de financement en investissement, mais aussi et surtout 20 millions d'euros pour couvrir les nombreuses dépenses exceptionnelles occasionnées par la crise du Covid-19. Nous nous en félicitons et souhaitons que vous en fassiez bon usage.

Les 4 millions d'euros prévus pour venir en soutien au secteur culturel sont une mesure que nous soutenons, mais nous pensons que vous auriez pu aller encore plus loin dans cette démarche exceptionnelle, dans ce soutien vital au regard des difficultés majeures et parfois irréversibles que toute la filière traverse.

Nous regrettons cependant que d'autres secteurs n'aient pas pu faire partie de cet accompagnement d'urgence. Nous pensons notamment aux secteurs associatifs, sportifs et événementiels, qui ne ressortiront pas indemnes de cette crise et qui, pourtant, jouent un rôle social déterminant dans notre ville. Nous aurions pensé que soutenir le tissu associatif lyonnais, véritable ciment local du savoir-être et du savoir-vivre ensemble, serait une priorité pour vous. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Les incivilités parfois dramatiques qui se multiplient quotidiennement dans notre ville depuis la fin du confinement et qui exaspèrent les Lyonnais sont évidemment liées à ce contexte social en tension et aux pertes de repères d'une partie de notre jeunesse.

Si nous ne nous faisons pas d'illusions quant à votre capacité à établir des mesures rapides et exceptionnelles sur ces sujets sécuritaires, nous pensons que, sur le secteur associatif, vous seriez au rendez-vous.

Alors, bien que la précédente gestion financière de cette Ville vous permette d'envisager l'avenir avec sérénité, d'investir pas loin de 1 milliard d'euros dans de nouveaux équipements publics, sachez que nous serons extrêmement attentifs à vos choix et orientations budgétaires. Nous espérons par exemple que vous n'augmenterez pas les impôts pour les Lyonnais, comme nous nous y étions engagés. Et j'ai en mémoire que vous aviez suivi cette ligne.

Mais nous veillerons également à l'évolution de l'endettement de la Ville, véritable baromètre de la bonne gestion financière de vos équipes. Il ne s'agirait pas de laisser à la prochaine équipe municipale une ville moins saine financièrement qu'elle ne l'était lorsque vous en avez pris les responsabilités.

Bien des efforts devront être réalisés dans les années à venir pour répondre aux enjeux économiques qui nous attendent et à l'augmentation massive du chômage à venir. La collectivité ne pourra pas, à elle seule, absorber tous les besoins et nous espérons que vous saurez créer, comme les équipes précédentes, les conditions partenariales qui s'imposent avec le secteur privé, modèle souvent cité en exemple à travers l'Hexagone et qui aura permis à Lyon de se développer positivement et qualitativement au fil des années.

Monsieur le Maire, les fondamentaux sains sur lesquels la Ville repose sont le gage d'une collectivité pleinement capable d'aborder les nouveaux défis d'aujourd'hui et de demain. Nous serons donc vigilants à ce que vous ne les abîmiez pas.

Nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur CUCHERAT, je vous remercie.

---

**Clôture des scrutins secrets et ouverture des opérations de dépouillement :**

**2020/52 - Commission de délégations de services publics (DSP) et de concessions - Élection des membres**

**2020/53 - Commission d'appel d'offres (CAO) - Élection des membres**

**2020/54 - Conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale (CCAS) de Lyon - Élection des représentants du Conseil municipal**

Avant de transmettre la parole au groupe suivant, puisque les opérations de vote ont pu être réalisées, je vais clore les trois scrutins relatifs à la Commission de délégations de services publics et de concessions, à la Commission d'appels d'offres et au CCAS.

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande aux deux scrutateurs de bien vouloir regagner la table centrale pour procéder au dépouillement, Monsieur Romain BILLARD, Monsieur Akif EKINCI.

Pendant les opérations de dépouillement, nous allons reprendre le cours des prises de parole. Après Monsieur CUCHERAT, nous avons une demande de prise de parole du groupe Droite, Centre et Indépendants. Monsieur BLANC, c'est à vous.

*(Les résultats des scrutins et les noms des candidats proclamés élus sont annoncés en page 49 du procès-verbal)*

---

**M. BLANC Étienne** : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le vote du compte administratif de l'année 2019 se présente évidemment sous un jour très particulier sur la forme, puisque nous n'avons pas pu tenir de Commission des Finances et rentrer peut-être dans le détail d'un certain nombre de postes budgétaires, sur lesquels nous aurions pu porter un certain nombre d'appréciations.

Je pense notamment à la comparaison que nous aurions pu faire entre les crédits inscrits en autorisations de programme, je parle de l'investissement bien sûr, et les crédits réellement consommés en crédits de paiement. Pourquoi dis-je cela ? Parce que, dans la gestion des finances publiques, il y a l'habitude d'afficher en autorisations de programme, mais ce sont souvent des affichages qui ne se traduisent pas en réalité. Cela mérite un examen qui est un examen un peu fin.

Ainsi, Madame HÉNOCQUE, je vous proposerais, à l'occasion d'une prochaine réunion de la Commission des Finances, que nous puissions, sans être exhaustifs, parce que c'est quand même un compte au volume important, que nous puissions peut-être décider vous et nous, en ayant prévenu les services auparavant, d'un certain nombre de questions sur lesquelles nous pourrions avoir réponse, notamment sur cette affaire des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Alors, bien sûr, ce compte administratif est un exercice très technique. En réalité, c'est un exercice purement comptable, nous avons dépensé, nous avons reçu, nous regardons les différences et nous affectons les différences. Et nous en profitons, au regard de ce constat, pour exposer un certain nombre de ratios qui traduisent la santé financière de la collectivité.

Mais, puisque vous prenez la responsabilité de la gestion de la cité, c'est aussi un exercice qui est un exercice très politique. Vous comprendrez que, pour les oppositions que nous sommes, durant toute la durée de la mandature, quand il s'agira de comparer l'évolution des finances, quand il s'agira d'examiner cette évolution, nous prendrons comme base de référence, l'héritage reçu de la mandature précédente, donc ce compte administratif sur l'année 2019.

C'est en cela qu'évidemment, l'exercice est un exercice très politique, parce que ce sera notre base de travail sur les six années à venir.

Que pouvons-nous dire de manière générale ? J'ai entendu notre excellent collègue, Georges KÉPÉNÉKIAN, qui fut Maire, et notre excellent collègue, Yann CUCHERAT, mettre le doigt sur un certain nombre d'indicateurs, qui sont des indicateurs particulièrement intéressants.

Le premier indicateur est celui des dépenses de fonctionnement par habitant à hauteur de 1 100 euros. Lyon n'est pas dans l'excès quand nous nous comparons à des villes de la même strate. Cela signifie que, sur la masse salariale, sur les dépenses courantes, il y a une maîtrise, alors sans doute pourrions-nous faire mieux. Je vous en dirai deux mots tout à l'heure et je vous ferai même quelques suggestions pour l'année prochaine. Mais ce chiffre de 1 100 euros en lui-même est un chiffre qui traduit une gestion rigoureuse.

Le deuxième chiffre qui est important est le rythme des investissements à hauteur de 224 euros par habitant. Vous vous êtes engagés, grosso modo, sur la mandature à réaliser 1 milliard d'euros d'investissements. Votre prédécesseur avait atteint un rythme d'investissements qui est un rythme d'investissements très important. Mais quand nous regardons l'investissement, il est possible d'investir beaucoup. Si on investit sur l'emprunt, on péjore les années futures.

C'est la troisième question, sur l'emprunt, nous avons finalement une dette de 390 millions. Quand nous la rapportons à l'habitant, nous sommes à 745 euros. Vous me permettrez de comparer avec Grenoble qui est à 3 700, vous comprendrez pourquoi je cite délibérément ce chiffre de Grenoble. Vous avez un certain nombre de politiques qui vont s'apparenter à cette ville voisine. Il ne faudrait pas que, sur l'angle de la dette, nous avoisinions ces sommes-là.

Un chiffre est très intéressant, il s'agit du ratio de désendettement. Il est intéressant, car c'est celui qui fait le taux d'intérêt de nos emprunts. Avec un ratio de désendettement de 3,6 années, nous pouvons même imaginer emprunter à taux négatif sur le court terme ou sur le moyen terme. Un certain nombre de collectivités y parviennent. Il faut donc se tenir à un taux de désendettement très faible.

Enfin, c'est la capacité d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement est ce qui fait l'investissement, le rythme d'investissement et qui fait évidemment l'obligation de souscrire des emprunts si ce taux d'autofinancement se réduisait. Il est aujourd'hui à 33,3 millions. Ce chiffre n'est pas tout à fait exact, parce que si l'on inclut un remboursement anticipé à hauteur de 34 millions, on arrive grosso modo à un autofinancement de 70 millions d'euros, qu'il faut mettre en rapport avec la centaine de millions d'euros d'investissements annuels. 70 % des investissements sont couverts par l'autofinancement, ce qui est bien.

Je voudrais attirer votre attention, c'est pour cela qu'une réunion de la Commission des Finances assez urgente me paraît importante. Dans toutes les collectivités de France, on a cherché à examiner l'impact du Covid-19 et de la pandémie sur les finances. L'arrêt de l'activité économique impacte plus certaines collectivités dont les recettes sont des recettes calées sur l'activité économique. C'est le cas de ces collectivités qui émargent sur la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) ou qui émargent sur la consommation de produits énergétiques ou encore qui émargent sur la TVA. Parfois, les impacts sont absolument considérables. C'est d'ailleurs au regard de ces impacts que l'État se positionne dans la loi de finances qui s'annonce pour compenser ces manques à gagner sur des diminutions de recettes. Nous aimerions connaître l'incidence du Covid-19 sur les recettes de la Ville de Lyon.

Votre prédécesseur, Gérard COLLOMB, l'avait annoncé entre 60 et 70 millions d'euros. Monsieur le Maire, si c'est cela, il faut être d'une prudence dans la préparation du budget 2021, car ce chiffre doit être mis en adéquation avec le chiffre de l'autofinancement. En ayant un autofinancement de 70 millions et en ayant une diminution de recettes de l'ordre du même montant, évidemment, il y aura un impact sur l'investissement, sur son rythme, et, en tout cas, il y aura un impact sur l'obligation d'endetter.

C'est la raison pour laquelle, à la faveur de ce compte administratif, notre analyse est assez simple. Elle est de dire : un grand nombre de collectivités en France ne réussissent pas à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. À terme, cela se traduit par un tarissement de l'investissement. Nous le savons, à Lyon et à la Métropole, les besoins d'investissement sont énormes. Dans la campagne électorale qui vient de se clore, nous en convenons tous, en n'étant pas trop éloignés sur un certain nombre d'investissements qui étaient à réaliser. Je pense notamment aux transports en partenariat avec la Métropole. C'est important, puisque nous sommes en train de discuter le contrat de plan avec l'État. Lyon sera impactée en premier chef. Ce sont donc des sujets sur lesquels il faut être d'une grande prudence, pour que nos dépenses de fonctionnement soient parfaitement maîtrisées et pour que nous puissions continuer à investir sur ces grands enjeux d'avenir.

Il y en a un qui, pour vous, est une priorité. Je l'ai noté, nous l'avons partagé. C'était celui qui consistait à verdir la ville de Lyon, à ôter du bitume, à ôter du béton, à ôter du minéral, pour verdir une ville qui en avait besoin. Cela, c'est de l'investissement et il pèse en grande partie sur le budget de la Ville, même s'il pèse aussi sur le budget de la Métropole.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous ne pouvons vous cacher une certaine inquiétude, dans les quelques premières mesures que vous avez prises, notamment sur la masse que vous allez affecter aux élus, aux Adjointes. En réalité, il n'y a pas de diminution sensible. Vous avez décidé par exemple de désigner 21 adjointes. Le chiffre, nous nous étions abstenus dessus, mais vous n'êtes pas obligé de tous les pourvoir. Le coût d'un adjoint est environ 50 000 euros par an. Nous avons pensé que si vous réduisiez le chiffre aux alentours de 15, vous pouviez faire une économie substantielle de 300 000 euros par an. Cela aurait pu être un signe sur la volonté de la majorité de parfaitement maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Nous regrettons que vous ne l'ayez pas envoyé.

Voilà, Monsieur le Maire, aujourd'hui, c'est une prise de rendez-vous, si l'on peut dire. Pour nous, ce sera la base, ce sera le fondement de nos interventions sur les budgets que vous nous présenterez dans les six années à venir.

Comme ce compte administratif n'est pas le fruit de budgets sur lesquels nous avons travaillé, mon groupe s'abstiendra sur le compte administratif de l'année 2019.

**M. LE MAIRE** : Monsieur BLANC, je vous remercie.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame RUNEL.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le compte administratif 2019 que nous nous apprêtons à voter nous place dans une situation inédite et appelle au préalable quelques remarques.

Le fait pour l'ancienne majorité de ne pas avoir voté le compte administratif 2019 entraîne de fait la responsabilité pour la nouvelle de l'approuver. Un retour en arrière s'impose afin de contextualiser nos propos.

Ce compte administratif 2019 reste le reflet de la réalité politique de la majorité conduite par Gérard COLLOMB et de leur gestion durant cette période.

En premier lieu, et comme il est d'usage, je tiens à saluer ici le travail de Richard BRUMM, ancien Adjoint aux Finances, pour sa gestion rigoureuse et parfois vertueuse. À ce titre, j'aimerais souligner la reconnaissance du groupe socialiste aux services de la Ville et aux agents qui les composent, car ce sont bien eux qui ont permis d'assurer notre santé financière, notamment dans une période des plus complexes.

Concernant le compte administratif en lui-même, il est intéressant et rassurant de pouvoir disposer de l'ensemble des informations financières et du détail des sections d'investissement comme de fonctionnement.

La nouvelle majorité que nous composons hérite d'une situation saine et nous nous en félicitons.

Les indicateurs sont tous au vert. C'est bon signe, me direz-vous, mais ces excellents résultats ne sont-ils pas trop bons justement ? Nous pouvons les lire de différentes façons, car comment ne pas penser qu'il aurait pu être fait plus dans des domaines autres que l'attractivité économique, qui a été le prisme unique de cette dernière mandature ?

Car, pour faire suite à cette présentation, je ne reprendrai pas point par point de peur d'alourdir le débat, certaines remarques s'imposent avec, encore une fois, des aspects positifs. La Ville s'est fortement désendettée en 2019. La Ville a également respecté dans cette année le taux de contractualisation fixé par l'État.

C'est sur cette hausse des dépenses justement que je m'attarderai davantage. Elle s'explique par une évolution du périmètre des services publics et de l'augmentation des charges obligatoires. Dans le compte administratif, plusieurs secteurs sont mentionnés, où l'on remarque une forte évolution des charges structurelles, parmi eux, des frais liés à l'Éducation, notamment du fait de l'augmentation des effectifs scolaires et du passage, dès la rentrée 2018, à la semaine à quatre jours. Le secteur de la culture également. Ce sont des secteurs qui coûtent, mais qui rapportent tant.

Une ligne toutefois m'a fait sourire concernant des charges liées aux espaces verts et plus particulièrement l'entretien et l'achat de végétaux. La raison invoquée, l'augmentation des surfaces nouvelles à entretenir, comme les Rives de Saône ou Mermoz Nord, mais je ne saurais ici m'empêcher de penser aux éphémères bacs à fleurs de la rue Édouard Herriot qui ne sont pas mentionnés.

Un mot plus sérieusement sur le Plan Marges de Manœuvre. Si ce plan visait à assainir la situation financière de notre collectivité, elle s'est faite parfois au détriment de certains arbitrages politiques dont les ambitions sociales de notre ville ont été les premières victimes.

La pandémie de Covid-19 va exposer durablement les plus vulnérables rendant plus pauvres encore ceux qui étaient dans la précarité, en menaçant tous ceux qui ne bénéficient pas d'un système de protection, en particulier les travailleurs indépendants, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Enfin, consécutivement à cette crise, le Président de la République a procédé au remaniement de son gouvernement nommant ainsi 11 Secrétaires d'État et, en même temps, faisant disparaître celui en charge de la Pauvreté. Quand on sait l'augmentation à venir du nombre de personnes précaires en France, la disparition du Secrétariat d'État chargé de la Pauvreté inquiète, car, plus que jamais, les politiques sociales doivent monter en puissance pour devenir de véritables politiques sociétales.

Monsieur le Maire, vous savez mon investissement sur ces questions. En effet, investir dans la solidarité, ce n'est pas se limiter à maîtriser des dépenses. La solidarité dans notre collectivité ne doit plus être une variable d'ajustement des politiques publiques. Investir dans la solidarité est à la fois une nécessité et un investissement sur du long terme.

Il nous appartiendra donc à l'avenir de présenter des résultats peut-être aussi bons et de faire correspondre à ces chiffres des politiques publiques qui répondent aux exigences écologiques, sociales et démocratiques de notre Ville.

Notre groupe est attaché à la justice sociale, à la solidarité, à la réduction des inégalités. Nous considérons que la conjugaison des impératifs de développement économique, de cohésion sociale et de protection écologique devra constituer la nouvelle cohérence de cette majorité.

En conclusion, Monsieur le Maire, c'est en responsabilité que notre groupe approuvera ce rapport, en appelant à la vigilance et à la clairvoyance.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame RUNEL.

Je propose que Madame Audrey HÉNOCQUE, Première Adjointe, prenne un temps de réaction, de réponse à certaines des interpellations qui ont été formulées. Madame HÉNOCQUE.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteur : Merci.

En effet, le compte administratif est une vision passée. Il n'était pas question ici d'indiquer ce que la majorité pense faire dans les années à venir, mais puisque j'ai l'opportunité de répondre aux différents propos, nous pensons en effet que le budget doit nous permettre de mener les investissements qui sont nécessaires pour les besoins de services publics de notre population. Madame RUNEL a rappelé l'augmentation des périmètres. Nous sommes dans une ville qui croît. Monsieur CUCHERAT a dressé la liste d'un certain nombre d'investissements qui étaient nécessaires. Nous pensons que plus d'équipements sont nécessaires, concernant les écoles, les crèches, les associations d'éducation populaire, les équipements sportifs, etc. Il existe réellement un besoin dans notre ville d'équipements sportifs.

Il existe également le besoin de maintenir les bâtiments, d'avoir un patrimoine bien entretenu, qui nous permette de faire face à la transition écologique. Nous avons aussi cet enjeu important.

Enfin, à travers cet investissement et cette commande publique, nous participerons à la prospérité de notre ville et à la relance économique, auxquelles nous tenons également. Nous mobiliserons donc les moyens de la Ville pour un investissement qui soit à la hauteur des besoins et des enjeux de notre mandat.



Parallèlement, nous resterons vigilants sur les dépenses de fonctionnement. Sans vouloir paraphraser madame RUNEL, une différence qui peut exister entre les propos de monsieur BLANC et notre point de vue est que les dépenses de fonctionnement ne sont pas uniquement un gaspillage. Quand nous payons des salaires de personnel de santé ou de personnel éducatif, par exemple, c'est un investissement pour l'avenir. Il faut évidemment être en recherche de tout gaspillage ou dépense qui ne serait pas pertinente. C'est pour cela que nous voulons développer de la pédagogie sur le budget, de la transparence essentiellement et du dialogue entre les groupes.

Au niveau des questions concernant la prochaine Commission des Finances, en effet, j'en ai d'ores et déjà parlé aux services. Nous ferons un point concernant le fonctionnement sur la crise Covid-19, pour actualiser les recettes que la Ville a perdues et les dépenses supplémentaires que la crise a générées sur nos dépenses de fonctionnement. Nous pourrions ainsi travailler sur la prospective de l'année à venir.

Sur l'investissement, de la même manière, j'ai noté le point. Nous ferons un bilan de l'exécution de ce qui était prévu sur le plan d'équipement du dernier mandat, afin de pouvoir travailler sur ce qui n'a pas été fait, ce que cette majorité fera ou ce qui devra être abandonné.

Nous réaliserons donc des zooms spécifiques sur la crise Covid-19, également sur le Plan Marges de Manœuvre mené dans la Ville depuis plusieurs années et sur la question de l'investissement. Nous retrouverons de toute façon ces travaux dans la préparation du budget prévisionnel 2021 et de la programmation pluriannuelle des investissements, que Monsieur le Maire a évoquée précédemment.

Soyez rassurés, de l'échange aura lieu sur ces sujets importants.

Enfin, sur la question de l'endettement, ce n'est pas une fin en soi d'avoir un endettement très bas si les services, les équipements nécessaires à la population et les nécessités de la transition écologique ne sont pas pris en compte par la municipalité. Ceci dit, il n'est pas possible de comparer en permanence Lyon avec Grenoble. Je préférerais, à la limite, la comparer avec la Ville de Paris, qui a un taux d'endettement aujourd'hui de 12 années. Nous n'avons pas comme souhait d'atteindre un niveau aussi important, mais il est vrai que le ratio prudentiel donné par l'État est de 12 années d'endettement pour une ville importante.

Je pense avoir donné certains éléments de réponse.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame HÉNOCQUE.

Un petit élément de complément pour répondre à monsieur CUCHERAT. Je tiens immédiatement à vous rassurer, le travail de suivi de la situation des associations, des organisations d'éducation populaire, des clubs sportifs, a bien été fait. C'est donc bien l'une de nos priorités. Il en est ressorti que ces structures ne présentaient pas de difficultés de trésorerie. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif de soutien comme nous allons vous proposer prochainement d'en mettre en place pour le secteur culturel qui, lui, a été plus directement et plus en profondeur impacté par la crise sanitaire. J'espère que vous voilà rassuré.

La présentation de ce compte administratif étant terminée, le débat étant clos, nous allons passer au vote.

Mes chers collègues, conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, je soumetts à vos suffrages le compte administratif 2019 de la municipalité précédente.

Je vous propose donc d'approuver dans son ensemble le compte administratif 2019 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes, d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-devant et détaillés dans l'état spécifique annexe au compte administratif 2019, de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le compte administratif de l'exercice 2019.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver veuillent bien lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Adopté)*

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

**M. LE MAIRE** : Consécutivement à l'adoption du compte administratif, nous allons donc procéder à l'affectation du résultat, qui fait l'objet du dossier 2020/57.

Je donne la parole de nouveau à Madame Audrey HÉNOCQUE qui le rapporte.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteur : Merci.

Sans rentrer dans le détail de la délibération 2020/57, vous avez compris que si nous rapportons l'excédent du résultat de fonctionnement, duquel nous déduisons le résultat de l'investissement pour l'année 2019, il en ressort un excédent pour l'année 2019 de 30,8 millions d'euros.

Habituellement, s'il y a un excédent en fin d'année, il est reporté en section d'investissement, mais, pour l'année 2020, pour l'affectation de ce résultat, nous vous proposons d'en affecter seulement 10 millions d'euros à l'investissement, afin de garder 20,8 millions d'euros pour le fonctionnement.

Cette affectation en fonctionnement nous permettra d'une part de reconstituer l'enveloppe de dépenses imprévues qui a été totalement consommée en ce début d'année du fait de la crise du Covid-19 et d'autre part d'affecter les 10,8 millions d'euros restants à différentes dépenses de fonctionnement ou autres dépenses, qui vous sont détaillées ensuite dans la DM 1.

**M. LE MAIRE** : Je mets donc le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Adopté)*

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

#### **2020/58 - Décision modificative numéro 1 - Exercice 2020**

Rapporteur : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Nous passons donc au dossier 2020/58 concernant la décision modificative numéro 1 pour l'exercice 2020 et je donne la parole à Madame Audrey HÉNOCQUE.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteur : Merci.

Il s'agit de la première décision modificative de l'année. Il y en aura sans aucun doute une deuxième en novembre. Ce sera aussi l'occasion, si nous faisons l'analyse de secteurs en difficulté, de pouvoir de nouveau intervenir et de faire face à toute dépense qui n'avait pas été anticipée au moment du vote du budget prévisionnel 2020.

Pour cette décision modificative numéro 1, vous avez le détail dans la délibération qui est relativement précise, mais pour vous en dire quelques mots, la somme d'affectation du résultat qui vient à l'instant d'être approuvée de 20,8 millions d'euros sera utilisée, si vous l'acceptez :

- Pour premièrement réattribuer aux directions opérationnelles de la Ville 7,6 millions d'euros qu'elles ont dépensés pour faire face à la crise du Covid-19, essentiellement des dépenses d'équipements de protection individuelle.
- Il s'agit également de reconstituer l'enveloppe de dépenses imprévues, qui a été consommée, en la recreditant de 10 millions d'euros, dont 4 millions d'euros seront utilisés pour le fonds d'urgence culturel, sur lequel Nathalie PERRIN-GILBERT dira un mot dans un instant.
- Troisièmement, les autres dépenses dont vous avez le détail dans le tableau, il s'agit de certaines opérations d'ores et déjà identifiées, par exemple la piscine de la Tête d'Or, ou de sinistres qui ont été assez importants et pour lesquels la Ville doit faire l'avance et sera remboursée par les assurances en section recettes d'une partie de ces dépenses.

**M. LE MAIRE** : En complément de l'intervention de Madame HÉNOCQUE, Madame PERRIN-GILBERT, je vous laisse la parole.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Première Adjointe.

Comme vous l'avez signalé, avec cette délibération, cette première décision modificative, nous votons ce jour la création du fonds d'urgence pour la culture à Lyon. Un fonds d'urgence qui s'élève, vous l'avez dit, à 4 millions d'euros.

Il s'agit d'un acte politique fort, qui s'ajoute à une autre décision politique forte, celle de sanctuariser le budget dédié à la culture durant notre mandat.

La décision de créer un fonds d'urgence répond, pour nous, à la volonté d'être aux côtés des artistes, des créateurs et créatrices lyonnais et lyonnaises, des techniciens et techniciennes du spectacle, des éditeurs, éditrices, des intermittents et non-intermittents. Je pense là, par exemple, aux plasticiens, également aux artistes auteurs. Autant de professionnels qui ont été touchés de plein fouet par la crise, par les fermetures de salles, par les reports de concerts ou de spectacles, par l'annulation de festivals, d'expositions, etc.

La décision de créer ce fonds d'urgence répond aussi à la volonté de compléter les dispositifs et mesures qui ont été mis en place par l'État. Je pense ainsi aux mesures de chômage partiel qui, il faut le dire, ont permis de préserver de l'emploi et d'éviter des fermetures définitives de lieux durant ces derniers mois. Je pense aussi au fonds de solidarité mis en place par l'État, qui a bénéficié également à des nombreux acteurs culturels, mais qui n'est pas suffisant, à lui seul, face à l'ampleur de la crise et qui a exclu également certaines catégories professionnelles du fait de ses critères d'attribution.

Le fonds d'urgence de notre Ville sera donc là pour compléter les aides déjà mises en place et aller là où d'autres ne sont pas encore allés.

Je tiens à souligner cette complémentarité et je signale à cette occasion qu'avec Monsieur le Maire, nous avons rencontré récemment Monsieur le Directeur des Affaires culturelles, la DRAC, et nous avons acté ensemble de notre volonté de travailler en lien au service du secteur culturel et dans l'intérêt général.

Alors, pour ce fonds d'urgence, que nous votons avec cette décision modificative, nous avons fait appel à la clause de compétence générale qu'ont les communes et donc qu'a notre Ville.

Mobiliser la clause de compétence générale, c'est aussi un signal politique fort. Et ce signal, que dit-il ? Il dit que la culture n'est pas l'affaire de quelques-uns, de quelques dispositifs, il dit que la culture est l'affaire de toutes et tous, que c'est un bien fondamental et essentiel, un bien commun qui fait socle pour notre citoyenneté.

Voilà donc l'esprit et quelques grands objectifs de ce fonds culturel. Maintenant, il me revient de vous en préciser quelques modalités pratiques et cela, rapidement.

Après notre vote de ce soir, nous publierons très rapidement un formulaire en ligne que les structures artistiques et culturelles seront amenées à remplir, à nous retourner avec une date limite que nous avons arrêtée au 10 septembre. J'invite l'ensemble des conseillers et conseillères assis sur ces bancs, les Maires d'arrondissement, les Adjointes et Adjointes à la Culture également, bien sûr à faire connaître ce dispositif, ce formulaire en ligne, pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier et, en tout cas, avoir accès à cette information, en plus de l'information que délivrera la Ville de Lyon elle-même.

Après le 10 septembre, nous instruirons les dossiers, aussi rapidement que possible, et je remercie d'avance nos services, j'y reviendrai tout à l'heure. Nous le ferons avec la Direction générale, avec la Direction des Affaires culturelles, avec l'aide évidemment du Contrôle de Gestion.

Deux principes vont nous guider, efficacité et simplicité, dans l'instruction et l'attribution de ces aides.

Nous voulons être en mesure de les verser dès fin septembre et jusqu'à courant novembre. C'est un fonds d'urgence.

Je précise également que seront éligibles à répondre les structures artistiques et culturelles qui ont leur siège social et leurs activités à Lyon, que pourront être concernés tous types de structures juridiques, à l'exception de structures franchisées ou affiliées de manière prépondérante à des grands groupes. Nous regarderons de manière prioritaire les structures impactées par la crise sanitaire et dont l'existence même peut être mise en danger dans les semaines et mois à venir. Mais il est clair aussi, et je veux le dire, que ce fonds d'urgence n'a pas vocation à pallier des difficultés de gestion antérieures à la crise du Covid-19, des difficultés qui s'expliqueraient pour d'autres raisons, plus structurelles et que nous examinerions dans d'autres circuits, sinon nous passerions à côté de notre objectif. Nous vérifierons également qu'il y a bien un projet artistique fort qui porte la structure et que cette structure porte des emplois artistiques, culturels, puisqu'un des objectifs de ce fonds d'urgence est bien sûr la préservation de l'emploi.

Nous travaillerons donc dans la proximité, avec les Maires et les Adjointes d'arrondissement, comme l'a dit Monsieur le Maire précédemment et j'en suis heureuse, pour en avoir souffert sur des mandats précédents, aux neuf Maires d'arrondissement, parce que nous sommes au service de l'ensemble des habitantes et habitants et structures de notre ville. Nous travaillerons également avec une grande finesse de connaissance de situations. Nous pourrions nous appuyer sur la Direction des Affaires culturelles.

Je terminerai par cela, remercier les hommes et les femmes qui travaillent dans nos services et notamment dans la Direction des Affaires culturelles, au Cabinet du Maire de Lyon, parce qu'ils nous ont accompagnés durant ces dernières semaines. Je tiens à remercier les services aussi, parce qu'au-delà de l'élaboration de ce fonds d'urgence et de l'instruction à venir, ils ont déjà été aux côtés des acteurs culturels. Je rappellerai que, dès le mois de janvier – il s'agit du fonctionnement de notre Ville –, nous avons voté un certain nombre de subventions individualisées à des équipements et structures culturelles. Cela a été fait également par décision du Maire pendant la période de confinement, où plus de 86 structures ont été aidées dans le cadre du fonds d'intervention culturel, 14 écoles de musique, 4 structures à vocation patrimoniale, autant de dossiers que nos services, que ce soit en télétravail ou en présentiel, ont instruits pour permettre la continuité du service public et je les en remercie.

Nous avons tenu également à honorer les engagements qui avaient été pris par la municipalité précédente, malgré les annulations de spectacles, et ceci à hauteur de 1,3 million d'euros. Ce n'est pas négligeable. Ce sont autant de cachets qui ont été versés aux intermittents du spectacle, aux techniciens du spectacle. D'autres mesures d'urgence ont été prises, comme l'exonération de loyers sur des locaux appartenant à notre Ville, et cela pour 11 structures à une hauteur de 90 000 euros.

Je voulais montrer comment le fonds d'urgence, certes est une mesure exceptionnelle, simplicité et efficacité, mais s'adosse aussi sur une parfaite connaissance qu'ont les services et que nous pensons avoir du tissu artistique et culturel et se comprend dans une politique plus large de politique publique culturelle.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame PERRIN-GILBERT.

Je vais donner la parole au groupe Lyon en Commun, qui a requis une prise de parole.

**M. CHEVALIER Alexandre**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le groupe Lyon en Commun félicite l'ensemble de la majorité pour avoir mis en place un fonds d'urgence au secteur culturel dans des délais aussi courts. Je tiens à rappeler à Monsieur CUCHERAT que nous ne sommes élus que depuis 26 jours, ce qui est assez peu. C'est grâce à une véritable volonté politique et à une coopération étroite entre le Maire, les Adjointes au Budget et à la Culture et les services que cette délibération peut être votée aujourd'hui et nous les en remercions. Les suspicions d'amateurisme n'auront pas résisté bien longtemps face aux actes posés en ce début de mandature.

4 millions d'euros vont donc être répartis entre les différents acteurs culturels lyonnais, comme l'a précisé notre collègue Nathalie PERRIN-GILBERT précédemment. Certains diront que c'est encore trop peu et nous espérons que ce fonds amorcé par la Ville fera levier et que nous serons rejoints par d'autres collectivités.

Ce soutien au secteur culturel dans son ensemble est avant tout une marque de reconnaissance envers les professionnels de la culture :

- Celles et ceux qui irriguent nos vies au quotidien ;
- Celles et ceux qui, pendant le confinement, ont partagé gratuitement des œuvres et ont rendu ainsi la période plus supportable ;
- Celles et ceux qui ont donné de l'espoir à leurs voisins en jouant chaque soir quelques notes à leurs fenêtres, qui, tous les soirs, se produisaient généreusement sur les réseaux sociaux ;
- Celles et ceux qui sont allés au plus près de nos aînés pour leur apporter chaleur et réconfort durant cet isolement forcé. Je salue ici les musiciens de l'Orchestre national de Lyon pour leur engagement dans les EHPAD et résidences seniors de la Ville. Merci à eux.

Pour la sociologue Dominique MÉDA, je cite : « L'enseignement principal durant le confinement, c'est que la hiérarchie des salaires et de la reconnaissance sociale est complètement en contradiction avec la hiérarchie de l'utilité sociale, c'est-à-dire que les gens aujourd'hui les plus utiles sont parmi les plus mal payés. »

Il ne s'agit pas ici de s'interroger sur l'utilité sociale du secteur culturel ni de lui donner une valeur marchande, mais tout simplement de reconnaître sa place indispensable dans nos vies et plus largement dans nos communs, ce que nous partageons et qui donne du sens au vivre ensemble. Si certains doutent encore de cela, sachez, chers collègues, que les études démontrent que les activités culturelles ont été l'occupation principale des Français pendant le confinement.

Enfin, notre Président Emmanuel MACRON a déclaré au mois d'avril : « Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. », sans citer de profession en particulier. Cette déclaration pleine de bon sens, mais encore une fois non suivie par des actes, en tout cas pas encore, prend tout son sens ici.

Alors, oui, nous vous reconnaissons et, oui, nous le signifions par ce vote !

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur CHEVALIER.

Je donne la parole à Monsieur ODIARD, pour le groupe les Écologistes.

**M. ODIARD Patrick** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues, vous l'aurez remarqué, notre groupe ne s'est pas exprimé sur le vote du compte administratif, car il s'agissait pour nous d'un vote technique afin de permettre à la Ville de ne pas être bloquée par la suite et notamment de permettre le vote de cette décision modificative nécessaire en cas de retour de la pandémie.

Cette décision modificative vient régulariser en termes de finances publiques les dépenses réalisées pendant la pandémie et pointer l'excédent de budget 2019 de 30 millions d'euros. Qu'allez-vous en faire, Madame la Première Adjointe, chère Audrey ? Vous l'avez expliqué très simplement. Nous affecterons une partie de cette recette au fonds d'urgence pour le secteur culturel, que vient de nous exposer notre collègue Nathalie PERRIN-GILBERT, et nous provisionnerons le reste en cas de retour de la pandémie de Covid-19.

Je ne saurais que jouer les rabat-joie en invitant les Lyonnaises et les Lyonnais à la plus grande prudence, car, même nos économies ainsi préservées, ne sauraient répondre aux besoins d'une nouvelle vague.

Au défi écologique s'ajoute en effet désormais les enjeux sociaux, avec une hausse sans précédent du chômage. Jamais le triptyque environnement, économie et social n'aura été aussi important et je note d'ailleurs que les orateurs de l'opposition n'ont guère parlé de la transition écologique dans leurs interventions sur le compte administratif. Le compte administratif ne prend pas en compte les externalités sur l'environnement. Bétonner, cela fait des recettes, mais ensuite ? Et puisque c'est un rendez-vous, Monsieur BLANC, j'invite la Région à plus d'engagement financier de sa part.

Pour autant, puisque je parlais du triptyque environnement, social et écologique, je sais que nous pouvons compter sur l'ensemble des élus du groupe les Écologistes et de la majorité pour innover, créer et surtout trouver des solutions à cette crise unique.

L'environnement de notre ville s'est révélé stratégique. Nous prônons les circuits courts et l'agriculture locale. La pollution électrise le virus. Nous prônons une ville avec moins d'automobiles, où l'on va rouler moins vite, en privilégiant les transports publics et les mobilités actives, car cela permet une meilleure condition physique, une ville avec moins de pollution et moins de bruit. Je ne vous ferai pas l'injure de répéter notre programme ni ce que nous prônons depuis des années, mais je tiens simplement à vous confirmer que nous serons au rendez-vous de l'histoire dans notre ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur ODIARD.

Merci à tous les deux pour ce soutien à notre démarche en faveur du fonds culturel.

Je mets donc le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

**M. LE MAIRE** : Nous passons au dossier 2020/60, concernant les délégations d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire de Lyon en matière de gestion de la dette et de la trésorerie. Je donne la parole à Madame Audrey HÉNOCQUE qui le rapporte.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

La Ville doit renouveler les délégations du Conseil municipal au Maire en matière de gestion de la dette et de la trésorerie. De ces délégations découlent ensuite les délégations du Maire à la Première Adjointe en charge des Finances et de la Commande publique, ainsi qu'aux services municipaux des Finances.

De ces délégations dépend la capacité de la Ville à mobiliser de manière réactive et rapide ses produits de gestion de dette et de trésorerie. Il est proposé ici de reconduire les délégations telles qu'elles avaient lieu auparavant.

Je tenais également à préciser que, lors de chaque Conseil municipal, les opérations menées en termes de dette et de trésorerie du fait de ces délégations sont retracées. Elles sont également retracées annuellement dans une annexe au compte administratif.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame la Première Adjointe.

Je donne la parole au groupe Droite, Centre et Indépendants, qui l'a sollicitée.

**M. BILLARD Romain** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

Voici donc une délibération classique pour vous permettre à travers la Direction des Finances de gérer au mieux la dette et la trésorerie de notre Ville, délibération copie conforme de celles qui ont pu être présentées et adoptées lors des précédents mandats.

Mais en reprenant les débats des Conseils passés, nous avons relevé qu'en 2018, puis en 2019, les élus Europe Écologie Les Verts de cette assemblée réclamaient que, je cite : « *la Ville agisse auprès de ses partenaires financiers, afin qu'ils réorientent leurs financements vers la transition énergétique et au passage à une économie décarbonée.* » En janvier 2020, une élue qui est aujourd'hui membre de votre exécutif, s'interrogeait, je cite : « *du caractère éthique des financements que nous sollicitons pour mener à bien un plan de mandat* », ajoutant : « *je redoute que, demain, nous ayons de très mauvaises surprises sur des engagements financiers que notre Ville aurait pris sans transparence.* »

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous confirmer ces orientations, tant en matière de relations avec les établissements de crédit que de financement des investissements de la Ville et si, telles sont vos intentions, comme chacun sait, les paroles s'envolent et les écrits restent, pourquoi ces orientations ne trouvent-elles pas une traduction concrète dans cette délibération ?

En l'état, nous nous abstenons.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur BILLARD.

Madame Audrey HÉNOCQUE.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteur : Merci d'avoir posé cette question très importante. Il est vrai que le financement de l'investissement dans les collectivités, par les recettes d'investissement et l'épargne brute que nous avons évoquées précédemment, est essentiellement l'emprunt. Au niveau de cette nouvelle majorité, nous voulons diversifier les sources de financement de la transition écologique. Nous irons donc beaucoup plus que par le passé sur des financements innovants, que ce soit la réponse à des appels à projets européens ou autres, le financement participatif peut-être, travailler avec des entreprises qui souhaiteront soutenir par leurs capacités financières certains projets. Il faut innover en la matière.

Malgré tout, le plus gros de la recherche de fonds pour l'investissement sera toujours via l'emprunt ou les obligations. Là se pose une difficulté réglementaire. Que nous soyons sur des obligations classiques ou des obligations vertes, les *green bonds*, quand la Ville émet des obligations, nous passons par une banque arrangeuse qui, elle-même, place les obligations dans d'autres établissements bancaires et nous ne pouvons pas connaître la source de ceux qui nous prêtent cet argent.

Soyez certains que c'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup et que nous serons très actifs pour faire évoluer la réglementation nationale et européenne, qui, déjà, elles-mêmes, commencent à aller dans ce sens, puisqu'il est prévu pour 2021 ou 2022 qu'une ligne des assurances vie des Français puisse être ciblée sur des placements éthiques et responsables. Nous avons bon espoir de pouvoir en bénéficier, tout comme aujourd'hui, le Livret A, que vous connaissez tous, participe à des dépenses publiques de la Caisse des Dépôts et des Consignations, mais c'est aujourd'hui très limité.

Nous n'avons pas changé, nous portons toujours cette préoccupation de savoir la source des financements qui nous permettent d'investir pour les Lyonnais et nous sommes preneurs d'échanges à ce sujet si des initiatives, des idées pouvaient être portées en commun pour faire évoluer la réglementation bancaire nationale et européenne.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame HÉNOCQUE. Merci aussi d'avoir réalisé ce travail d'archéologie qui nous permet de mettre en lumière que nous sommes constants dans nos engagements.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

### **2020/63 - Commissions thématiques créées à titre permanent - Création de sept commissions - Désignation des représentants du Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Nous passons au dossier 2020/63.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Je vous propose de créer les sept commissions permanentes suivantes :

- Une première commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des services publics, Ressources humaines ;
- Une deuxième commission Culture, Démocratie locale, Politique de la ville, Vie étudiante ;
- Une troisième commission Petite enfance, Éducation, Sports, Jeunesse, Vie associative ;
- Une quatrième commission Solidarités, Vie des aînés, Droits, Égalités, Santé et prévention ;
- Une cinquième commission Transition écologique et Mobilités ;
- Une sixième commission Urbanisme, Nature en ville et Sécurité ;
- Une septième commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme.

En termes de composition, chaque commission comprend 21 membres. Chaque conseiller et conseillère municipale participe à au moins une commission thématique et la répartition des sièges est effectuée proportionnellement au poids de chaque groupe. À cet effet, chaque groupe politique a été invité à proposer une liste de candidats dans la limite du nombre de sièges affectés.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes, une intervention du groupe Droite, Centre et Indépendants. Je vous cède la parole.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, Monsieur le Maire, vous nous proposez la création de sept commissions thématiques permanentes. Nous prenons acte de votre choix de désigner 21 membres pour chacune de ces commissions. Toutefois, nous nous permettons de vous rappeler notre proposition, faite lors de la Conférence des Présidents du 20 juillet dernier : ce nombre nous paraît très excessif au regard du nombre de 73 conseillers municipaux.

Pour exemple, la Métropole de Lyon vient de statuer sur 25 membres pour ses commissions thématiques, pour 150 conseillers métropolitains. En appliquant le même ratio, cela nous conduirait à 13 membres pour chacune de nos commissions.

En outre, le règlement intérieur prévoit que chaque Maire d'arrondissement peut assister aux séances des commissions ou se faire représenter par un adjoint ou conseiller d'arrondissement pour des domaines entrant dans leur délégation.

Prenons l'exemple de la Commission Petite enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative. Sur ces domaines, chaque arrondissement peut avoir au moins trois élus concernés, donc potentiellement 27 personnes supplémentaires. Et nous ne pouvons pas travailler efficacement à un si grand nombre.

Par ailleurs, mon expérience du mandat dernier tend à démontrer que trop d'élus convoqués nuit à l'assiduité et à la présence réelle.

En résumé, Monsieur le Maire, la diminution du nombre d'élus désignés pour chaque commission serait un gage de responsabilisation et d'efficacité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame CROIZIER.

Nous avons écouté avec attention la proposition de monsieur BLANC en Conférence des Présidents, mais avons acté dans un sens différent, considérant que nous souhaitions prioritairement pouvoir donner une place aux plus petits groupes de cette assemblée. C'est une des principales raisons pour lesquelles nous avons maintenu ce nombre de 21.

Je mets tout d'abord aux voix la création des sept commissions et le principe de répartition des sièges.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Les listes de candidatures pour chacune des commissions permanentes qui vont vous être soumises ont été réalisées en collaboration avec les représentants des différents groupes d'élus, afin de respecter la pluralité politique de notre assemblée. Les listes figurent sur vos pupitres.

Nous commençons par la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics, Ressources humaines. La liste est présentée sur vos pupitres. Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Prénom	NOM
Gautier	CHAPUIS
Fanny	DUBOT
Nadine	GEORGEL
Sylvain	GODINOT
Audrey	HENOCQUE
Bertrand	MAES
Ivan	REVEL
Valérie	ROCH
Sylvie	TOMIC
Chloë	VIDAL
Emmanuel	VIVIEN
Sonia	ZDOROVZOFF
Laurent	BOSETTI
Alexandre	CHEVALIER
Philippe	PRIETO
Etienne	BLANC



Prénom	NOM
Béatrice	DE MONTILLE
Pierre	OLIVER
Gérard	COLLOMB
Samira	BACHA-HIMEUR
Béatrice	GAILLIOUT

Nous passons à la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la ville, Vie étudiante. La liste est présentée sur vos pupitres. Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Prénom	NOM
Marie	ALCOVER
Anne	BRAIBANT THORAVAL
Marie-Agnès	CABOT
Mohamed	CHIH
Véronique	DUBOIS BERTRAND
Fanny	DUBOT
Jean-Luc	GIRAULT
Victoire	GOUST
Julie	NUBLAT-FAURE
Isabelle	PRIN
Ivan	REVEL
Chloë	VIDAL
Nathalie	PERRIN-GILBERT
Laurent	BOSETTI
Emmanuel	GIRAUD
Romain	BILLARD
Denis	BROLIQUIER
Florence	VERNEY-CARRON
Anne-Sophie	CONDEMINE
Samira	BACHA-HIMEUR
Sylvie	PALOMINO

Nous passons à la Commission Petite enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative. La liste est présentée sur vos pupitres. Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Prénom	NOM
Marie	ALCOVER
Pascal	BLANCHARD
Marie-Agnès	CABOT
Gautier	CHAPUIS
Mohamed	CHIH
Jean-Luc	GIRAULT
Julie	NUBLAT-FAURE
Patrick	ODIARD
Isabelle	PRIN
Ivan	REVEL
Emmanuel	VIVIEN
Steven	VASSELIN
Tristan	DEBRAY
Adrien	DRIOLI

Prénom	NOM
Stéphanie	LEGER
Pascal	BLACHE
Françoise	BLANC
Jean-Michel	DUVERNOIS
Charles-Franck	LEVY
Delphine	BORBON
Laura	FERRARI

Nous passons à la Commission Solidarités, Vie des aînés, Droits, Égalités, Santé et prévention. La liste est présentée sur vos pupitres. Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Prénom	NOM
Pascal	BLANCHARD
Anne	BRAIBANT THORAVAL
Florence	DELAUNAY
Akif	EKINCI
François	GENOUVRIER
Sylvie	TOMIC
Sophia	POPOFF
Rémy	ZINCK
Yasmine	BOUAGGA
Marie-Agnès	CABOT
Céline	DE LAURENS
Marie-Noëlle	FRERY
Alexandre	CHEVALIER
David	SOUVESTRE
Sandrine	RUNEL
Françoise	BLANC
Denis	BROLIQUIER
Béatrice	DE MONTILLE
Delphine	BORBON
Charles-Franck	LEVY
Laura	FERRARI

Nous passons à la Commission Transition écologique, Mobilités. La liste est présentée sur vos pupitres. Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Prénom	NOM
Camille	AUGEY
François	GENOUVRIER
Nicolas	HUSSON
Aurélie	MARAS
Florence	DELAUNAY
Sylvain	GODINOT
Valentin	LUNGENSTRASS
Raphaël	MICHAUD
Jean-Michel	DUVERNOIS
Florence	VERNEY-CARRON
Jean-Yves	SECHERESSE
Yann	CUCHERAT

Prénom	NOM
Vincent	MONOT
Steven	VASSELIN
Isabelle	PRIN
Patrick	ODIARD
David	SOUVESTRE
Tristan	DEBRAY
Sandrine	RUNEL
Laurence	CROIZIER
Sylvie	PALOMINO

Nous passons à la Commission Urbanisme, Nature en ville et Sécurité. La liste est présentée sur vos pupitres. Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Prénom	NOM
Vincent	MONOT
Bertrand	MAES
Aurélié	MARAS
François	GENOUVRIER
Akif	EKINCI
Céline	DE LAURENS
Gautier	CHAPUIS
Pauline	BRUVIER HAMM
Patrick	ODIARD
Nicolas	HUSSON
Raphaël	MICHAUD
Emmanuel	VIVIEN
Adrien	DRIOLI
Tristan	DEBRAY
Emmanuel	GIRAUD
Pierre	OLIVER
Laurence	CROIZIER
Romain	BILLARD
Jean-Yves	SECHERESSE
Samira	BACHA-HIMEUR
Béatrice	GAILLOUT

Nous passons à la Commission Emploi, Économie durable, International, Tourisme. La liste est présentée sur vos pupitres. Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Prénom	NOM
Camille	AUGEY
Yasmine	BOUAGGA
Victoire	GOUST
Valentin	LUNGENSTRASS
Sophia	POPOFF
Valérie	ROCH
Sylvie	TOMIC
Sonia	ZDOROVZOFF
Olivier	BERZANE
Pauline	BRUVIER HAMM

Prénom	NOM
Marie-Nöelle	FRERY
Julie	NUBLAT-FAURE
Adrien	DRIOLI
Nathalie	PERRIN-GILBERT
Philippe	PRIETO
Françoise	BLANC
Pascal	BLACHE
Béatrice	DE MONTILLE
Anne-Sophie	CONDEMINE
Ludovic	HERNANDEZ
Georges	KEPENEKIAN

---

**2020/64 - Indemnités de fonction des élus de la Ville de Lyon - Fixation des montants de base - Rectificatif**

**2020/65 - Indemnités de fonction des élus de la Ville de Lyon - Majorations - Rectificatif**

**M. LE MAIRE :** Nous passons aux dossiers 2020/64 et 2020/65, qui concernent l'indemnité de fonction des élus de la Ville de Lyon, la fixation des montants de base et leurs majorations.

Nous avons reçu un amendement du groupe Droite, Centre et Indépendants concernant l'indemnité des élus sur les montants de base. L'amendement propose que, dans les tableaux figurant au 1 du délibéré l'effectif plafond de 21 pour les Adjointes au Maire central soit ramené à 15.

Qui prend la parole pour le groupe ? Monsieur OLIVER, c'est à vous.

**M. OLIVER Pierre,** Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Vous nous présentez cet après-midi une délibération classique de début de mandat relative aux indemnités des élus. Vous avez choisi de la scinder en deux, d'un côté, les montants de base et, de l'autre, les majorations permises par le statut de la Ville de Lyon.

J'interviendrai sur ces deux sujets car ils forment un tout guère dissociable.

C'est une délibération qui, bien souvent dans notre pays, suscite passion et déchaînement sur les réseaux sociaux, favorisant grandement une mise au pilori irrationnelle. Il faut rappeler que l'indemnité n'est pas un revenu supplémentaire, mais bien une compensation pour la perte de revenus que l'activité d'élu engendre.

Nous avons désigné en début de Conseil un certain nombre d'élus dans des organismes extérieurs où la Ville se doit d'être représentée, nous venons de constituer les commissions thématiques et, si nous remplissons correctement notre mission d'élu, cela prend du temps au détriment d'une activité professionnelle.

Si, bien entendu, le mandat ne doit pas être une source d'enrichissement, il ne peut être non plus une source d'appauvrissement.

Ce préambule étant fait, vous nous proposez donc quelques ajustements par rapport à ce qui se pratiquait jusqu'à maintenant, ajustements qui, sur la masse indemnitaire théorique, représentent une baisse annuelle de 1,27 %, soit 42 600 euros. À l'échelle des 3,3 millions d'euros de la masse indemnitaire, ce n'est pas beaucoup et comparée à celle du fonctionnement, c'est une goutte d'eau, puisque cela représente 0,007 %. D'ailleurs, Monsieur le Maire, ce matin, vous avez fait un très joli coup de com' et je voulais vous féliciter. Vous avez annoncé la baisse de votre indemnité de 1 000 euros par mois, mais soyez transparent, Monsieur le Maire, avec l'écrêtement, finalement, vous êtes toujours au plafond maximum autorisé de 8 434 euros par mois.

Nous pensons que vous auriez pu aller plus loin sur les économies, Monsieur le Maire. Ainsi, nous estimons qu'avec 21 Adjointes et 3 conseillers municipaux délégués, vous ne tirez pas profit de la création de la Métropole, par exemple. C'est d'ailleurs ce qui nous a poussés à nous abstenir sur la fixation du nombre de vos Adjointes.

Pour illustrer mon propos, vous avez une Adjointe en charge du Tourisme, alors même que c'est une compétence Métropole depuis 2010. Quant aux grands événements, certains sont déjà gérés eux aussi par la Métropole, comme la Biennale depuis 2005 ou les Journées européennes du Patrimoine. Vous faites le choix d'un Adjoint en charge de la Petite Enfance et d'une Adjointe en charge de l'Éducation : entre 2001 et 2014, un seul Adjoint assumait ces deux compétences. C'est d'ailleurs le choix que nous avons fait dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Or un Adjoint représente un coût annuel brut de 40 800 euros, auquel il faut ajouter les coûts indirects (les assistants, les chargés de mission, etc.).

Nous vous proposons, Monsieur le Maire, de réduire votre nombre d'Adjoints et de passer de 21 à 15. Ainsi, l'économie que vous nous proposez de réaliser sur six ans avec votre baisse de 1,27 %, nous pourrions la faire quasiment en un an et dégager non pas 250 000 euros, mais près de 1,5 million d'euros d'économies sur le mandat. 1,5 million d'économies, cela peut représenter, par exemple, une quinzaine de classes d'école rénovées. Au regard des enjeux abordés lors de la discussion sur le compte administratif, ce n'est pas anodin.

D'où deux amendements pour modifier – et vous lirez probablement le suivant après – l'effectif plafond tel que figurant dans le tableau de chacune de vos deux délibérations, en remplaçant 21 par 15.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Monsieur OLIVER, je vous remercie.

Je tiens à préciser que ce n'est pas un choix de scinder les deux délibérations, c'est une obligation légale.

Avant de procéder au vote sur l'amendement, je vais vous laisser la parole, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, pour le groupe Progressistes et Républicains.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges** : Temps de parole retiré.

**M. LE MAIRE** : Très bien, merci.

Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, a également demandé un temps de parole. C'est à vous, Madame RUNEL.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Merci.

Ce ne sera pas sur l'amendement qui nous est proposé mais bien sur la délibération concernant l'indemnité des élus.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

En cette période estivale bien avancée, où chacun songe à son imminent départ en vacances, d'autres de nos concitoyens n'osent y penser. En effet, la crise sanitaire qu'a connu et que connaît notre pays va avoir des répercussions économiques et sociales importantes.

Les conséquences du confinement et la crainte d'une deuxième vague vont provoquer sur l'économie et le niveau de vie des ménages des effets extrêmement forts et durables.

Dans ce contexte si particulier et à peine un mois après une élection où le taux de participation ne peut qu'inquiéter l'ensemble de la classe politique sur l'intérêt que portent les Français à leurs élus, les premières décisions prises par l'exécutif sont importantes et significatives. En effet, elles donnent le ton, elles donnent à voir quelle sera la ligne de conduite pour les six ans à venir.

Aussi, décider de baisser l'indemnité du Maire de manière significative, mais aussi celle de ses Adjoints, va au-delà du symbole. Décider de baisser son indemnité, Monsieur le Maire, c'est faire preuve de responsabilité. Décider de baisser son indemnité, c'est aussi démontrer sa volonté de sobriété dans un contexte particulièrement inquiétant. Décider de baisser son indemnité, c'est vouloir rééquilibrer l'écart entre le rôle du Maire et de ses Adjoints. Décider de baisser son indemnité, c'est participer de ce choc de confiance démocratique.

Nous devons nous donner les moyens collectivement d'agir au service des Lyonnaises et des Lyonnais, de consacrer à cette fonction et aux missions qui en découlent l'énergie et le temps nécessaires, sans pour autant cultiver et alimenter cette relation de défiance des citoyens envers la classe politique.

Car, à travers cela, c'est aussi un signal sur la nécessité de retisser des liens avec les citoyens. Nous voulons plus que jamais proposer aux Lyonnaises et aux Lyonnais un projet collectif qui leur redonne de l'espérance et de la confiance en l'avenir. Nous devons être ceux qui mettent la démocratie au cœur de tous nos choix.

Alors, aujourd'hui, avec cette première délibération, nous pouvons affirmer sans complexe ce que nous sommes, un exécutif progressiste, déterminé et profondément engagé sur la transition écologique et la justice sociale.

En tant que femmes et hommes de gauche, nous voulons porter au sein de cette majorité un nouvel horizon, au-delà des mots, mais aussi dans la démarche politique et les propositions que nous faisons à nos concitoyens.

Nous aurons à cœur de privilégier dans l'exercice de notre mandat la transparence et l'exemplarité.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame RUNEL, je vous remercie.

Une dernière intervention pour le groupe les Écologistes de Madame Fanny DUBOT.

**Mme DUBOT Fanny**, Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Cette délibération est un classique et monsieur OLIVER l'a rappelé. Lors de chaque début de mandat, dans chaque collectivité, les élus votent le montant de leurs indemnités. Hausse, baisse ou stagnation, chaque choix amène son lot de commentaires et de caricatures. Aujourd'hui, nous ne faisons pas exception à la règle.

J'ai entendu il y a quelques jours à la Métropole de Lyon une proposition visant à dire que ce sont les citoyens qui devraient étudier la question des indemnités et non les élus eux-mêmes. Il me semble que cette idée est à creuser.

Je crois qu'en vérité, il n'y a pas de choix parfait. Le cadre légal actuel ne nous permet pas de sécuriser les élus. Il faut créer un véritable statut de l'élu. Ce statut mettrait l'élu dans des conditions optimales pour remplir sa fonction et retourner à la vie professionnelle par la suite.

Si le statut de l'élu a déjà fait couler beaucoup d'encre en France, il existe bel et bien chez nos voisins danois, espagnols ou néerlandais. Alors, pourquoi pas nous ?

Sans ce cadre, nous entretenons en France la professionnalisation de la vie politique et le difficile renouvellement des élus.

Néanmoins, et dans ce contexte loin d'être idéal, nous tenons à saluer, Monsieur le Maire, votre choix concernant les indemnités des élus de notre collectivité. Nous saluons déjà le non-cumul des mandats. Aucun membre de l'exécutif n'est Maire d'arrondissement ou membre de l'exécutif d'une autre collectivité. Chacun, chacune va se consacrer pleinement à sa mission au service de la population.

Nous saluons également l'augmentation de l'indemnité des conseillers délégués. Vous leur donnez les moyens de travailler et de mener à bien les missions ô combien importantes de l'accueil, l'alimentation et la prise en compte des enfants.

Vous choisissez aussi, comme l'ont fait les Maires écologistes de Poitiers et Besançon, de réduire votre indemnité. Ce choix vous honore et répond à l'exigence de sobriété qui vous est chère. Pour ma part, je suis persuadée qu'il ne s'agit pas de communication.

Finalement, à enveloppe constante, vous avez fait un choix équilibré, donnant les moyens à chacun et à chacune d'exercer son mandat.

Le groupe écologiste votera pour ces deux délibérations et contre les amendements proposés par la droite.

Pour finir cette intervention, laissez-moi saluer l'action des Adjoints, Adjointes d'arrondissement et conseillers délégués et conseillères déléguées d'arrondissement, qui, bien souvent, poursuivent en parallèle leur activité professionnelle et constituent un maillon essentiel dans notre chaîne municipale, à savoir la clé d'entrée pour les citoyens et les citoyennes. Je mesure chaque jour leur importance et tenais à les en remercier.

**M. LE MAIRE** : Madame DUBOT, merci.

Je cède la parole à Monsieur SÉCHERESSE pour une explication de vote.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves** : Je vous remercie.

Il s'agit, non pas de vous sanctifier, vos camarades viennent de le faire à plusieurs reprises, mais de vous dire que notre groupe s'abstiendra sur l'ensemble de ces dossiers. Je vous invite à écouter et à réécouter l'intervention de monsieur OLIVER, car, effectivement, sur la question de vos revenus, ici comme à la Métropole, c'est un contournement dont il s'agit. Le diable se niche toujours dans les détails et nous sommes en face d'un détail.

Nous nous abstiendrons donc.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur SÉCHERESSE.

Je mets donc l'amendement au rapport 2020/64 aux voix et vous demande de le rejeter.

Qui est contre cet amendement ? Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ?

*(Rejeté)*

*(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste, la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains votent contre.)*

*(Abstention du groupe Pour Lyon.)*

**M. LE MAIRE** : Il est donc rejeté.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre le rapport ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

*(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)*

*(Abstention du groupe Pour Lyon.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Monsieur OLIVER, souhaitez-vous, avant de procéder au vote sur votre deuxième amendement sur le rapport 2020/65, reprendre la parole ? Ce n'est pas nécessaire, je vous en remercie.

Je mets donc l'amendement aux voix et vous demande de le rejeter.

Qui est contre l'amendement ? Qui est pour l'amendement ? Qui s'abstient ?

*(Rejeté)*

*(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste, la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains votent contre.)*

*(Abstention du groupe Pour Lyon.)*

**M. LE MAIRE** : Il est donc rejeté.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre le rapport ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

*(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre)*

*(Abstention du groupe Pour Lyon.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/66 - Moyens informatiques et de télécommunications affectés aux élus pour l'exercice de leurs fonctions**

Rapporteur : M. MAES Bertrand

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer au rapport 2020/66 concernant les moyens informatiques et de télécommunication affectés aux élus pour l'exercice de leurs fonctions.

Je donne la parole à Monsieur Bertrand MAES qui le rapporte. C'est à vous.

**M. MAES Bertrand**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

En ce début de mandat, je voulais évoquer deux des grands enjeux auxquels devra répondre notre politique numérique pour la Ville.

Le premier enjeu sera de réduire son empreinte environnementale, empreinte qui porte à la fois sur la consommation d'énergie et donc incidemment sur la production de gaz à effet de serre, la consommation de ressources, souvent dans des conditions de travail déplorables et la production de déchets, pour lesquels les solutions de recyclage sont quasi inexistantes.

Le deuxième grand enjeu sera d'améliorer le service rendu aux usagers et à l'Administration de la Ville, dont les attentes en la matière sont aujourd'hui très fortes.

Sur le volet environnemental, les solutions que nous explorerons sont notamment le recours au réemploi et au matériel reconditionné, l'écoconception logicielle, ainsi qu'un réel questionnement sur les usages et les besoins avant le déploiement des solutions techniques.

C'est dans l'esprit de cette dernière remarque qu'a été finalisée la délibération que nous vous soumettons aujourd'hui. J'en relèverai deux points.

Sur les moyens informatiques, la décision a été prise avant notre arrivée suite à consultation des élus du mandat précédent d'équiper tous les élus d'ordinateurs. Nous avons souhaité que les élus volontaires, déjà équipés par ailleurs à titre personnel, puissent restituer l'ordinateur de la Ville ou ne pas le récupérer, ordinateur qui sera donc réaffecté à d'autres usages pour l'Administration.

Par ailleurs, nous avons souhaité que les Adjointes d'arrondissement puissent bénéficier d'un numéro de téléphone, afin de pouvoir s'impliquer dans leur mandat sans exposer leur ligne privée, mais, dans un souci de sobriété, nous avons souhaité que cela se limite à un abonnement voix et un simple téléphone vocal si nécessaire.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur MAES.

Je donne la parole au groupe Droite, Centre et Indépendants. Monsieur OLIVER.

**M. OLIVER Pierre**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Quelques mots rapides sur cette délibération pour marquer notre étonnement de lire que, pour les moyens de télécommunication, vous prévoyez de doter tous les Adjointes aux Maires d'arrondissement et tous les conseillers délégués d'arrondissement d'un téléphone mobile avec abonnement voix.

Même si vous précisez que le dimensionnement de l'abonnement sera proportionné aux nécessités liées aux missions de chacun, cette mesure uniforme ne nous semble pas utile. Autant certains élus, comme un Adjoint à la Sécurité, ont besoin de pouvoir être joints et de joindre, autant pour d'autres élus, nous sommes plus dubitatifs, sans compter que les forfaits sont aujourd'hui bien souvent illimités et l'utilisation d'un abonnement téléphonique personnel n'entraîne pas de surcoût.

Voilà, Monsieur le Maire, une modeste source d'économie ou plutôt un renoncement à une dépense que nous vous suggérons.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur OLIVER.

Je mets le rapport aux voix.



Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon.)

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**Proclamation des résultats des scrutins secrets :**

**2020/52 - Commission de délégations de services publics (DSP) et de concessions - Élection des membres**

**M. LE MAIRE** : Avant de passer à la délibération suivante, je vous fais part des résultats de nos élections un peu plus tôt, concernant la Commission DSP et concessions :

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 73
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 73
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par les groupes d'élus de la majorité : 51 voix → 3 sièges
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants : 10 voix → 1 siège
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Pour Lyon : 8 voix → 1 siège
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Progressistes et Républicains : 4 voix → 0 siège

Sont donc élus :

- En titulaires, Monsieur Olivier BERZANE, Madame Nadine GEORGEL, Monsieur Emmanuel GIRAUD, Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS, Madame Delphine BORBON ;
- En suppléants, Monsieur Laurent BOSETTI, Madame Valérie ROCH, Monsieur Sylvain GODINOT, Madame Laurence CROIZIER, Monsieur Charles-Franck LÉVY.

**2020/53 - Commission d'appel d'offres (CAO) - Élection des membres**

**M. LE MAIRE** : Concernant la Commission d'appels d'offres :

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 73
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 72
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par les groupes d'élus de la majorité : 51 voix → 3 sièges
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants : 9 voix → 1 siège
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Pour Lyon : 8 voix → 1 siège
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Progressistes et Républicains : 4 voix → 0 siège)

Sont donc élus :

- En titulaires, Monsieur Sylvain GODINOT, Madame Valérie ROCH, Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, Madame Laurence CROIZIER et Monsieur Ludovic HERNANDEZ ;
- En suppléants, Monsieur Philippe PRIETO, Monsieur Olivier BERZANE, Madame Stéphanie LÉGER, Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS, Madame Samira BACHA-HIMEUR.

**2020/54 - Conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale (CCAS) de Lyon - Élection des représentants du Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Enfin, concernant le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 73
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 73
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par les groupes d'élus de la majorité : 51 voix → 11 sièges
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Droite, Centre et Indépendants : 10 voix → 2 sièges
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Pour Lyon : 8 voix → 2 sièges
- Nombre de voix obtenues par la liste présentée par le groupe Progressistes et Républicains : 4 voix → 1 siège)

Sont élus en titulaires, Madame Sandrine RUNEL, Madame Marie-Noëlle FRERY, Madame Yasmine BOUAGGA, Monsieur Alexandre CHEVALIER, Madame Marie ALCOVER, Madame Isabelle PRIN, Madame Stéphanie LÉGER, Madame Céline DE LAURENS, Monsieur David SOUVESTRE, Monsieur Jean-Luc GIRAULT, Madame Marie-Agnès CABOT, Madame Françoise BLANC, Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS, Monsieur Charles-Franck LÉVY, Madame Samira BACHA-HIMEUR, Madame Sylvie PALOMINO.

---

**2020/67 - Groupes d'élus constitués au sein du Conseil municipal - Moyens affectés**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Nous passons au dossier 2020/67, concernant les groupes d'élus constitués au sein du Conseil municipal et leurs moyens affectés.

Je donne la parole au groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT.

**M. CUCHERAT Yann** : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous tenions à prendre la parole concernant ce rapport pour vous indiquer notre désapprobation quant aux décisions prises, en ce qui concerne la différence de traitement entre l'évolution des indemnités des élus et les moyens affectés aux groupes politiques. Il nous paraît incohérent, voire arbitraire, la manière dont vous décidez de baisser ces différentes enveloppes.

Lors de la Conférence des Présidents, vous nous avez indiqué vouloir baisser votre indemnité ainsi que celles de vos différents Adjointes, afin de pouvoir augmenter celles de vos conseillers délégués. Vous nous avez par ailleurs expliqué que cette décision allait de pair avec une volonté de sobriété en cette période de crise économique. Ce choix fait sens dans le contexte particulier que nous traversons. Nous y souscrivons sans réserve.

Votre initiative permettra donc une baisse de 42 000 euros environ par an, ce qui représente par rapport à l'enveloppe annuelle de ces indemnités une baisse d'environ 2 %. Si l'effort peut être souligné, nous ne pouvons que constater une différence entre les restrictions. Il semble y avoir deux poids deux mesures dans les baisses budgétaires prévues, puisque vous prenez la décision de baisser de plus de 100 000 euros les moyens alloués aux groupes politiques, ce qui représente pas moins de 17 % de l'enveloppe initiale.

Nous sommes conscients que le groupe majoritaire que vous représentez aujourd'hui n'a pas besoin de beaucoup de moyens complémentaires à ceux déjà attribués aux Adjointes ou conseillers délégués. Nous savons que l'aide précieuse de leurs collaborateurs et assistants au bon fonctionnement de vos différentes délégations ou groupes politiques.

Ce que nous comprenons moins, en revanche, c'est la différence de traitement que vous mettez ici en lumière, fragilisant l'action des groupes politiques d'opposition. Nous aurions apprécié une forme d'équité dans les restrictions et les baisses budgétaires.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de réétudier ces diminutions budgétaires et d'ajuster de manière équivalente les évolutions des enveloppes dédiées aux moyens des groupes politiques et aux indemnités des élus. Cela nous permettra de participer plus efficacement au débat démocratique, vœu qui, je crois, vous est cher.

Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur CUCHERAT.

Pour la Droite, le Centre et les Indépendants, Madame DE MONTILLE.

**Mme de MONTILLE Béatrice** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Lors de votre installation, vous avez exprimé vouloir être, je vous cite : *« toujours respectueux et attentif à l'expression pluraliste des convictions de chacune et de chacun, quelle que soit la tendance ou la sensibilité afin que notre assemblée constitue un espace de dialogue et de débat. »* Vous avez ajouté *« vouloir assurer le meilleur fonctionnement possible de la démocratie. »*

Avec cette délibération, qui modifie les règles de calcul, mais surtout qui sabre les capacités financières des groupes politiques, jugez-en plutôt : - 14,26 % pour les frais de fonctionnement courants, - 18,27 % pour les frais de personnel, si l'on prend les masses indemnitaires théoriques évoquées tout à l'heure par notre collègue Pierre OLIVER.

Dans les deux cas, ces nouvelles règles de calcul et ces plafonnements s'avèrent être favorables aux groupes de 6 et moins, ce qui concerne deux des trois groupes de votre majorité, « Lyon en Commun » et « Socialiste, la Gauche sociale et écologique ». Ainsi, un groupe de 4 élus voit bondir ses crédits de fonctionnement courants de 15,58 % et ses crédits de personnel de 16,56 %. En revanche, elles sont particulièrement défavorables aux deux groupes d'opposition, qui sont « Pour Lyon » et le nôtre, « Droite, Centre et Indépendants ». Ainsi, la baisse va de 6,65 à 11,10 % pour les frais courants et de 9,8 à 15,09 % pour le personnel.

Vous nous direz sans doute que le groupe « Europe Écologie Les Verts » connaît une baisse de son enveloppe par rapport à la base du mandat précédent, mais ce serait nous prendre pour des naïfs, Monsieur le Maire. Tout un chacun sait bien que la majorité et les élus majoritaires, ne serait-ce qu'à travers le Cabinet du Maire et les collaborateurs des Adjointes, disposent d'un renfort non négligeable.

Parallèlement à ce coup de massue, comme nous l'avons dit tout à l'heure, si l'on regarde la masse indemnitaire annuelle théorique des élus, on observe qu'elle ne baisse que de 1,27 %. Il faut le dire, avec cette proposition, nous sommes dans une opération de pure communication et d'affichage, car ce n'est effectivement ni plus ni moins qu'un leurre, puisque, dans les faits, un groupe politique qui n'utilise pas complètement ses crédits voit ceux-ci être réintégrés au budget principal. Tel fut le cas en 2019, comme nous le voyons au compte administratif.

Nous aurions pu accepter une réduction de cette enveloppe, si elle s'inscrivait dans une démarche globale de réduction des coûts de fonctionnement, mais vous ne semblez pas appliquer à votre exécutif la même règle qu'aux groupes d'opposition. D'ailleurs, en 2016, lorsque la majorité précédente avait proposé de réduire de 5 % les frais de fonctionnement courants des groupes, un amendement avait été proposé pour réduire le plafond de référence de 30 à 28,5 %. Puisque cet amendement avait été rejeté, notamment par les élus « Europe Écologie Les Verts » et « Lyon en Commun », le motif avancé était que les groupes politiques devaient avoir les moyens d'exister. Cela, c'était pour une baisse de 5 %. Que dire avec une baisse de plus de 18 % ?

Comment faire vivre le débat démocratique au sein du Conseil municipal de Lyon si vous affaiblissez les deux principaux groupes d'opposition ?

Dans son intervention, le 4 juillet, le Président de notre groupe avait déclaré : *« Nous savons depuis Tocqueville et Montesquieu que c'est bien à la lumière du traitement qui est réservé aux minorités que l'on reconnaît la force des démocraties. »* Quand on voit le sort qui est fait aux groupes politiques et notamment aux deux groupes principaux d'opposition, nous voyons là le sens donné au mot démocratie par le Maire et sa majorité.

C'est donc pour vous permettre de renouer avec le mot démocratie que nous vous proposons deux amendements, qui seront sans nul doute soutenus par ceux qui, hier, rejetaient toute baisse, un relatif aux frais de fonctionnement courants et un second relatif aux frais de personnel.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame DE MONTILLE.

Dois-je considérer que votre prise de parole vaut pour la défense de vos amendements ou souhaitez-vous reprendre la parole par la suite ?

**Mme de MONTILLE Béatrice** : Non, c'est cela.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur ODIARD, c'est à vous.

**M. ODIARD Patrick** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Avec ce choix, qu'avons-nous cherché ?

Simplement à permettre aux plus petits groupes de bénéficier des moyens pour exister. Je rappelle que, sur les six groupes d'élus de notre assemblée, quatre groupes ont moins de huit élus.

C'est vous dire combien nous respectons les petits groupes et leur expression démocratique. En effet, la part forfaitaire allouée sous le précédent mandat pour les frais de personnel était de 10 000 euros, elle passe désormais à 30 000 euros (comme à la Région d'ailleurs).

Cette somme forfaitaire permet à chaque groupe d'avoir un salarié décentement payé. Cela nous paraît essentiel étant donné la précarité de ce type de postes.

Qui a perdu le plus ?

Nous, bien évidemment, car, si le forfait est multiplié par trois, le montant proportionnel au nombre d'élus est réduit de 25 %. Voilà une belle démonstration du fait que nous avons dans notre fibre le respect de toutes les opinions politiques, même celles de nos adversaires, et ce, malgré ce que certains peuvent en dire.

Nous venons de voter la baisse des indemnités des élus.

Dans la même logique, nous votons la baisse de 30 % de l'enveloppe allouée aux groupes politiques pour les frais de fonctionnement courants, mais avec une ambition pour que chaque groupe puisse avoir les moyens humains nécessaires à son expression.

Pour une fois, le droit des minorités est respecté et nous ne pouvons que nous en féliciter.

La diminution globale (globale puisqu'elle ne touche pas les plus petits groupes) des moyens affectés aux groupes, qui s'ajoute à celle des indemnités des élus, dont notre collègue Fanny DUBOT a illustré tout à l'heure la portée politique, nous permettra, et c'est l'objet d'un autre rapport présenté ce soir, d'augmenter les moyens accordés à la formation, qui est un droit essentiel pour chaque élu, en particulier dans cette assemblée rajeunie qui, je l'ai souligné dans ma première intervention, se caractérise par notre volonté de faire et de bien faire.

Alors que, dans les précédentes mandatures, la faiblesse des moyens disponibles par élu obligeait à choisir quels seraient les heureux et heureuses élues qui pourraient en bénéficier, amenant certaines et certains par lassitude à y renoncer, l'augmentation de plus de 50 % de ce droit à la formation permettra à chaque élu, de tous les groupes politiques, d'en bénéficier plus largement.

Voilà une belle illustration du changement que nous proposons dans cette assemblée, en offrant aux groupes politiques des moyens de fonctionner autrement et mieux pour permettre à leurs élus d'être plus performants dans l'exercice de leur mandat au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur ODIARD. Merci pour ce plaidoyer en faveur de notre rapport.

J'en profite pour ajouter que l'ensemble de la stratégie financière, si j'ose dire, en rapport avec ces quelques délibérations vous avait été exposée en Conférence des Présidents, pourquoi telle était augmentée, pourquoi telle était baissée. Il s'agit d'une opération de réaffectation des moyens, comme l'a dit brillamment Patrick ODIARD. Nous souhaitons investir davantage sur la formation des élus et moins sur les groupes politiques, tout en respectant et en donnant plus de moyens aux plus petits groupes, ce qui nous paraît être ici l'expression d'une démocratie vivante.

Je remarque aussi que, concernant les moyens politiques, aucun des Maires d'arrondissement de l'opposition n'a refusé ma proposition de voir augmenter les moyens pour les collaborateurs d'élus qui sont des collaborateurs de nature politique. Je vous invite à reconsidérer parfois que certaines dépenses peuvent vous être favorables.

Concernant les moyens des groupes, nous avons évoqué ce sujet en Conférence des Présidents, je vous l'ai évoqué. Je propose donc de rejeter les deux projets d'amendement qui sont déposés.

Pour l'amendement sur le projet numéro 3 du délibéré, qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Rejeté)*

*(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste, la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains votent contre.)*

**M. LE MAIRE** : L'amendement est rejeté.

Pour l'amendement portant sur le point numéro 4 du délibéré, qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Rejeté)*

*(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste, la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains votent contre.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets donc aux voix le projet de délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

*(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon votent contre.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

#### **2020/80 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mediatone pour l'organisation des états généraux des acteurs culturels et médias indépendants d'un montant de 10 000 euros sur le Fonds d'Intervention culturelle - Approbation d'une convention-cadre**

Rapporteur : Madame PERRIN-GILBERT Nathalie

**M. LE MAIRE** : Nous passons au dossier 2020/80 concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mediatone pour l'organisation des états généraux des acteurs culturels et médias indépendants d'un montant de 10 000 euros sur le Fonds d'Intervention culturelle.

Je donne la parole à Madame Nathalie PERRIN-GILBERT qui le rapporte.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Peut-être l'avez-vous suivi, mais un appel a été lancé à Lyon le 11 mars 2020 ou le 10 mars 2020, un appel porté par les acteurs culturels du secteur indépendant.

Qu'appelle-t-on le secteur indépendant culturel ? C'est ce secteur qui ne dépend pas prioritairement des subventions des collectivités ni de l'État et qui n'est pas non plus adossé à des grands groupes financiers. Ce sont donc des petites et moyennes structures.

Ce secteur indépendant, dès début mars, a vu se profiler les effets de la pandémie, des mesures qui allaient découler vraisemblablement de cette pandémie, et a voulu d'abord interpeller les pouvoirs publics sur la singularité de sa situation, ni adossé à l'État, ni adossé à des grands groupes. Il a voulu également, au-delà d'interpeller, s'organiser, s'organiser à Lyon, et j'insiste, cet appel est né dans notre ville, et s'organiser sur l'ensemble de la France. Très rapidement, cet appel, né dans notre ville, a été rejoint par de nombreux acteurs culturels indépendants de toutes les villes de France.

Actuellement se déroule dans ces différentes villes et toujours sous l'impulsion des acteurs lyonnais un certain nombre de *workshops* ou ateliers, au sein desquels ce secteur se rencontre et travaille, que ce soit sur des états des lieux, des constats, mais également sur des propositions, pour lui permettre de se structurer encore, d'avancer et bien sûr de survivre à cette crise du Covid-19. Ils sont donc en train de se réunir, de travailler, de manière très horizontale.

Mi-août, l'ensemble de ces travaux, menés dans les différentes villes de France (une cinquantaine d'ateliers sont prévus), seront mis en commun, articulés et une restitution sera organisée. Cette restitution sera organisée pendant deux jours, les 15 et 16 septembre, à Lyon, puisqu'encore une fois, l'appel est parti de notre ville.

Ces états généraux seront financés pour les trois quarts par les structures elles-mêmes, toujours dans leur volonté d'indépendance, mais elles ont également demandé à pouvoir être soutenues pour un quart de ces deux jours de restitution, à la fois par la Métropole et par la Ville de Lyon.

Nous les avons rencontrés. Nous avons décidé de soutenir la tenue de ces états généraux du secteur culturel indépendant, les 15 et 16 septembre, dans notre ville, avec une subvention à hauteur de 10 000 euros.

Je parlais tout à l'heure d'efficacité. Pour aller vite et pour que les états généraux puissent bénéficier de trésorerie, nous avons fait le choix de passer par une structure que nous subventionnons déjà, qui s'appelle Mediatone, que nous connaissons bien, dont nous avons tous les bilans financiers, etc. Nous subventionnons à hauteur de 10 000 euros Mediatone, mais ce montant sera fléché dans l'organisation des états généraux. Il faut dire que Mediatone est l'une des structures à l'origine, avec d'autres, de l'appel.

Nous aurons le programme constitué des états généraux fin août. Je vous ferai passer ce programme et j'invite chacune et chacun d'entre nous à être attentif à ces propositions du secteur culturel et à participer à ces états généraux.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame PERRIN-GILBERT.

Je donne la parole au groupe Lyon en Commun.

**M. CHEVALIER Alexandre**, Adjoint : Nous retirons notre prise de parole.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/83 - Divers travaux de conservation du patrimoine de la Ville de Lyon - EI 03010, 05009, 05013 et 08019 - Lancement des opérations 03010001 - 05009002 - 05013002 et 08019001 et affectation d'une partie des autorisations de programme 2015-1 programme 20006, 2015-1 programme 20002 et n° 2009-1 programme 20 008**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

**M. LE MAIRE** : Nous passons au dossier 2020/83 concernant divers travaux de conservation du patrimoine de la Ville de Lyon.

Je donne la parole à Monsieur Sylvain GODINOT qui le rapporte.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je serai assez bref sur ce dossier. Il s'agit là de voter des enveloppes individualisées de travaux pour quatre ensembles immobiliers, deux écoles, une crèche et un centre technique municipal, afin d'assurer la bonne conservation de ces bâtiments pour un montant total de 2,7 millions d'euros.

**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de prise de parole sur ce dossier. Nous pouvons donc le mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/85 - Versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la Ville de Lyon soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - Rectificatif**

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

**M. LE MAIRE** : Nous passons au dossier 2020/85 concernant le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la Ville soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Je donne la parole à Monsieur Laurent BOSETTI, qui le rapporte.

**M. BOSETTI Laurent**, rapporteur : Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Monsieur le Président de la République,

En 2018, vous avez mis à l'honneur les premiers de cordée et la start-up nation comme les nouvelles figures de notre société dont il fallait pouvoir libérer les énergies.

A contrario, vous avez nommé un ministre de l'Action et des Comptes publics, c'est-à-dire corrélié le service public à une logique purement comptable, dont il fallait contenir la charge.

Dans cette même logique, vous avez maintenu le gel du point d'indice des agents publics, vous avez continué à réduire les dotations aux collectivités, tout en leur imposant en 2018 le Pacte de Cahors, qui plafonnait leurs dépenses de fonctionnement.

Si la crise du Covid est dramatique à bien des égards, elle aura eu cependant le mérite de mettre à l'honneur, non plus les premiers de cordée, mais bien les premiers de corvée, ceux qui devaient être en première ligne, le 17 mars dernier, quand l'ensemble de l'économie française baissait le rideau.

Nous avons bien sûr tous en tête l'exemplarité et le dévouement du personnel soignant que nous avons applaudi à nos fenêtres et que nous avons ensuite soutenu dans la rue. Mais ils n'étaient pas les seuls.

Ce mardi 17 mars, alors que chacun était sommé de rester prudemment chez soi, que les crèches et les écoles fermaient, que les protocoles sanitaires n'étaient pas encore définis, que le port du masque n'était pas encore obligatoire ici ou là, que les salles de réanimation étaient à saturation et que peu de monde se serait risqué à emprunter les transports en commun, nos agents municipaux ont répondu présents.

Rassurez-vous, Monsieur le Président, les agents du service public ne sont pas rancuniers.

Nos agents des écoles maternelles et élémentaires, nos animateurs, nos auxiliaires de puériculture et nos éducatrices de jeunes enfants, étaient présents pour accueillir les enfants des familles de soignants ou de métiers prioritaires.

Nos agents du CCAS aussi, dans les EHPAD et dans les résidences autonomie, appuyés également par des agents volontaires d'autres directions qui ont prêté main forte.

Nos travailleurs sociaux pour accompagner les familles les plus en difficulté, les personnes fragiles et les personnes isolées.

Nos policiers municipaux et la Direction de la Sécurité, pour assurer des missions de prévention et de supervision, indispensables dans un contexte aussi particulier.

Nos agents d'accueil en arrondissement, pour garantir une continuité sur la délivrance des titres d'identité et les actes d'état civil.

Nos services ressources, de la commande publique et du personnel, pour gérer l'achat de produits sanitaires et d'équipements de protection, dans un contexte de pénurie, pour garantir la sécurité des agents.

Nos informaticiens qui ont déployé en trois mois ce que trois ans d'expérimentation n'auraient sans doute pas permis de faire en matière de télétravail.

Nos agents de la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat, qui ont accompagné les commerçants en difficulté et supervisé la tenue très délicate des marchés alimentaires.

Nos cadres, bien sûr, qui ont organisé l'activité dans un contexte réglementaire très incertain, au rythme de décrets ou de protocoles quasi quotidiens, en appui permanent aux équipes de terrain.

Je ne les cite pas toutes et tous aujourd'hui, car ils sont plus de 3 000 à avoir répondu présents sur le terrain, ponctuellement ou en continu.

Ils sont par ailleurs près de 2 000 à avoir assuré des missions à distance, en télétravail, dans des conditions qui n'étaient pas toujours faciles et qui demanderont à ce que nous travaillions, dès la rentrée, à mieux organiser cette pratique avec les agents et avec les partenaires sociaux.

Le service public municipal s'est nourri de grands principes qui lui sont chers : la continuité de son activité, l'adaptabilité de son action, l'exemplarité de ses agents.

C'est tout cela que nous venons récompenser aujourd'hui à travers l'attribution d'une prime Covid aux agents municipaux, dont les modalités d'attribution sont spécifiées dans le présent rapport et que je vous propose de bien vouloir adopter pour saluer leur engagement.

Merci de votre attention et, au nom de tout le Conseil municipal, merci à nos agents municipaux.

*Applaudissements.*

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur BOSETTI.

Je donne la parole au groupe Progressistes et Républicains.

**Mme FERRARI Laura** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La crise que nous traversons est sans précédent et a bouleversé notre ville, comme elle bouleverse aujourd'hui malheureusement le reste du monde.

La période de confinement général, à laquelle nous avons toutes et tous été confrontés, couplée à l'angoisse de suivre jour après jour l'évolution de la pandémie, a été une épreuve pour nous toutes et tous.

Continuer de travailler dans ces conditions a nécessité une grande capacité d'adaptation pour mettre en place, en un temps record, le télétravail par exemple partout où cela a été possible et tout en maintenant la continuité du service public. Cela a nécessité beaucoup de courage pour celles et ceux qui ont dû se rendre sur leur lieu de travail et cela, malgré la psychose ambiante et le risque pour leur santé.

Nous tenons donc aujourd'hui à adresser tous nos remerciements aux agents de la Ville de Lyon qui ont, par leur travail, leur courage, leur détermination, permis à notre Ville de continuer à assurer les services nécessaires à la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais et en apportant une aide précieuse dans la gestion de cette crise.

La prime que nous votons aujourd'hui est un remerciement, mais aussi un symbole. Elle illustre notre reconnaissance collective du dévouement des agents de notre Ville, qui ont incarné avec honneur et courage le sens du devoir, si cher au service public.

Nous tenons également à apporter tout notre soutien à celles et ceux qui ont été victimes ou dont les proches ont été victimes de cette maladie. Nous savons tous à quel point elle peut être virulente.



La pandémie n'est pas terminée. De nombreuses épreuves restent à traverser et nous aurons à y faire face, tous ensemble.

Alors, Mesdames et Messieurs les agents, nous comptons sur vous pour poursuivre la mission essentielle que vous accomplissez au quotidien et vous pouvez compter sur nous pour vous soutenir avec énergie et détermination.

Merci à vous.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame FERRARI.

Je passe la parole au groupe Pour Lyon.

**Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Peut-être simplement un propos liminaire concernant les moyens des groupes. Vous rappeler que le droit à la formation est un droit individuel et que les moyens des groupes sont du collectif, les enveloppes ne sont donc pas les mêmes et l'on n'est pas obligé de déshabiller Pierre pour habiller Paul. C'était un propos liminaire.

Pour ce qui concerne cette délibération sur la prime exceptionnelle, c'est une délibération qui ne fera évidemment pas polémique. Le versement de cette prime, pouvant aller jusqu'à 1 000 euros, est l'expression des remerciements infinis que nous devons à tous ceux qui, sur le terrain ou à distance, ont maintenu le service public et le service aux plus fragiles.

Alors, au-delà du soutien aux Lyonnaises et aux Lyonnais, qui ont été confrontés à la maladie, au-delà des remerciements à l'ensemble des personnels soignants qui ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement exceptionnels, nous avons souhaité, dès la fin du confinement, remercier les acteurs du service public, généralement dans l'ombre, souvent observés, parfois incompris et qui ont été mobilisés, engagés durant toute la crise sanitaire.

Pour faciliter le quotidien de milliers de Lyonnais confinés, ils se sont adaptés rapidement, le mieux possible et chaque jour, aux contraintes des directives nécessaires pour lutter contre la pandémie. Et cette attitude au service des autres est absolument remarquable.

Toutes les fonctions essentielles et prioritaires ont été assurées afin de garantir la continuité du service public. C'est grâce à leur engagement, directions et personnels, que les décisions prises par l'exécutif en place pour faciliter le quotidien de nos concitoyens et venir en aide aux plus vulnérables ont été mises en œuvre.

En soutien et en partenariat avec l'Éducation nationale, les associations d'éducation populaire et les associations gérant les crèches, les enfants des personnels de santé et de soin ont été accueillis.

Les personnels des CCAS ont été pleinement mobilisés pour prendre en charge et soigner les 300 résidents des EHPAD et 900 résidents des résidences seniors.

Le restaurant social a proposé jusqu'à 200 repas par jour et à emporter et les personnes âgées isolées ont pu commander un panier frais à prix négocié.

Les opérateurs de Lyon en Direct ont maintenu le lien avec les plus fragiles.

Les bains-douches sont restés ouverts tous les jours de la semaine.

Une antenne de la Maison de l'Emploi et Mission locale est restée ouverte pour assurer la continuité des droits et le suivi des publics, en difficulté financière et psychologique. Ce sont ainsi 400 jeunes qui ont été accompagnés.

Les acteurs culturels et les services des sports, durement touchés, ont œuvré pour proposer des contenus en ligne et garder le contact avec leur public.

Les marchés et commerces se sont mobilisés et la Ville de Lyon a ainsi pu mettre en place une plateforme de mise en relation entre les producteurs et les commerçants et les consommateurs.

La gestion de la collecte des déchets, l'ouverture des déchetteries, la logistique et la distribution de masques et bien d'autres actions encore, tous les services ont assuré une présence essentielle, solidaire et responsable.

Et, enfin, sans oublier, et nous le savons tous ici, les équipes techniques et agents en charge de l'installation des bureaux de vote, personnels des Mairies d'arrondissement et agents administratifs qui tous ont contribué au bon déroulement du premier tour des élections municipales dans un contexte dont on se souvient qu'il fut surréaliste.

Ainsi, pour tous ceux qui se sont engagés à plus, en temps, en solidarité, en responsabilité, cette prime exceptionnelle est l'expression de notre reconnaissance.

Cet engagement des agents est l'honneur de la fonction publique et l'expression des valeurs de la République.

Merci à tous !

*Applaudissements.*

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame CONDEMINE.

La parole est au groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur PRIETO.

**M. PRIETO Philippe** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Effectivement, cher Laurent BOSETTI, les Lyonnaises et les Lyonnais peuvent être fiers des services de la Ville de Lyon qui, dans un contexte de crise sanitaire inédite, ont continué à assurer la permanence du service public.

Leur réactivité, leur engagement, leur mobilisation ont été exceptionnels.

Heureusement, nous n'avons pas à déplorer de décès cause Covid-19 parmi les agents de la Ville. C'est un résultat essentiel qui illustre sans doute aussi la qualité de la prise en charge du risque sanitaire par les services.

Rétrospectivement, c'est un soulagement pour l'ensemble des élus issus de l'organisation des scrutins de mars et juin derniers.

Réactivité, engagement, mobilisation.

Près de 2 000 agents ont pu télétravailler, notamment grâce à la dotation supplémentaire en un temps record de 1 000 ordinateurs portables.

Dans cette période de crise et de bouleversement, les missions de service public ont été pleinement assurées.

Au-delà des mots, il est important de traduire notre reconnaissance à l'Administration et aux agents par des actes forts. Le dispositif d'indemnités exceptionnelles que vous nous soumettez en est un. Nous l'approuvons sans réserve.

Il reconnaît la réactivité, l'engagement et la mobilisation des agents de la Ville de Lyon en appréciant les situations individuelles dans leur contexte face au virus.

Pour autant, cette prime n'est pas pour solde de tout compte et nous devons veiller aussi à tirer quelques enseignements de cette période, d'autant que nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles.

Que pouvons-nous retenir des nouveaux modèles d'organisation du travail qui ont émergé ? Y a-t-il des axes d'amélioration pour une meilleure qualité de vie au travail et donc du service public ?

La reconnaissance passe aussi par la qualité du dialogue social que nous souhaitons référent sur ces questions bien sûr et évidemment pour la mise en place des nouvelles instances paritaires.

Au sein de la majorité municipale, le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, aura à cœur de participer pleinement au succès de ces enjeux.

**M. LE MAIRE** : Monsieur PRIETO, je vous remercie.

La parole est au groupe Lyon en Commun, Monsieur CHEVALIER.

**M. CHEVALIER Alexandre**, Adjoint : Nous retirons notre prise de parole, Monsieur BOSETTI a été très clair.

**M. LE MAIRE** : Merci.

La parole est au groupe les Écologistes, Madame DE LAURENS.

**Mme DE LAURENS Céline**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Monsieur le Maire, vous m'avez confié il y a quelques semaines la responsabilité de faire un retour d'expérience de la première vague de la crise sanitaire et confié le pilotage de l'organisation de la réponse de la Ville à une possible reprise de l'épidémie.

Les enseignements que j'en tire sont inextricables du contexte de la crise sur le plan local, national et international.

Replaçons-nous donc, si vous le voulez bien, il y a quatre mois et nous ferons tous le constat que les conditions n'étaient pas réunies pour affronter une telle épidémie :

- Une période électorale et l'organisation de deux doubles scrutins ;
- Un secteur hospitalier désabusé et affaibli par des années de contraintes budgétaires ;
- Une pénurie d'équipements de protection individuelle et une doctrine médicale qui a évolué au fil de la connaissance du virus ;
- Une gouvernance sanitaire très concentrée et peu ancrée sur le territoire ;
- À la Ville de Lyon, un équipement informatique et des pratiques de télétravail peu développées et des tensions sociales.

Pourtant, d'un point de vue sanitaire, la Ville et ses établissements ont été moins touchés que d'autres villes de cette taille, un bilan à objectiver en temps utile, bien évidemment.

Il serait déplacé de parler de réussite, alors que les familles sont endeuillées et que la ville est marquée par une crise économique et sociale qui pointe son nez. Pourtant, nous prenons cette opportunité qui nous est offerte pour remercier ceux grâce à qui cela a été possible. En effet, c'est grâce à l'engagement des agents et agentes de la Ville et du CCAS, qui ont fait preuve de courage, de créativité, de solidarité et de responsabilité pour assurer la continuité des services publics et la proximité avec les Lyonnais et les Lyonnaises.

Courage, d'abord, de sortir de chez soi à l'heure où le pays entier est confiné, où la maladie est encore peu connue ni dans ses effets ni dans ses modalités de transmission.

Créativité, nécessaire pour inventer une réponse à un besoin nouveau, changeant, dans un contexte incertain.

Souplesse, adaptation, capacité à faire éclater le cadre, là où il s'est avéré inadapté, pour répondre au plus juste aux besoins des Lyonnais et des Lyonnaises.

Responsabilité de chacun au quotidien par la prudence qui a été de mise face à un risque sanitaire.

Solidarité en allant vers ceux qui ont le plus souffert de cette situation et vers les plus vulnérables.

Lors du Comité technique du 29 juillet réunissant les membres de la Direction générale, les représentants des organisations syndicales et les représentants des élus, l'octroi de la prime Covid-19 aux agents de la Ville de Lyon et du CCAS a été validé.

Au-delà de cette validation, je vous invite à retenir les messages qui se sont exprimés : besoin de justice sociale, d'amélioration des conditions de travail, besoin de valorisation et besoin d'instaurer les conditions de la confiance. Ces revendications sont celles des organisations syndicales et elles font écho à celles qui se sont exprimées dans tout le pays à travers l'action des gilets jaunes et lors des scrutins municipaux à travers un taux de participation qui nous oblige à beaucoup d'humilité.

C'est ainsi que les écologistes de la majorité municipale s'engagent dans leur mandat face à l'ampleur de la tâche qui intègre selon nous de travailler à partir des piliers de l'écologie politique : équité et justice sociale, subsidiarité et proximité, démocratie.

Aujourd'hui, notre responsabilité est grande, elle est immense. Apprès des agents de la Ville, elle consistera à écouter, à comprendre, à faire confiance, à orienter, à donner les moyens d'agir, car ce sont eux qui seront à nouveau au-devant de la scène quand l'épidémie reprendra et plus globalement car ce sont eux qui seront les acteurs du programme que nous avons écrit.

Je pensais que la coutume voulait que les allocutions se terminent par une citation et, par conséquent, que nous reprenions la citation populaire utilisée lors des jours de confinement, tous les soirs à 20 heures. Je voulais proposer un applaudissement, il a déjà été fait, mais il peut malgré tout être reproduit. Cet applaudissement, je le dirige aux agents de la Ville et du CCAS.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame DE LAURENS.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**M. LE MAIRE** : Je vous propose à cet instant une interruption de séance de 15 minutes, pour que nous puissions nous aérer un peu l'esprit avant de reprendre le flot de notre Conseil municipal. Nous reprendrons donc, il est 17 heures 08, à 17 heures 20 précisément.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous propose que nous reprenions.

---

#### **2020/91 - Projet d'expérimentation de la vidéoverbalisation sur plusieurs voies du 1<sup>er</sup> arrondissement**

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

**M. LE MAIRE** : Après le vote de la prime exceptionnelle aux agents, nous passons à la délibération 2020/91 relative au projet d'expérimentation de la vidéoverbalisation sur plusieurs voies du 1<sup>er</sup> arrondissement, je donne la parole à Monsieur Mohamed CHIH qui en est le rapporteur.

**M. CHIH Mohamed**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le secteur du Bas des Pentes subit depuis plusieurs mois des troubles inacceptables, particulièrement les nuits de fin de semaine, avec des rodéos de voitures et de deux-roues qui portent atteinte à la tranquillité et à la sécurité des habitants et usagers. Ces phénomènes se répètent inlassablement depuis le déconfinement et provoquent un sentiment d'insécurité très fort chez les riverains, qui ont déjà assisté à plusieurs reprises à des conduites dangereuses entraînant des accidents. Il fallait donc agir rapidement.

C'est pourquoi nous avons pris, en partenariat avec madame la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, madame Yasmine BOUAGGA, des mesures efficaces avec les outils dont dispose le Maire pour faire face à ces comportements, qui mettent en péril à la fois la tranquillité de nos citoyens, mais également leur intégrité physique.

Les services de police, tant nationaux que municipaux, ont bien évidemment été mobilisés un contrôle des fauteurs de trouble, mais, comme vous le savez, les effectifs limités de la police nationale et l'arrêt des missions de la police municipale à 2 heures du matin ne permettent pas une présence en continu sur la voie publique, particulièrement sur des horaires critiques du milieu de la nuit.

Nous devons par conséquent doter ces agents de tous les outils à notre disposition pour ramener le calme dans ce secteur du 1<sup>er</sup> arrondissement, où la vie nocturne tient une place particulière.

Pour un usage respectueux et mieux partagé de l'espace public, j'ai demandé à la Métropole de prendre un arrêté d'interdiction de circulation sur le Bas des Pentes, les vendredis et samedis, de 22 heures à 4 heures du matin. Ce dispositif, opérationnel depuis le week-end dernier, donne une base juridique solide aux services de police et envoie un message fort aux contrevenants de ne pas utiliser les rues étroites des Pentes comme terrain de jeu.

Pour accompagner cette mesure, je suis convaincu de l'utilité immédiate de la vidéoverbalisation, qui fait l'objet de la présente délibération.

L'expérimentation en cours de cet outil sur des secteurs restreints du centre-ville et de la Guillotière donne des résultats probants, même s'il faudra en dresser une évaluation qualitative à l'issue d'une année de fonctionnement.

L'objectif pour le Bas des Pentès est de répondre à une situation devenue intolérable, avec des moyens et des outils mobilisables immédiatement, tout en gardant à l'esprit que seule une piétonnisation du secteur permettra de répondre de manière pérenne à cet enjeu de sécurisation et c'est bien notre objectif à moyen terme, d'apaiser les circulations avec un nouveau plan de déplacement et de travailler de concert avec la Métropole pour un bornage du secteur. À titre transitoire, la vidéoverbalisation nous permettra, sur quelques voies du 1<sup>er</sup> arrondissement (place Louis Pradel, rues Puits Gaillot, Romarin, Capucins, Sainte-Catherine, petite rue des Feuillants, rue René Leynaud et rue Saint-Polycarpe) d'utiliser les caméras déjà existantes pour sanctionner l'ensemble des comportements contraires au Code de la route. Cela ne signifie pas un retrait des agents de la voie publique, mais une action complémentaire et dissuasive financièrement pour les contrevenants, qui se voient verbaliser à hauteur de 135 euros et de 4 points de retrait de permis pour toute pénétration dans la zone interdite à la circulation.

La vidéoverbalisation, déjà largement utilisée dans de nombreuses communes, notamment métropolitaines, bénéficie d'un encadrement juridique strict, apportant des garanties sur l'usage de cet outil. À cet effet, la Commission départementale de vidéoprotection, ainsi que le Procureur de la République, ont rendu des avis favorables à la mise en place du dispositif sur les secteurs identifiés de Lyon.

Au niveau opérationnel, ce sont deux agents de la police municipale qui visionnent au sein des locaux du PC radio les images renvoyées par la vidéosurveillance sur le secteur ciblé.

Afin de conserver une cohérence d'ensemble, pour lutter contre le phénomène des conduites dangereuses en centre-ville, les jours et horaires d'exploitation de la vidéoverbalisation pour les secteurs du Bas des Pentès ont été calqués sur le dispositif Herriot, à savoir les vendredis et samedis de 22 heures à 4 heures du matin, là où les désordres sont aussi les plus prégnants. De plus, seules les infractions liées au Code de la route et limitativement énumérées par celui-ci peuvent être sanctionnées par ce biais. Quelques exemples : franchissement d'un sens interdit, non-respect d'un feu rouge, d'un stop, des règles de stationnement, contresens routier.

Pour verbaliser à distance, les agents ont actuellement à leur disposition deux écrans, leur permettant d'accomplir leur mission, et sont en lien régulier avec les effectifs de terrain pour ne pas sanctionner en doublon. Ils prennent ensuite le relais entre 2 heures et 4 heures du matin, fin de la vacation du Groupe opérationnel mobile. L'agent verbalisateur dresse un PV électronique sur la base de la constatation réalisée à partir de l'observation des images issues des caméras de vidéosurveillance. Ce PV E est transmis à l'ANTAI (Agence nationale du Traitement automatisé des infractions), qui adresse ensuite sous dix jours l'avis de contravention au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule. Pour éviter toute contestation, la police municipale vérifie systématiquement au préalable que le véhicule verbalisé n'est pas celui d'un riverain dûment habilité à entrer dans la zone.

En outre, les panneaux d'information au public seront installés dans la nouvelle zone d'expérimentation de la vidéoverbalisation comme l'exige la loi.

Pour assurer plus de confort aux agents, ce qui est une de mes préoccupations fortes, et une plus grande efficacité au vu de l'extension des expérimentations, il est envisagé d'ici la fin de l'année de dédier un lieu plus spacieux à la vidéoverbalisation, de le doter de quatre écrans et de mobiliser deux à quatre agents.

Monsieur le Maire, chers collègues, tout est donc prêt pour tester, après une phase d'information auprès des habitants du Bas des Pentès et pour les six mois à compter de la mise en place de la vidéoverbalisation cet outil sur le Bas des Pentès, afin d'apporter une réponse globale aux difficultés vécues par les habitants.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Monsieur CHIHI.

Je donne la parole au groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les tensions engendrées par la crise que nous connaissons ont de nombreuses facettes. Une d'entre elles est l'augmentation des tensions, des incivilités et des débordements que nous constatons toutes et tous dans notre quotidien et qui se retrouvent, nombreuses, dans les médias.

À ces incivilités s'est malheureusement ajoutée la mort tragique d'Axelle DORIER, dont nous connaissons tous les terribles circonstances. Nous nous associons pleinement à l'intervention portée par Béatrice GAILLIOUT lors du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement et nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Loin des récupérations politiciennes que nous condamnons avec la plus grande fermeté ou des occultations dogmatiques, il est de notre devoir d'agir avec pragmatisme, détermination et responsabilité. Ceux qui attisent la haine comme ceux qui refusent de voir les difficultés participent à la dégradation de la situation.

L'histoire nous a montré que, lorsque les citoyens perdent confiance vis-à-vis des institutions qui les servent et les protègent, la violence devient alors une bien triste réalité.

Monsieur le Maire, protéger les Lyonnaises et les Lyonnais est une mission exigeante qui nécessite de toujours agir avec justesse, calme et détermination.

Une mission qui consiste à nouer le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la Ville pour prévenir le plus possible les nuisances et les débordements.

Une mission qui consiste aussi à expérimenter des dispositifs, comme celui qui est présenté dans cette délibération, pour réduire les nuisances et qui, s'ils s'avèrent efficaces et pertinents, auront vocation à se pérenniser.

Protéger les Lyonnaises et les Lyonnais, c'est enfin une mission qui consiste à apporter un soutien plein et entier à celles et ceux, pompiers, policiers municipaux et nationaux, gendarmes, qui risquent leur vie au quotidien pour protéger et préserver la nôtre.

Une mission que nous savons difficile et pour laquelle nous devons tous avancer dans le même sens.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame PALOMINO.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur SÉCHERESSE.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves** : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Vous proposez, comme Monsieur l'Adjoint vient de le décrire, de prolonger sur les Bas des Pentons les expérimentations en matière de vidéoverbalisation que nous avons activées, vous l'avez rappelé, dans l'hyper centre Presqu'île (Bellecour-Terreaux), sur le pourtour de la place Gabriel Péri et tout au long de la rue Victor Hugo.

Comme vous l'avez précisé, c'était pendant une période d'un an. Il s'agira bien entendu d'établir le bilan, comme vous l'avez fort bien dit.

Notre groupe, vous l'imaginez, votera ce rapport avec plaisir et non sans noter que, sur ce sujet, les opposants à votre politique se situent dans votre majorité, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je vais ici rappeler, pour ce qui impacte le secteur de l'hyper centre, que votre prédécesseur, Gérard COLLOMB, avait demandé à plusieurs reprises à la Métropole la mise en place d'un plan de bornage de la Presqu'île entre Bellecour et les Terreaux. Je crois qu'il serait judicieux, Monsieur le Maire, que la Ville de Lyon réitère auprès de la Métropole cette demande façon de savoir comment a progressé ce dossier. Je crois que c'est une nécessité la nuit. Vous l'avez un peu suggéré, Monsieur l'Adjoint, pour la partie basse de la Croix-Rousse, je crois que c'est également une nécessité de raisonner de manière durable. On ne peut pas dépenser des sommes d'argent extrêmement importantes, pas seulement en policiers municipaux, mais aussi en agents de sécurité privée. Il est clair qu'il faut viser un peu plus haut. C'est ce que nous avons souhaité faire et, là aussi, nous vous suivrons avec plaisir.

Au-delà de ce rapport, j'espère que vous mesurez la situation difficile que nous connaissons dans nombre de nos quartiers. Même si elle n'est pas propre à la Ville de Lyon, il suffit de lire la presse pour constater que c'est le propre de toutes les métropoles, cette situation est néanmoins préoccupante. Rodéos, bruits, provocations, altercations, agressions, passages intempestifs de bolides immatriculés dans des contrées improbables et fiscalement libérées, c'est-à-dire autant de choses qui troublent nos concitoyens, qui les conduisent parfois à des colères qui ne sont pas toutes saines, sachant que la séquence du 14 juillet a été particulièrement inquiétante.

Monsieur le Maire, l'été est encore long et nous pouvons craindre qu'il sera chaud et peut-être semé de troubles. À cet égard, je vous demande de bien vouloir nous indiquer les mesures que vous comptez prendre pour ce mois d'août, afin de prévenir de probables dysfonctionnements dans notre ville.

J'espère qu'avec votre équipe, vous mesurez que la sécurité et la tranquillité dans une grande ville comme la nôtre sont des sujets de chaque instant.

J'avais noté que, lors de votre campagne électorale, votre appétence pour ces sujets était faible – le terme est également faible. J'espère qu'aujourd'hui, vous prenez enfin conscience de l'importance et de l'intensité de la tâche.

Monsieur le Maire, je sais qu'appréhender, en les découvrant, ces questions n'est pas chose facile. C'est pourquoi nous vous proposons d'organiser, lors d'un Conseil municipal de rentrée, un débat, des échanges dignes de ce nom, afin que, sur ces sujets de la tranquillité et de la sécurité, nous puissions donc échanger, de manière à pouvoir nous-mêmes percevoir quelles sont vos analyses, nous permettre de mesurer aussi ce qu'il en est de vos désirs d'action, de mesurer avec précision ce qu'il en sera en matière budgétaire, par exemple, car nous savons que la sécurité est malheureusement gourmande parfois en termes d'équipement professionnels individuels de nos agents et en termes d'investissement liés à la profession, de renforcement de nos équipes de policiers. Monsieur l'Adjoint a précisé, et il semblait le regretter, dans ses propos que nos policiers, le GOM en particulier qui fait un travail extraordinairement important, ne travaillent que jusqu'à 2 heures 30 du matin. Nous-mêmes, dans la campagne électorale, nous avons proposé que les équipes puissent travailler jusqu'à 6 heures du matin, de manière à ce que le relais avec la police nationale puisse se faire. Je vous propose d'y réfléchir et, en tout cas, d'en débattre prochainement tous ensemble. Réfléchir aussi aux équipements, j'ai parlé des EPI, mais aussi réfléchir, car je ne connais pas votre philosophie –elle semble changeante– sur la vidéoprotection.

Je voudrais rappeler à quelques-uns qui pourraient s'offusquer que les images de vidéoverbalisation que vous semblez particulièrement apprécier ne sont rien d'autre que des images de vidéoprotection, que vous avez refusées de voter tout au long des trois derniers mandats. Si vous changez d'opinion, je trouve que c'est une excellente chose et je ne serai pas le dernier à vous en féliciter et vous en remercier.

Bref, il s'agira de voir quelle est votre conception du travail partenarial aussi avec l'État et plus précisément avec la police et la justice. Je sais que vous avez rencontré les plus hautes autorités de la justice et de la police, mais ce n'est bien entendu pas nécessairement uniquement à ce niveau que doivent se traiter les sujets. Vous nous direz si vous comptez suivre ce que nous avons initié en matière de partenariat ici à Lyon et qui semble faire l'adhésion de la plupart des villes françaises. Nous avons plutôt bonne réputation en la matière. Il s'agira de nous dire si vous souhaitez continuer dans ce sens. Par exemple, les CLSPD fonctionnent de manière remarquable, avec une série de commissions mises en place et le partenariat s'exprime de manière totale. Je crois qu'il est nécessaire d'en discuter entre nous. Je crois que c'est une enceinte qui est également faite pour cela.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais vous dire en préambule de ce mandat sur les questions qui nous interpellent aujourd'hui.

Cela étant, dans mon arrondissement, le 7<sup>e</sup>, parmi les 10 Adjointes à Madame la Maire, aucun n'est chargé de la sécurité. Celui qui est identifié comme tel est 11<sup>e</sup> et conseiller délégué. Vous me permettrez de ne pas en tirer des conclusions définitives, mais de montrer un minimum d'inquiétude quant à votre volonté de prendre en charge ce genre de questions.

J'espère que nous pourrons en débattre de manière à ce que les Lyonnais puissent être placés dans une situation de sécurité améliorée et que nous travaillerons ensemble. J'espère que vous aurez à cœur d'organiser ce débat à l'occasion d'un de nos prochains Conseils municipaux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur SÉCHERESSE.

Je donne la parole au groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER.

**M. OLIVER Pierre**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Vous nous proposez donc aujourd'hui d'étendre sur huit rues et places du 1<sup>er</sup> arrondissement l'expérimentation de la vidéoverbalisation entamée sur notre ville à l'automne dernier.

Comme sur la délibération de septembre pour la Presqu'île et celle de décembre pour la Guillotière et Ampère-Victor Hugo, notre groupe Droite, Centre et Indépendants votera favorablement.

Manifestement, les élus écologistes, et cela a été rappelé par des collègues, ont évolué sur la question, puisqu'après s'être précédemment abstenus, nous imaginons qu'ils vont aujourd'hui voter pour cette proposition.

Monsieur le Maire, il vous reste encore à convaincre Lyon en Commun, encore qu'il faille là aussi noter une évolution puisque d'un vote négatif en septembre, nous sommes passés à une abstention lors du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Si nous ne faisons pas de la vidéo l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité, il faut savoir reconnaître les vertus de technologies modernes qui peuvent permettre de concourir à la sécurité de nos concitoyens et la vidéoverbalisation tout comme la vidéoprotection en est une.

Aussi, nous nous inquiétons quand nous entendons concernant le domaine de la vidéoprotection que votre politique sera « pas plus, pas moins ». C'est, nous croyons, une vision encore quelque peu angélique de la société et de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous aimerions partager votre optimisme, mais la réalité malheureusement nous l'interdit.

La première expérimentation lancée sur la Presqu'île en septembre 2019 l'était pour une durée d'un an. Cette échéance va vite être là et, comme Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, je souhaite qu'elle puisse perdurer.

Si les premiers chiffres qui avaient pu être donnés au Conseil municipal de décembre étaient intéressants, il est nécessaire que nous ayons très rapidement un bilan plus complet sur cette expérimentation. Monsieur CHIHI nous a confirmé que ce serait le cas.

Cette délibération est aussi l'occasion d'aborder la question des moyens humains au service de la sécurité. Moyens au niveau de la police municipale, puisque ces expérimentations de vidéoverbalisation mobilisent des agents. Moyens également au niveau de l'État puisque nous sommes sur une compétence régalienne relevant donc de l'État, sauf que nous savons pertinemment qu'il ne faut pas nous attendre à voir arriver des dizaines de policiers nationaux en plus. C'est dommage, mais c'est la triste réalité !

Partant de ce constat, comment, Monsieur le Maire, voyez-vous l'action de la police municipale ? Allez-vous vous engager dans le processus d'expérimentation de nouvelles compétences que le gouvernement semble désormais prêt à donner aux polices municipales ?

Il nous semble utile qu'un débat puisse avoir lieu sur cette question de la sécurité et du rôle que doit avoir notre police municipale, avec quelle organisation et quelle coordination avec les forces de police nationale.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur OLIVER.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, et le groupe Lyon en Commun, Monsieur CHEVALIER.

**M. CHEVALIER Alexandre**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération proposée avec un caractère d'urgence nous a quelque peu surpris avec mes collègues de Lyon en Commun et du groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologiste. Pour tout vous dire, elle nous inspire même quelques réserves.

Dans de nombreuses villes, les caméras de surveillance se transforment peu à peu en outils de vidéoverbalisation et Lyon n'échappe pas à cette règle, car elle mène depuis moins d'un an une expérimentation.

Aussi, avec cette délibération, la troisième depuis septembre 2019, nous sommes étonnés que les zones expérimentales ne cessent de s'élargir, alors même que nous ne disposons, pour l'heure, d'aucune évaluation de ce dispositif nouveau.

Nous ne pouvons nous appuyer sur aucun bilan quantitatif et qualitatif des expérimentations entamées depuis plusieurs mois.

Combien d'amendes ? Pour quel type d'infractions ? Quelles catégories d'auteurs ? Quels impacts sur la vie quotidienne des résidentes et résidents ? Quels changements de pratiques et de comportements ? Quel coût pour la collectivité ?

De nombreuses questions que nous nous posons et pour lesquelles nous souhaitons des réponses.

Aussi, Monsieur le Maire, nos deux groupes appellent de leurs vœux de disposer d'un bilan objectif et d'une évaluation impartiale de tous les dispositifs de vidéosurveillance, sans aucune exception.

Le pilotage pourrait être confié à un laboratoire indépendant de sciences sociales, qui pourrait nous éclairer sur la pertinence ou non de tous ces outils.

Bien évidemment, Monsieur le Maire, nous ne sous-estimons pas les problèmes rencontrés dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, déjà bien exposés par votre Adjoint.

Nous partageons aussi la nécessité d'apporter des réponses rapides et efficaces.

Cependant, nous attirons votre attention sur les risques de vouloir traiter, dans la précipitation, un sujet complexe.



Provisoirement, ce dispositif peut sembler répondre aux demandes légitimes d'une partie des habitantes et habitants. Provisoirement, ce dispositif peut satisfaire l'opposition. Provisoirement, ce dispositif peut aussi soulager les forces de l'ordre, qui œuvrent dans des conditions de travail terriblement difficiles. Mais, dans les faits, que constatons-nous ?

Depuis 2001, l'ancienne majorité a fait de la vidéosurveillance puis de la vidéoverbalisation sa réponse magique et unique aux problèmes d'insécurité. Si cet outil fonctionnait si bien, Monsieur SÉCHERESSE, nous ne serions sans doute pas dans la situation que nous connaissons aujourd'hui.

L'opposition, quant à elle, ne sera jamais satisfaite. Gageons qu'au cours des six prochaines années, elle sera dans une surenchère, à exiger toujours plus de technologie pour contrôler, surveiller et punir nos concitoyens.

Quant aux forces de police, rappelons-nous que le principal syndicat des policiers municipaux s'est prononcé contre ce que l'on pourrait qualifier de gadget, tant il brille, selon eux, par son manque d'efficacité.

Le droit à la sécurité, Monsieur le Maire, est un droit fondamental et nous affirmons qu'il n'y a pas de liberté sans sécurité. Notre nouvelle majorité doit se saisir des problèmes d'incivilité, de tranquillité et de sécurité publique.

L'enjeu, pour nous, n'est pas de s'opposer à telle ou telle mesure par idéologie. Bien au contraire, nous devons faire preuve d'inventivité, pour trouver d'autres solutions à des problèmes récurrents.

Voici quelques propositions sur lesquelles nous souhaitons que notre nouvelle majorité travaille :

- Définir un nouveau schéma directeur de circulation avec une vitesse réduite, une augmentation des zones piétonnes et des zones dites de rencontre ;
- Augmenter les moyens humains et financiers qui permettraient la présence d'une police municipale dans tous les quartiers et améliorer ainsi la prévention et la médiation ;
- Réaménager la ville afin d'offrir un espace public plus agréable à vivre, apaisé pour les Lyonnaises et les Lyonnais, mieux adapté aux plus vulnérables et plus sûr pour toutes et tous.

Nous savons, Monsieur le Maire, que vous partagez cette même envie de faire preuve d'audace.

Aussi, et même si l'ensemble des élus des groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologiste et Lyon en Commun vont s'abstenir sur ce projet de délibération, sachez que nous vous soutiendrons pour définir ensemble et collectivement une nouvelle politique locale de sécurité, comme vous l'avez appelée de vos vœux pendant la campagne des municipales.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Monsieur CHEVALIER, je vous remercie.

Je cède la parole à Madame Yasmine BOUAGGA pour le groupe les Écologistes.

**Mme BOUAGGA Yasmine**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint à la Sécurité,

Chers collègues,

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, le Bas des Pentès est formé de rues étroites et animées. Il subit depuis trois mois, avec le déconfinement, d'intenses nuisances nocturnes liées à des rodéos de voitures. Ces incivilités et violences motorisées causent des troubles à la tranquillité des habitants et elles représentent un danger réel pour la sécurité physique. Plusieurs accidents ces derniers jours en attestent.

Dès nos prises de fonction, nous avons voulu répondre à ce problème, en travaillant sur la question de la sécurité, mais aussi sous l'angle de l'apaisement général des circulations dans une zone accidentogène également en journée, en raison de l'étroitesse des rues et du nombre important de véhicules qui les fréquentent.

Grâce à la mobilisation rapide des élus et des services à la Ville comme à la Métropole, nous proposons une réponse en deux temps, tout d'abord un arrêté d'interdiction de circulation les soirs de week-end qui a été publié le 24 juillet et, ensuite, un travail de réaménagement urbain pour réduire durablement l'intensité de la circulation dans le Bas des Pentès, et ce, en cohérence avec notre programme de réduction des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre.

Pour faire appliquer l'arrêté d'interdiction de circulation nocturne, nous travaillons avec la police municipale et nationale, qui a augmenté les contrôles. La présence humaine est nécessaire pour assurer l'équilibre des différentes activités de la ville, a fortiori là où la vie nocturne est intense et, je le souligne aussi, les consommations d'alcool excessives.

Nous n'avons pas jugé souhaitable d'ériger des barrages filtrants. Cela immobilise en statique des forces de police qui pourraient être nécessaires dans d'autres endroits du quartier ou de la ville. C'est pourquoi nous souhaitons recourir à la vidéoverbalisation, afin de sanctionner les infractions au Code de la route sur les voies concernées par l'arrêté et aux périodes délimitées.

La politique de vidéosurveillance, mise en place sous la précédente mandature, a suscité bien des réticences et critiques de la part de toutes les composantes de notre majorité, y compris écologiste, et, de fait, il ne s'agit pas d'une solution magique au problème de sécurité. La technologie ne saurait pallier le manque de moyens humains.

Nous constatons les difficultés des collectivités locales face au manque d'effectif de police nationale sur la voie publique. Nous alertons les autorités préfectorales et le ministère de l'Intérieur sur ce sujet. Pour répondre à des actes de délinquance, mais aussi pour assurer la prévention, c'est l'humain qui est au cœur, il n'y a pas de tranquillité publique sans moyens humains.

C'est pourquoi nous sommes pragmatiques et nous voulons utiliser des approches différentes en parallèle : un renforcement des patrouilles de proximité dans les lieux sensibles, le recours à la vidéoverbalisation de façon encadrée, un réaménagement de la voirie à des fins de prévention passive.

Des caméras existent dans différents secteurs, notamment rue des Capucins et rue Romarin. La technologie présente peut être employée de façon utile, dans le respect des droits fondamentaux et dans un but d'intérêt général. Les citoyens ne comprennent pas qu'on n'utilise pas un outil qui est à notre disposition pour verbaliser des infractions qui causent à la fois des nuisances et une insécurité réelle.

Sur un temps donné, cette vidéoverbalisation permet de renforcer l'arrêté de manière effective, y compris via le dispositif d'affichage, qui permettra d'informer les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent en cas d'infraction.

Parmi les mesures à disposition de la Ville, la vidéoverbalisation permet à moyens constants d'exercer une sanction neutre et non discriminante appliquée aux véhicules en infraction par le biais de leur seule plaque d'immatriculation.

Un collège d'éthique de la vidéoprotection est chargé de contrôler l'usage de cet instrument. Une évaluation indépendante, à l'issue de l'expérimentation, devra déterminer si ce dispositif apporte une amélioration, à la fois concernant les violences motorisées et, plus largement, concernant l'apaisement des circulations sur le secteur.

Les riverains, les commerçants auront des questions, des craintes de ne pouvoir rejoindre leur domicile ou continuer leur travail, un comité ad hoc est mis en place, afin d'assurer le suivi de la mesure, d'informer, d'expliquer les droits de chacun et de répondre aux éventuelles réclamations.

D'ores et déjà, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, nous avons rencontré les collectifs mobilisés, ainsi que le conseil de quartier. Au sein de ce comité ad hoc, ils participeront à la concertation sur le réaménagement durable des circulations tant la nuit qu'en journée, et ce, dans la perspective plus générale du projet de piétonnisation de la Presqu'île.

Et donc, par l'outil de la vidéoverbalisation, utilisé de façon très encadrée et expérimentale, nous souhaitons que le Bas des Pentes demeure un quartier ouvert, accueillant, tout en assurant des usages plus équilibrés de la voirie.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame BOUAGGA, je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix à la suite de ces interventions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

*(Abstention des groupes Lyon en commun et Socialiste, la gauche sociale et écologique.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/89 - Impacts de la crise sanitaire Covid-19 : report d'ouverture du groupe scolaire Julien Duret et modalités d'affectation des enfants relevant du secteur de l'école Julien Duret au sein du groupe scolaire Philibert Delorme pour l'année scolaire 2020-2021 à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Nous passons au dossier relatif aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19 sur le report d'ouverture du groupe scolaire Julien Duret. Je donne la parole à Madame Stéphanie LÉGER qui le rapporte.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avant de vous présenter la prochaine délibération, je souhaite saluer l'implication des services de la Ville de Lyon tout au long de la crise sanitaire, qui a affecté la scolarité des enfants, mais pas seulement, leur vie, entre mars et juin 2020. En particulier, je tiens à remercier la Direction de l'Éducation et l'ensemble des agents mobilisés. Cette crise a eu des impacts importants, considérables sur les conditions d'apprentissage des enfants, sur le lien entre l'école et les familles, et cela, de façon encore plus forte pour les enfants les plus fragiles, les familles en situation de précarité.

Le service médico-social scolaire de la Ville de Lyon, la Direction de l'Éducation, les directions d'école, les enseignants, les associations d'éducation populaire ont tissé ou retissé des liens avec les familles, ont accompagné de leur mieux les enfants, nos enfants.

La crise sanitaire a aussi bouleversé les projets des écoles et, à quelques semaines de la rentrée, de nouvelles organisations ont dû être revues dans l'urgence. Je tenais donc en préambule à exprimer notre reconnaissance et nos remerciements aux agents de la Ville de Lyon.

La première délibération concerne le report de l'ouverture du groupe scolaire Julien Duret, le chantier ayant été stoppé pendant la période de confinement qui a duré huit semaines. Le Conseil municipal de janvier 2020 a adopté le tracé du périmètre scolaire de la future école, qui devait donc ouvrir à cette rentrée de septembre.

Ce périmètre avait été défini sur l'emprise des secteurs des groupes scolaires Philibert Delorme et Marie Bordas pour, d'une part, alléger les effectifs de ces écoles et, d'autre part, permettre d'accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants du secteur avec l'arrivée notamment de futurs logements.

La future école se situe à 750 mètres de l'école Philibert Delorme et à 700 mètres de l'école Marie Bordas. Cette nouvelle école devait accueillir en septembre 2020, en maternelle, deux classes de petite section et deux classes multiniveaux, en élémentaire, deux classes de CP, deux classes de CE1 et une classe multiniveaux.

Les élèves domiciliés sur le secteur de l'école ne pourront donc pas être scolarisés à la rentrée de septembre dans cette nouvelle école dont les travaux se poursuivront jusqu'à la fin 2020, début 2021.

L'Inspecteur académique a décidé de ne pas ouvrir l'école en cours d'année, mais en septembre 2021. Il a donc été nécessaire de réaffecter le périmètre scolaire de l'école Julien Duret à une autre école, en l'occurrence le groupe Philibert Delorme, car le groupe scolaire Marie Bordas est déjà complet.

Concrètement, les nouvelles inscriptions relevant du périmètre de Duret, à savoir enfants de petite section de maternelle ou nouveaux arrivants, ont été orientées vers Delorme. Les inscriptions automatiques des grandes sections vers le CP de Duret ont été basculées sur Delorme. Pour tous les autres niveaux, les enfants sont inscrits automatiquement dans l'école où ils ont suivi leur scolarité l'année précédente.

La Ville de Lyon a travaillé en collaboration avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône, pour assurer la scolarisation de tous les enfants de ce secteur sur l'école Philibert Delorme.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame LÉGER.

La parole est au groupe Pour Lyon, Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

En introduction du Conseil municipal, Monsieur le Maire, vous nous avez indiqué que la PPI serait connue, dans le meilleur des cas, pour le printemps prochain et nous souhaitons vous interroger notamment sur les actions et les études déjà lancées pour des écoles et pour des crèches. Dès lors, nous aurions souhaité pouvoir connaître à la rentrée de septembre, les actions qui sont prévues pour la construction de ces équipements, sachant qu'il ne s'agirait évidemment pas d'attendre le dévoilement de la prochaine PPI pour lancer les constructions de crèches et d'écoles. Cela concerne le domaine de l'éducation, mais je pense que cela vaut également pour le domaine de la culture.

La délibération de ce jour est liée au report de l'ouverture de l'école située place Julien Duret, repoussée d'un an, comme vous l'avez indiqué, Madame l'Adjointe, du fait du Covid-19.

À travers cette délibération, je tiens à rappeler que notre Ville a été plusieurs fois qualifiée de ville amie des enfants par l'UNICEF. Il est en effet de notre devoir d'assurer une éducation continue aux élèves, d'autant plus aujourd'hui que de nombreux enfants ont parfois difficilement retrouvé le chemin de l'école, en raison du confinement ou, pire, se sont retrouvés en décrochage scolaire.

Les événements liés à la crise sanitaire nous rappellent aussi qu'il est important pour chacun d'entre nous d'avoir accès à une information de qualité, mais aussi une information fiable.

Cette délibération est également l'occasion et vous l'avez rappelé, Madame l'Adjointe, de se remémorer l'engagement des agents de la Ville, particulièrement de la Direction de l'Éducation et du service médico-social durant cette période, mais aussi à la qualité du partenariat construit depuis plusieurs années avec l'éducation populaire, qui aura permis l'accompagnement à la scolarité, l'aide alimentaire, la garde d'enfants pour les enfants de soignants.

Même en pleine crise sanitaire, les MJC et les centres sociaux, avec le soutien de la Ville de Lyon, étaient présents sur tous les fronts, en complémentarité de l'Éducation nationale. Les associations ont même organisé des permanences, imprimé les leçons et documents scolaires pour les familles.

Le nouveau groupe scolaire qui est évoqué aujourd'hui est dans un secteur en réseau d'éducation prioritaire, concerné par les périmètres des écoles Philibert Delorme et Marie Bordas, dont la fermeture durant la crise sanitaire a révélé de fortes inégalités sociales, d'un côté des familles connectées, en capacité d'accompagner leurs enfants et celles qui n'avaient ni les outils à leur disposition ni la connaissance ou tout simplement le temps et la disponibilité, débordées par la nécessité de travailler.

Face à ce douloureux constat, les associations se sont mobilisées pour venir en aide aux élèves.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, Monsieur le Maire, que cette école puisse bénéficier des soutiens prévus dans le cadre du dispositif des cités éducatives, qui permet une aide au tissu associatif local.

Le contexte, notamment de la crise sanitaire, a ralenti la concertation, mais nous sollicitons de votre part un point d'étape sur la mise en place de cette unique cité éducative sur Lyon.

Au sein de cette école, la MJC Monplaisir, à travers l'espace des Quatre Vents, a fait part de son intérêt pour assurer la gestion de l'accueil de loisirs associé à l'école.

Ainsi, dans l'hypothèse où le bâtiment est terminé dans l'année civile, nous souhaitons que les conventions d'occupation des locaux puissent être proposées dès que possible aux associations du quartier, notamment pour le gymnase. Nous avons déjà évoqué ce point en Conseil d'arrondissement.

La délibération précise également que les enfants de l'école Bordas, et vous l'avez rappelé, sont affectés à l'école Delorme. Nous souhaitons attirer votre attention sur les fratries, afin d'éviter qu'une famille ait deux enfants scolarisés dans des écoles différentes.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur LÉVY.

Monsieur BERZANE, pour le groupe les Écologistes.

**M. BERZANE Olivier**, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je m'exprime aujourd'hui au nom de tous les groupes politiques de la majorité, les Écologistes bien entendu, mais également au nom du groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun. Aussi, je le remercie pour leur confiance sur ce sujet de l'éducation qui représente pour nous un enjeu majeur de ce mandat.

C'est un enjeu d'autant plus fort dans le 8<sup>e</sup> arrondissement qu'il connaît une évolution démographique importante, sans doute preuve de sa nouvelle attractivité.

Mais, au-delà de la simple construction de logements, nous avons besoin que naissent dans notre arrondissement de véritables cœurs de quartier, disposant d'équipements éducatifs, culturels, sportifs et sociaux et de commerces de proximité attrayants, qui répondent aux besoins quotidiens des habitantes et des habitants.

C'est justement pour répondre à cette évolution démographique que ce nouveau groupe scolaire place Julien Duret, d'une capacité de 22 classes, devait ouvrir à la prochaine rentrée, permettant ainsi d'absorber à la fois les besoins existants mais aussi à venir créés par les PUP Saint-Vincent et Pathé et d'alléger les effectifs des écoles Marie Bordas et Philibert Delorme.

Malheureusement, les conséquences de l'arrêt des travaux suite à la période de confinement, liée à la crise sanitaire encore en cours, se traduisent par le report de l'ouverture de cette école et donc par un regroupement des élèves sur Philibert Delorme.

Cette situation que nous subissons est heureusement transitoire et ne reflète pas notre souhait que chaque enfant ait accès à une école publique de proximité, à taille humaine, qui favorise la mixité sociale nécessaire dans nos quartiers et garantisse le maintien des fratries tout au long de la scolarité.

C'est cet objectif qui devra nous guider dans la restructuration à venir des futurs groupes scolaires Pasteur et Olympe de Gouges liés au projet politique de la Ville Mermoz Sud.

Ces restructurations d'écoles, comme d'ailleurs la reconstruction de l'école Kennedy, devront être de formidables occasions pour penser des bâtiments qui préserveront les enseignants, les personnels intervenants et les élèves des fortes chaleurs que nous vivons maintenant régulièrement.

Elles seront également l'occasion de concevoir des cours d'école fortement végétalisées, permettant ainsi de créer des espaces de jeux plus calmes et de favoriser le lien entre les enfants.

Nous comptons fortement sur cette végétalisation pour limiter les effets de la pollution sur les enfants. Pour exemple, les mesures de dioxyde d'azote effectuées dans un rayon de 50 mètres de l'école Charles Péguy montrent un seuil inacceptable et illégal de 49 microgrammes par mètre cube, alors que la norme européenne est de 40 microgrammes par mètre cube, valeur annuelle à ne pas dépasser.

Mais cette réduction de pollution proviendra également d'une diminution de la circulation autour des écoles et nous souhaitons que soit rapidement engagée la piétonnisation de certaines rues.

Au-delà de ces objectifs, qui, bien entendu, ne pourront être réalisés à très court terme, il nous appartient de préparer maintenant la prochaine rentrée.

Je souhaite donc ici assurer l'équipe éducative de l'école Philibert Delorme que la Mairie et les élus du 8<sup>e</sup> arrondissement les accompagneront et verront avec elle les actions qui pourront être mises en œuvre afin que cette année scolaire se déroule dans les meilleures conditions possible pour elle et pour les enfants.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Monsieur BERZANE, je vous remercie.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à une série de dossiers sans demande d'intervention, que nous allons traiter de manière groupée.

#### **2020/59 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire de Lyon - Hors gestion de la dette et de la trésorerie**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)*

*(Adopté.)*

**2020/62 - Règlement intérieur du Conseil municipal - Création d'une commission ad hoc pour son élaboration**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

*(Adopté.)*

---

**2020/68 - Frais de représentation du Maire de Lyon - Rectificatif**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

*(Adopté.)*

---

**2020/69 - Déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

*(Adopté.)*

---

**2020/70 - Droit à la formation des élus - Orientations, crédits et modalités d'exercice**

*(Adopté.)*

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Je mets ensemble les dossiers aux voix, sauf si vous souhaitez que nous distinguions les dossiers.

Sur le 2020/59, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)*

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Sur le 2020/62, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Sur le 2020/68, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Sur le 2020/69, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Sur le 2020/70, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

---

**2020/61 - Délégations d'attribution accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement en matière de marchés à procédure adaptée**

---

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

**2020/71 - Bilan des opérations foncières réalisées - Exercice budgétaire 2019**

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

**2020/72 - Fondation Claude Martin - Présentation du budget primitif 2020, du compte administratif 2019 et du budget supplémentaire 2020**

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

**2020/73 - Autorisation donnée au Crédit municipal de Lyon de réaliser une dotation exceptionnelle au Centre communal d'Action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon**

(Adopté.)

Rapporteur : Mme HÉNOCCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Madame Audrey HÉNOCCQUE.

**Mme HÉNOCCQUE Audrey**, rapporteur : Merci.

Sur le rapport 61, il s'agit de déléguer aux arrondissements la faculté de passer des marchés à procédure adaptée, jusqu'à 214 000 euros, dans les types de dépenses listés à l'article 1.

**M. LE MAIRE** : Sur le rapport 2020/61, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Madame Audrey HÉNOCCQUE, c'est à vous.

**Mme HÉNOCCQUE Audrey**, rapporteur : Sur le rapport 71, il s'agit d'un bilan d'opérations foncières réalisées sur l'exercice 2019 qui sont réenregistrées dans le compte administratif que nous avons approuvé précédemment.

**M. LE MAIRE** : Sur le rapport 71, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Madame Audrey HÉNOCCQUE, c'est à vous.

**Mme HÉNOCCQUE Audrey**, rapporteur : La délibération 72 concerne la Fondation Claude Martin (il s'agit d'un legs du Major Martin en 1800, qui a créé notamment l'école de la Martinière). Du fait du statut particulier de cette Fondation, la Ville doit approuver son budget prévisionnel, son compte administratif et son budget supplémentaire. Normalement, cela se fait en différentes sessions du Conseil municipal, mais, du fait de la crise du Covid-19, nous vous proposons d'approuver les trois budgets en une fois à travers la présente délibération.

**M. LE MAIRE** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté.)

---

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Madame Audrey HÉNOCQUE, c'est à vous.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteur : La délibération 73 concerne une dotation du Crédit municipal de Lyon au CCAS. Chaque année, le Crédit municipal de Lyon réattribue une partie de son résultat positif au CCAS, en règle générale environ 250 000 euros, mais, cette année, du fait de la crise sanitaire, le Crédit municipal de Lyon a souhaité augmenter cette subvention au CCAS à hauteur de 500 000 euros. Cela a été validé par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution du Crédit municipal. Il est demandé aujourd'hui au Conseil municipal de valider également cette dotation exceptionnelle au CCAS de Lyon.

**M. LE MAIRE** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adoptés.

---

**2020/74 - Adaptation du montant de l'opération n° 60047529 « Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

*(Adopté.)*

---

**2020/75 - Adaptation du montant de l'opération n° 60047527 « Œuvres d'art - acquisitions et restaurations 2017-2020 » et révision de l'AP n° 2016-1, programme 00005**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

*(Adopté.)*

---

**2020/76 - Approbation de la convention de groupement entre l'INRAP et la Ville de Lyon – Service archéologique pour la réalisation d'une fouille à la SERL Vaise Industrie Nord à Lyon 9<sup>e</sup>**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

*(Adopté.)*

---

**2020/77 - Approbation du contrat entre la Ville de Lyon - Service archéologique et la Fondation Fourvière pour la réalisation de la fouille archéologique de la Maison de Fourvière et socle, lieu-dit Esplanade de Fourvière, à Lyon 5<sup>e</sup>**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

*(Adopté.)*

---

**2020/78 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 12 000 euros à la SCOP Jarring Effects sur l'enveloppe FIMA**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

*(Adopté.)*



**2020/79 - Avenant à la convention de coorganisation avec le Musée national Picasso-Paris de l'exposition « Picasso. Baigneuses et baigneurs », au Musée des Beaux-Arts de Lyon, suite à modifications de dates du fait de la crise sanitaire**

*(Adopté.)*

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement présenter les rapports, puisque nous n'avons pas pu les présenter en commission technique.

La première délibération soumise au vote vise à adapter le montant de l'enveloppe « remplacement d'équipements scéniques ». Vous le savez, nous avons dans notre ville des théâtres municipaux, des salles de spectacle et nous nous devons d'entretenir et de remplacer parfois les équipements scéniques ou de sécurité de ces théâtres et de ces salles. Pour cela, nous avons besoin d'augmenter de 170 000 euros l'enveloppe consacrée à ces travaux d'entretien. Je vous propose, si Monsieur le Maire en est d'accord évidemment, de voter favorablement.

**M. LE MAIRE** : Je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Madame PERRIN-GILBERT, c'est à vous.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteur : Le projet de délibération suivant concerne l'acquisition d'œuvres d'art pour la période 2017-2020. Une enveloppe avait été délibérée par le Conseil municipal le 16 décembre 2016 pour un montant de 2 500 000 euros. Il est nécessaire d'augmenter cette enveloppe de 351 000 euros, pour plusieurs projets, dont je vous fais part rapidement.

Tout d'abord, la Musée d'Art contemporain propose de soutenir les artistes locaux par l'acquisition d'œuvres d'art pour un montant de 20 000 euros supplémentaires et le Musée Gadagne propose également l'acquisition d'une œuvre d'un artiste local pour un montant de 18 000 euros. C'est aussi, par cette commande publique, un soutien concret et réel aux artistes et créateurs de notre région.

Le Musée Gadagne souhaite restaurer la barque Viviers, qui est un élément phare de la deuxième phase de la refonte du parcours histoire sur la thématique des fleuves.

Le Musée des Beaux-Arts doit faire face en 2020 à des dépenses supplémentaires en restauration, liées à deux sinistres, pour un montant global de 50 000 euros. De même, le Musée des Beaux-Arts souhaite acquérir un dessin de Degas, qui a été présenté dans l'exposition « Drapés » pour un montant de 90 000 euros. Le Musée des Beaux-Arts a réservé 40 000 euros sur sa dotation et les 50 000 restants seront financés par le Cercle Poussin.

Enfin, le service Gestion des Patrimoines de la DAC doit intervenir en urgence pour la restauration d'un tableau classé monument historique pour un montant de 10 000 euros.

Voilà donc à quoi servira ce supplément pour cette enveloppe « restauration d'œuvres d'art ».

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Madame PERRIN-GILBERT, c'est encore à vous.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteur : Le service archéologique de notre Ville et l'Institut national de Recherche archéologique préventif (l'INRAP) ont l'habitude de collaborer et de se constituer en groupement conjoint afin de candidater à la réalisation de fouilles archéologiques. C'est le cas pour la fouille prescrite par l'État sur le terrain de la ZAC Vaise Industrie Nord. Cette délibération autorisera notre service archéologique à travailler avec l'INRAP dans le cadre de cette fouille. Je vous propose un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Madame PERRIN-GILBERT, je vous cède la parole.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteur : Toujours rapidement, dans le cadre de son projet d'aménagement du site de Fourvière, la Fondation Fourvière s'est vu prescrire par le service régional de l'Archéologie des fouilles archéologiques. La Fondation Fourvière a choisi le groupe dont je viens de parler, service archéologique de la Ville de Lyon et Institut national de Recherche archéologique préventive. Il faut savoir également que cette prestation de services est payante et rapporte des recettes à notre Ville. Par cette délibération, nous autorisons notre service à présenter la candidature et l'offre de groupe Ville de Lyon-INRAP. Nous autorisons également le contrat de fouilles entre la Fondation Fourvière et le groupe ainsi constitué. Nous pourrions réceptionner les recettes qui découlent de l'exécution de ce contrat.

**M. LE MAIRE** : Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Madame PERRIN-GILBERT, c'est encore à vous.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteur : Je précise que, pour les dossiers sans intervention, pour les prochaines fois, comme cela passe en commission thématique, les présentations seront moins longues. En l'occurrence, vis-à-vis de l'opposition et de l'ensemble de mes collègues, j'estime utile de présenter rapidement. C'est la démocratie, Monsieur SÉCHERESSE, à laquelle vous êtes très attaché, l'information des élus. Je vous remercie de vos remerciements.

Nous allons attribuer par cette présente délibération une subvention de fonctionnement de 12 000 euros à la SCOP Jarring Effects que nous connaissons bien sur le 1<sup>er</sup> arrondissement. Dans le cadre des mesures d'urgence, comme je l'indiquais précédemment, 85 subventions ont été actées par décision du précédent exécutif municipal et donc versées au secteur culturel. Nous n'avons pas pu le faire pour Jarring Effects, parce que Jarring Effects n'est pas une association, mais une SCOP, c'est-à-dire une société coopérative ouvrière de production. Nous n'avons pas le droit de verser cette subvention sans délibération. Il s'agit donc d'aider la SCOP Jarring Effects qui se situe rue René Leynaud sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, qui détient son propre studio d'enregistrement et qui accueille chaque année une moyenne de 15 groupes avec une priorité aux artistes lyonnais en développement. Nous avons augmenté la subvention par rapport à 2019, puisque nous passons de 10 000 à 12 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Madame PERRIN-GILBERT, pour un dernier dossier.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteur : Ce sera mon dernier dossier, cela fera plaisir à monsieur SÉCHERESSE.

Ce rapport concerne l'avenant à la convention de coordination avec le Musée national Picasso Paris. Notre Musée des Beaux-Arts accueille une magnifique exposition, intitulée « Picasso. Baigneuses et baigneurs. » Cette exposition a été rendue possible par le partenariat avec le Musée national Picasso Paris, mais également la Fondation Guggenheim de Venise. Nous avons pour la première fois à Lyon réunies trois baigneuses, celle de Lyon, celle de Paris et celle de Venise. Cette exposition durera du 15 juillet 2020 au 3 janvier 2021. Nous signons la convention avec le musée parisien. Je vous invite toutes et tous à parler de cette exposition, à communiquer autour d'elle. On doit réserver sa place – cela peut se faire par Internet – pour des mesures de gestion de la jauge et des flux au sein du Musée. Il faut avoir son masque. Toutes les précautions sont donc prises. En toute sécurité, nous pouvons aller voir cette magnifique exposition.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame PERRIN-GILBERT.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/81 - Opération n° 60051001 « Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2015-2020 » - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire de l'AP 2015-1, programme 00008**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

*(Adopté.)*

---

**2020/82 - Rénovation des installations thermiques programme 2020 - Opération n° 60021861 - Ajustement du montant de l'opération par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, programme 20020**

*(Adopté.)*

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Monsieur Sylvain GODINOT.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour le dossier 81, il s'agit d'accélérer le renouvellement du parc de véhicules de la Ville de Lyon. Vous savez que la Ville de Lyon est une zone qui est régulièrement à des niveaux de pollution trop élevés, ce qui a nécessité la mise en place par la Métropole d'une zone à faible émission. Cette zone à faible émission entraîne des contraintes sur les véhicules de la Ville de Lyon. Le parc doit donc être renouvelé pour remplacer les véhicules non seulement catégorie Crit'Air 4 et 5, mais également Crit'Air 3, puisqu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les véhicules Crit'Air 3 ne pourront plus rouler.

Il vous est donc demandé d'accélérer le renouvellement de ce parc en portant l'enveloppe de la PPI 2015-2020 de 13,9 à 14,9 millions d'euros, ce qui permettra de renouveler 40 véhicules supplémentaires, véhicules qui seront quasiment exclusivement des véhicules fonctionnant au gaz naturel véhicule ou à l'électricité, en remplacement de véhicules traditionnellement plutôt au gasoil.

Cela concerne en particulier des véhicules utilitaires légers et des camions de nos directions techniques.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur GODINOT.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Monsieur GODINOT, c'est à vous.

**M. GODINOT Sylvain** : La délibération 82 porte sur le renouvellement d'un certain nombre de chaufferies des bâtiments de la Ville de Lyon. Chaque année, la Ville renouvelle des chaufferies en fonction de leur état de vétusté. En l'occurrence, nous avons à renouveler en urgence sept chaufferies pour la prochaine saison de chauffe. Il vous est demandé de bien vouloir porter l'enveloppe de rénovation de ces installations thermiques de 1 million d'euros à 1 370 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Adoptés. Merci, Monsieur GODINOT.

---

**2020/84 - Approbation et autorisation de signer des conventions-cadre, des conventions d'application financière et des contrats de sous-mise à disposition de locaux avec l'association AGDS, concernant la gestion des Relais d'Assistants maternelles (RAM) Baby 9 et Baby Loup à compter du 1er septembre 2020**

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Monsieur Steven VASSELIN. C'est à vous.

**M. VASSELIN Steven**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La Petite Enfance à Lyon, ce sont évidemment en premier lieu les crèches. Nous avons des crèches municipales, nous avons des crèches associatives, qui sont conventionnées, cofinancées, même très souvent hébergées par la Ville de Lyon, dans 90 % des cas. Ce sont également des crèches privées, qui concentrent l'essentiel du développement de ces dernières années. 90 % des 460 places de crèche ouvertes ces quatre dernières années l'ont été au profit de structures privées.

La Petite Enfance, ce sont évidemment également les assistantes maternelles. Elles ont un rôle absolument dans l'offre de garde de nos petits Lyonnais. Elles sont 1 800 en activité aujourd'hui à Lyon. Pour soutenir ces assistantes maternelles, nous avons seulement 19 relais d'assistants maternels sur l'ensemble de la Ville. Ces relais sont entièrement gérés soit par la municipalité soit par des associations conventionnées. C'est très peu, 19 relais d'assistants maternels pour le nombre conséquent d'assistantes. Ce n'est pas suffisant, d'autant que ce sont des lieux essentiels pour soutenir et valoriser ce métier d'assistant maternel. C'est aussi un lieu de progression professionnelle pour elles, un lieu d'échange de bonnes pratiques, un lieu de formation, de convivialité, un lieu important aussi pour les parents pour les prises d'information. C'est un lieu essentiel pour enrayer la très forte chute du nombre d'assistants maternels constatée depuis quatre ans sur la Ville de Lyon. Nous avons perdu 30 % du nombre d'assistants maternels en activité. Ce sont donc des lieux essentiels.

Tout comme pour les crèches, nous aurons à cœur de considérablement développer ces lieux durant notre mandat. L'intérêt collectif et social est indéniable de ces lieux pour la petite enfance. Ils sont de surcroît un maillon essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, à laquelle nous allons évidemment nous atteler.

La délibération de ce jour concerne deux relais d'assistants maternels, Baby 9 et Baby Loup, tous deux situés dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Ils sont gérés actuellement par la mutuelle Petite Enfance Loup 9. Cette mutuelle a acté lors de son assemblée générale du 8 juillet dernier le principe d'une cessation de ses activités. Elle souhaite une reprise par un autre secteur associatif de la gestion de ces deux relais d'assistants maternels. Cette reprise interviendrait au 31 août 2020.

Plusieurs acteurs du territoire se sont manifestés, ont fait part de leur intérêt et ont proposé des projets pour reprendre ces deux relais. C'est l'Association de Gestion et Développement de Services (AGDS), dont le siège est situé Carré Saint-Pierre au 5 rue Gorge de Loup à Lyon 9, qui a présenté le dossier le plus complet, le partenariat le plus convaincant pour un budget très raisonnable. Je tiens d'ailleurs à remercier les équipes de la Direction de l'Enfance de la Ville de Lyon pour leur réactivité sur ce sujet et la qualité de leur analyse qui ont permis d'aboutir à cette sélection et donc d'assurer une continuité du service public essentielle pour ces deux relais.

Je vous propose de concrétiser ce choix en approuvant la signature de conventions-cadre et contrats de sous-mise à disposition des locaux en faveur de cette association AGDS pour les deux relais concernés, Baby 9 et Baby Loup. Je propose évidemment un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur VASSELIN.

Je me permets d'ajouter qu'il est plaisant d'entendre que notre Adjoint à la Petite Enfance et notre Adjointe à l'Éducation se sont déjà pleinement investis de leurs dossiers et je me réjouis qu'ils aient l'un et l'autre le temps de s'y consacrer en ayant des fonctions différentes et non pas fusionnées.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

#### **2020/86 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

*(Adopté.)*

---

#### **2020/87 - Moyens RH affectés au Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement**

*(Adopté.)*

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

**M. LE MAIRE** : Je cède la parole à Monsieur BOSETTI sur ces deux dossiers.

**M. BOSETTI Laurent**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Le premier rapport porte sur la modification du tableau des effectifs. Ce rapport est présenté régulièrement à cette assemblée. Il permet d'entériner des créations ou des suppressions de postes au sein des directions municipales.

La plupart des postes créés dans ce rapport sont liés aux ouvertures de classes prévisionnelles dans nos écoles à la rentrée prochaine. Nous maintenons un engagement éducatif fort avec l'affectation d'un personnel ATSEM par classe.

Je vous propose d'adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur BOSETTI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

Monsieur BOSETTI, c'est à vous.

**M. BOSETTI Laurent** : Le rapport 2020/87 précise les moyens humains et notamment le nombre de collaborateurs alloués au Cabinet du Maire et aux Cabinets des neuf arrondissements. C'est tout simplement la première fois que transparence est faite sur les moyens alloués au Cabinet du Maire et aux Cabinets des arrondissements. Le rapport n'était pas présenté au Conseil municipal sur les précédents exécutifs. Nous avons voulu les rendre publics pour être tout à fait transparents sur les agents qui accompagneront les élus dans leurs missions.

Je vous propose d'adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur BOSETTI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/88 - Jobs d'été - Année 2020**

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Monsieur Mohamed CHIH.

**M. CHIH Mohamed**, rapporteur : Il s'agit du dispositif « jobs été 2020 ». Ce dispositif existe à la Ville de Lyon depuis 1992. Il est unique dans son mode de fonctionnement. Il vise à l'insertion socioprofessionnelle de jeunes rencontrant des difficultés particulières. Il est dédié à des jeunes de 18 à 25 ans, non scolarisés, domiciliés majoritairement dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville et confrontés à des problématiques d'insertion familiale et/ou économique.

Il permet chaque année à 100 jeunes de travailler au sein des services de la Ville pendant les mois de juin, juillet et août. Ce dispositif est porté par le service de la Prévention de la Délinquance et bénéficie d'un partenariat étroit avec la Mission locale.

La mise en place de cette action sur l'année 2020 a été bousculée du fait de la crise sanitaire. Les commissions de recrutement n'ont pu se tenir en mars et les ateliers de préparation à l'emploi en avril-mai. De même, il a été compliqué de mobiliser les services, ne connaissant pas la durée du confinement ni les conditions de reprise d'activité et d'accueil du public.

De ce fait, des adaptations importantes ont été organisées pour maintenir ce dispositif, qui, plus que jamais, est nécessaire pour des jeunes cet été et à la rentrée de septembre.

La délibération présentée permet l'ouverture de 100 postes et donc la régularisation de 52 postes déjà pourvus.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur CHIH.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**2020/90 - Annulation des subventions aux coopératives scolaires des écoles publiques lyonnaises pour l'organisation de séjours en classe découverte (programmation PEDT 2019-2020) non réalisés et mise en recouvrement**

Rapporteur : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Je cède la parole à Madame Stéphanie LÉGER.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Via son projet éducatif de territoire, la Ville de Lyon encourage notamment les projets des enseignants sur les temps scolaires. À cette fin, la Ville de Lyon verse une subvention aux coopératives scolaires des écoles, notamment pour des séjours découverte, des classes péniche ou des séjours libres.

Pour l'année scolaire 2019-2020, des projets de classe découverte soutenus par la Ville de Lyon n'ont pas pu avoir lieu. 11 séjours ont eu lieu entre septembre et décembre et 4 séjours n'ont pas pu être maintenus. 48 séjours devaient se tenir entre janvier et juillet 2020. En raison de la crise sanitaire, 41 séjours n'ont pas pu être réalisés. Au final, 31 séjours ont été suspendus, pour lesquels, via cette délibération, il est demandé la mise en recouvrement des actions non réalisées, représentant 136 075 euros. Ces sommes seront affectées pour des actions spécifiques dédiées à l'accompagnement éducatif des enfants fragilisés dans leurs apprentissages, qui est l'une de nos priorités, avec une attention toute particulière aux enfants de grande section via la poursuite du dispositif « Coup de pouce langage ».

**M. LE MAIRE** : Madame l'Adjointe à l'Éducation, je vous remercie.

Je mets le dossier aux voix.

---

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*(Adopté.)*

**M. LE MAIRE** : Adopté.

---

**M. LE MAIRE** : Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Notre ordre du jour étant épuisé, je vais clore la séance.

Je vous donne rendez-vous à notre prochaine séance de Conseil, le lundi 28 septembre 2020. L'horaire exact vous sera confirmé par la suite.

Merci à vous et, pour ceux qui profitent de la période du mois d'août pour prendre quelques vacances, je leur souhaite d'excellentes vacances et, pour les autres, des vacances apprenantes, comme l'on dit.

Petit message uniquement à destination des Adjointes qui ont été porteurs de rapports : je vous invite à rejoindre l'estrade ici à la fin du Conseil. Merci.

*(La séance est levée à 18 heures 35.)*

**ANNEXE 1**  
**Amendement déposé par le groupe Droit, Centre et Indépendants**

---

Rapport n° 2020/64 – Indemnités de fonction des élu-es de la Ville de Lyon - Fixation des montants de base

*Amendement rejeté*

*Droite, Centre et Indépendants*

**Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Rapport n°2020/64

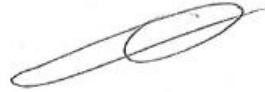
Indemnités des élus – Fixation des montants de base

**Amendement n°**

Dans le tableau figurant au 1 du délibéré, l'effectif plafond de 21 pour les Adjoints au Maire central est ramené à 15.

L'annexe est corrigée dans le même sens.

Pierre OLIVER





**ANNEXE 2**  
**Amendement déposé par le groupe Droit, Centre et Indépendants**

---

Rapport n° 2020/65 – Indemnités de fonction des élu-es de la Ville de Lyon - Majorations

*Amendement rejeté*

*Droite, Centre et Indépendants*

**Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Rapport n°2020/65

Indemnités des élus - Majorations

**Amendement n°**

Dans le tableau figurant au 1 du délibéré, l'effectif plafond de 21 pour les Adjointes au Maire central est ramené à 15.

L'annexe est corrigée dans le même sens.

Pierre OLIVER



**ANNEXE 3**  
**Amendements déposés par le groupe Droit, Centre et Indépendants**

---

Rapport n° 2020/67 – Groupes d'élus constitués au sein du Conseil municipal - Moyens affectés

Amendements rejetés

*Droite, Centre et Indépendants*

**Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Rapport n°2020/67

Moyens affectés aux groupes d'élus

**Amendement n°**

**Exposé des motifs**

Les délibérations 2020/64 et 2020/65 faisant apparaître une baisse de la masse indemnitaire théorique de 1,27%, il est appliqué le même coefficient de réduction aux frais de fonctionnement courant des groupes d'élus.

**Amendement**

Au 3 du délibéré :

« la somme de 100 euros par élu-e de chaque groupe et par mois »

Est remplacé par :

« la somme de 118,25 euros par élu de chaque groupe et par mois »



Béatrice de MONTILLE

***Droite, Centre et Indépendants***

**Conseil municipal du 30 juillet 2020**

Rapport n°2020/67

Moyens affectés aux groupes d'élus

**Amendement n°**

**Exposé des motifs**

Les délibérations 2020/64 et 2020/65 faisant apparaître une baisse de la masse indemnitaire totale théorique de 1,27%, et de 2,05% celle de l'assiette de calcul des frais de personnel des groupes d'élus, il est appliqué le même coefficient de réduction aux frais de personnel des groupes d'élus.

Comme les frais de personnel sont plafonnés à 30% du montant total des indemnités versés aux conseillers municipaux conformément à l'article L2121-28 du CGCT, une baisse du montant total de ces indemnités entraîne mécaniquement une baisse des frais de personnel des groupes d'élus.

Il n'y a dès lors pas lieu de rajouter un plafond supplémentaire.

**Amendement**

Au 4 du délibéré :

« ,qui sera plafonnée au total à 500 000 euros par an, »

Est supprimé.

  
Béatrice de MONTILLE